



CONTRAT DE VILLE 2015 /2020

de l'Agglomération Côte Basque-Adour



Juillet 2015

CONTRAT DE VILLE 2015/2020

SOMMAIRE

<p>I – PRÉSENTATION DU TERRITOIRE</p> <p>A. Préambule</p> <p>B. État de lieux de la Politique de la Ville sur l’EPCI</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une réforme qui s’inscrit dans un territoire historique de la Politique de la Ville, du développement social des quartiers à la rénovation urbaine, du quartier à l’agglomération 2. Les impacts et résultats de la Politique de la Ville 3. La réforme de 2014 et les enjeux actuels de cohésion sociale à l’échelle des quartiers des villes et de l’Agglomération 4. Les quartiers prioritaires à l’intérieur de l’EPCI et à l’intérieur des communes concernées <ol style="list-style-type: none"> a. Des périmètres prioritaires resserrés sur la rive droite de l’agglomération b. Des périmètres en veille <p>C. La démarche d’élaboration du Contrat de ville</p>	<p>2</p>
<p>II - CADRE STRATÉGIQUE DES QUARTIERS PRIORITAIRES</p> <p>A. La situation socioéconomique des quartiers prioritaires</p> <p>B. Le pilier Cohésion Sociale</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Diagnostic 2. Enjeux <p>C. Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Diagnostic 2. Enjeux <p>D. Le pilier développement de l’activité économique et de l’emploi</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Diagnostic 2. Enjeux <p>E. Les orientations transversales</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Diagnostic 2. Enjeux <p>F. La définition de quartier vécu</p>	<p>11</p>
<p>III- CADRE STRATÉGIQUE DES QUARTIERS EN VEILLE</p>	<p>29</p>
<p>IV - PLANS D’ACTIONS</p> <p>A. POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES</p> <p>B. POUR LES QUARTIERS EN VEILLE</p>	<p>31</p>
<p>V - LA GOUVERNANCE</p> <p>A. MODALITÉS DE PILOTAGE</p> <p>B. INGÉNIERIE</p> <p>C. CONSEILS CITOYENS</p>	<p>64</p>
<p>VI - SUIVI – ÉVALUATION OBSERVATION</p> <p>A. SUIVI-ÉVALUATION</p> <p>A. OBSERVATION</p> <p>B. ANNEXES OBLIGATOIRES AU CONTRAT DE VILLE</p>	<p>68</p>
<p>ANNEXES</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 – Diagnostic socioéconomique des quartiers prioritaires 2 – Diagnostic du pilier COHÉSION SOCIALE 3 – Diagnostic du pilier CADRE DE VIE RENOUVELLEMENT URBAIN 4 – Diagnostic du pilier DÉVELOPPEMENT DE L’ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET DE L’EMPLOI 5 – Stratégie Urbaine Intégrée portée par l’ACBA 6 – Synthèses des bilans Politique de la Ville (CUCS-PRU-PRE) 	<p>71</p>

I. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

A. PRÉAMBULE

L'Agglomération Côte Basque-Adour, constituée de **5 communes**, Bayonne, Anglet, Biarritz, Boucau, Bidart, compte **128 595 habitants**, au 1/1/2015, soit **20% des habitants des Pyrénées Atlantiques** et 40% des habitants du Pays Basque (80 km² et une densité urbaine de 1 520 habitants par km²).

La croissance démographique de **+0,4% par an** sur les 5 dernières années est portée par le solde migratoire en baisse dans la période 2006-2011.

L'Agglomération représente **73 000 emplois pour un pôle d'emploi qui mobilise 235 000 actifs** et qui constitue un pôle de services supérieurs qui rayonne sur une population de 300 à 350 000 personnes.

Partie intégrante du littoral aquitain, l'Agglomération s'inscrit pleinement dans un bassin de vie plus large, couvert par une pluralité d'EPCI, dont certains sont de constitution récente et engagés dans une coopération transfrontalière.

L'Agglomération Côte Basque-Adour est un territoire qui se caractérise par une double attractivité de par sa situation littorale et sa position de centralité urbaine, concentrant emplois, équipements et services. Son territoire est également caractérisé par un niveau élevé de pression foncière et immobilière.

L'Agglomération et son aire urbaine ont connu depuis ces quinze dernières années un **véritable essor immobilier**, alimenté en très grande partie par les revenus de l'économie résidentielle et touristique : **la population a augmenté de 39% entre 1975 et 2009, soit le double de la moyenne française.**

Aussi, ce territoire élargi est soumis à de **fortes tensions**, notamment en matière d'accès au logement qui ont des incidences notables en matière de mobilité, de ségrégation résidentielle ; l'essentiel des emplois étant concentrés sur l'Agglomération. Il en résulte des **déséquilibres importants** au point de vue démographique (surreprésentation de seniors) et économique (surreprésentation des activités résidentielles et touristiques).

Le développement urbain de l'Agglomération est imprégné d'un processus de construction de ville classique :

- des villes-centre historique pour la ville de Bayonne avec la création d'une zone urbaine prioritaire fin des années 60,
- et une structuration urbaine issue du développement du tourisme balnéaire à Biarritz.

Les communes de Bidart et d'Anglet ont connu un processus de développement de type périurbain de même que Boucau, mais qui de par sa position le long de l'estuaire, se caractérise par un développement industriel.

En conséquence, ce sont sur la commune de Bayonne et dans une moindre mesure sur les communes de Biarritz et de Boucau que les enjeux de cohésion sociale relatifs à la Politique de la Ville se révèlent avec acuité.

- **Dans cet ensemble urbain, la ville de Bayonne occupe une place toute particulière regroupant les principaux pôles administratifs et équipements d'une ville-centre.** La gare principale de l'Agglomération et l'ex-ZUS se situent sur la rive droite de Bayonne ce qui en fait un secteur particulier dans la ville de Bayonne et sur l'agglomération où se situent les deux quartiers PRIORITAIRES (ou dits prioritaires) :

- le quartier Maubec/Citadelle composé d'un parc privé ancien et de deux résidences HLM,
- le quartier Mounédé/Sainte Croix composé essentiellement de résidences HLM, un patrimoine des plus anciens de l'agglomération et de copropriétés des années 50-70.

La rive droite de Bayonne représente 47% de la population de la ville de Bayonne et 17% de l'agglomération. La part de la population résidant dans les quartiers prioritaires représente 14% des bayonnais et 5% de la population de l'agglomération.

Bayonne a également deux secteurs identifiés en quartiers en veille : les résidences Codry, Habas la Plaine et Habas Ginsburger et le Petit Bayonne,

- **Plusieurs résidences d'habitat social ou secteur ancien feront l'objet d'une veille à Boucau, bas Boucau et les résidences d'Huréous et Le Vigo, à Biarritz, les résidences Pioche et Pétricot.**

B. ÉTAT DES LIEUX DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR L'EPCI

1. Une réforme qui s'inscrit dans un territoire historique de la Politique de la Ville, du développement social des quartiers à la rénovation urbaine, du quartier à l'agglomération,

Dans les années 60 et 70, le secteur des Hauts de Bayonne, situé sur la rive droite de la ville de Bayonne, a été urbanisé dans le cadre de la ZUP du plateau Saint-Etienne. Le plateau accueille aujourd'hui encore 80% des logements sociaux construits avant 1977 sur l'Agglomération ; il représente environ 53% du parc social de la ville et 30% du parc social de l'agglomération. Ce secteur est constitué d'un ensemble **architecturalement emblématique qui se caractérise par une construction de 7 bâtiments de douze étages de haut sur 800 mètres de long conçu** par Marcel Breuer entre 1968 et 1971. Situé sur le quartier des Hauts de Sainte-Croix, cet ensemble, la Résidence Breuer, surplombe la ville et est inscrit depuis quelques années au patrimoine de l'architecture du XXème siècle.

Ce territoire a connu toute l'histoire de la Politique de la Ville, depuis le dispositif Habitat et Vie Sociale de la fin des années 70, en passant par celui de Développement Social des Quartiers (1989-1993) notamment pour la Résidence Breuer et les contrats de Ville (1995-1999/2000-2006) jusqu'aux Contrat Urbain de Cohésion sociale (CUCS) et Projet de Renouvellement Urbain (PRU) (2007-2014). À partir de 1996, le plateau de Saint Etienne est classé en Zone Urbaine Sensible et en Zone de Redynamisation Urbaine, et devient le territoire principal de la Politique de la Ville à l'échelle de l'agglomération. Il a fait l'objet d'un **Programme de Rénovation Urbaine entre 2008 et 2014** qui a mobilisé plus de 80 millions d'euros.

En 2006, la ZUS du Plateau Saint-Etienne comptait environ 10 000 habitants, dont 70% locataires dans le parc social et 80% de locataires¹.

Dès le milieu des années 90, **la géographie prioritaire a été élargie** à des quartiers d'habitat social d'Anglet et de Biarritz, ainsi qu'à des quartiers anciens de Bayonne (Petit Bayonne, Saint-Esprit), Boucau et Saint Pierre d'Irube.

Avec la création de la communauté d'agglomération en 2000, l'intercommunalité prend pleinement la compétence Politique de la Ville. Elle fait le choix, avec l'État, de la création d'un GIP-DSU pour la mise en œuvre du Contrat de ville 2000-2006 et inscrit dans son projet d'agglomération dès 2001 la Politique de la Ville comme un levier de la cohésion sociale à l'échelle de l'Agglomération.

La réforme de 2003 a conduit à resserrer l'action de développement essentiellement sur la ZUS et à dissocier la conduite du développement urbain du développement social et économique sur les quartiers. L'Agglomération accompagne et soutient ainsi les démarches de développement social, économique et urbain des communes relevant de la Politique de la Ville. A ce titre, elle a poursuivi son soutien au GIP-DSU pour la mise en œuvre du CUCS tandis que la ville de Bayonne assurait la maîtrise d'œuvre du PRU. L'Agglomération a renforcé son action en faveur de la cohésion sociale au titre de la Politique de la Ville par sa contribution au PLIE et à la Maison de l'Emploi. Par ailleurs, dès 2002, elle a soutenu la fusion des missions locale de Mauléon et de Bayonne pour créer la Mission Locale Avenir Jeunes Pays Basque.

¹ Source INSEE, données sig.ville.fr

2. Les impacts et résultats de la Politique de la Ville

Cette politique repose sur le principe d'interpellation des politiques de droit commun afin que celles-ci prennent en compte les facteurs de relégation des quartiers prioritaires de l'agglomération et de ségrégation des populations concernées, dans une démarche de développement. Cela signifie qu'elle n'a pas vocation à se substituer au droit commun ni à gérer, dans la durée, des actions ou dispositifs lorsque ceux-ci ont prouvé leur utilité et/ou sont intégrés pleinement dans les compétences de droit commun.

Depuis 2000, la mise en œuvre des différents contrats « Politique de la Ville » ont permis de faire levier en termes de développement dans le domaine de l'urbain, du social, de la culture, de l'éducation, de l'emploi et, plus récemment, de l'économie solidaire.

Les dispositifs (Contrat de Ville puis CUCS et PRU) de la Politique de la ville ont permis d'améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers concernés² en particulier de la ZUS de Bayonne, au travers de divers programmes : actions de participation des habitants (sur l'ensemble des quartiers), projet de renouvellement urbain, mise en place de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP), actions d'accompagnement visant l'amélioration des résultats scolaires (actions portées par les établissements scolaires et des actions relatives au péri-scolaire, en lien avec les services sociaux des communes, la prise en compte des enjeux de la santé, le développement de la culture, actions de développement social avec les MVC, etc.)

La Politique de la Ville a permis :

- de faire émerger **plusieurs dispositifs de droit commun pour favoriser l'accès à l'emploi** (PLIE, Maison de l'Emploi), une mission locale confortée à l'échelle du Pays Basque,
- **une amélioration des résultats scolaires** sur la ZUS malgré une carte scolaire profondément modifiée par la construction d'un collège à Saint-Pierre-d'Irube, le développement d'une culture commune de gestion de proximité ville-organisme HLM,
- un accompagnement pour **l'insertion sociale des gens du voyage** sédentarisés,
- la création de **nouveaux équipements ou de réhabilitation d'équipements** sur les quartiers de l'Agglomération et renforcée sur la ZUS de Bayonne avec le PRU,
- **l'amélioration et la réhabilitation du patrimoine HLM** et la mise en œuvre d'une charte d'attribution de logement de peuplement sur la Résidence Breuer du quartier Mounédé/Sainte Croix à Bayonne qui associe les organismes HLM intervenant sur l'ensemble de l'Agglomération. A noter que les résultats ont été le fait d'un engagement de HSA et de la Commission d'Attribution de Logement (CAL) de HSA. Compte tenu de la nature de cette charte qui ne portait pas sur une démolition-reconstruction, les autres organismes HLM, dans le cadre du PLH et des orientations de l'Agglomération en termes de production de PLAI, ont contribué indirectement à l'objectif. L'absence de politique de peuplement à l'échelle de l'agglomération n'a pas permis de conduire un travail partenarial en amont sur les ménages relevant des PLAI.
- la création d'une **conférence intercommunale du logement** dès 2000,
- une **mixité dans l'habitat** sur les quartiers en priorité 1 en particulier en lien avec des orientations PLH en faveur de logements intermédiaires dès 2003 et une territorialisation du PLH inscrite dans les PLU à partir de 2010,
- l'émergence de la **participation des habitants** au travers de la mobilisation d'un réseau associatif, en particulier sur la ZUS de Bayonne.

En termes d'évolution des pratiques, la mise en œuvre de ces dispositifs et actions repose sur une démarche partenariale et dynamique de projet qu'il convient de conforter et de pérenniser :

- elle a généré et impulse encore des **transformations dans les modes de faire**,
- elle a créé les conditions de mise en relation d'un panel large d'acteurs pour **favoriser la prise en compte des besoins des habitants de ces quartiers** (équipe de coordination du Réseau d'Éducation Prioritaire, un équipe projet sur le PRU de Bayonne, une cellule technique relatif aux problématiques du développement social et économique, un comité de travail autour des enjeux de la santé, etc.).

² Quartier en Politique de la ville 2007-2014 : **Quartier en priorité 1** : la ZUS du Plateau de Saint Etienne à Bayonne, **priorité 2** : le quartier du Petit Bayonne et le quartier du Bas Boucau, **priorité 3** : certains secteurs d'habitat social public à Anglet (Lespès et la Butte aux Cailles), à Biarritz (Pétricot-Reptout et le secteur de la Négresse), à Boucau (Vigo et Huréous) et à Saint-Pierre-d'Irube (Basté-Quiéta et Harretche).

Dans la période 2007-2014, la mise en œuvre du CUCS (avant le Contrat de Ville) a été confiée, par l'Agglomération et l'État, au GIP-DSU. La maîtrise d'ouvrage du PRU assurée par la ville de Bayonne a permis d'engager une appropriation des différents axes par ses différents services. **Sous l'impulsion de l'ANRU, les résultats du PRU sont le fait d'un engagement fort de la Ville de Bayonne et de HSA**, seul organisme présent sur le site du fait d'un enjeu fort sur le patrimoine HLM de ce secteur. **L'Agglomération partenaire du PRU et collectivité de référence du GIP-DSU, a accompagné les mises en œuvre du PRU et du CUCS également dans le cadre de ses compétences sectorielles** (propreté, habitat, développement économique) et de sa compétence Politique de la Ville sur l'approche transversale de développement. L'engagement de la Ville de Bayonne dans la réalisation des actions a été déterminant.

En outre, au travers de la Politique de la Ville, les partenaires se sont assurés que les actions conduites en faveur de l'accès à l'emploi grâce au Plan Local pour l'Insertion et pour l'Emploi, à la Maison de l'Emploi et de la Mission locale Avenir Jeunes Pays Basque constituent une véritable plus-value pour favoriser la garantie d'équité d'accès à l'emploi sur les quartiers en politique de la ville dans une action à l'échelle de l'Agglomération.

Ces démarches ont conduit à la structuration et à la mobilisation d'un réseau d'acteurs autour de l'accès à l'emploi dans une dynamique d'intervention à l'échelle de l'agglomération et au-delà même, même si ces dispositifs ou actions doivent nécessairement évoluer dans le contexte actuel de forte tension sur l'emploi mais également en optimisation des organisations locales.

Entre 2012/2014, à l'articulation de la Politique de la Ville et du développement économique, dans le cadre du PRU, la ville de Bayonne, l'Agglomération et la Région se sont engagés pour la promotion et le soutien au développement d'expériences d'économie sociale et solidaire dont la première réalisation se matérialise par l'implantation d'une couveuse d'activité en pied d'immeuble Breuer.

En conclusion, la Politique de la ville a permis de faire monter en puissance la question des territoires prioritaires et de la prise en compte des populations les plus en difficulté dans l'agglomération. Elle a aussi permis de développer et de qualifier le partenariat autour de ces questionnements, dans le cadre de démarches participatives. Ces résultats, globalement positifs malgré la réforme de 2003 qui a séparé le volet urbain du développement social et économique, restent fragiles dans certains domaines du fait d'une montée des situations de précarité des ménages vulnérables face au marché de l'emploi peu dynamique en particulier.

Aujourd'hui au moment où la réforme invite les territoires à formaliser leur stratégie urbaine en faveur des contrats de ville, à penser le renforcement du droit commun sur les quartiers en Politique de la Ville et que l'Agglomération se lance dans l'écriture d'un nouveau projet d'agglomération, l'établissement de ce nouveau Contrat de ville invite les communes, l'État, l'Agglomération et l'ensemble des partenaires concernés à réaffirmer et redéfinir les axes de la cohésion sociale sur le territoire à l'échelle des villes et de l'agglomération pour les 6 prochaines années. Cet enjeu de cohésion sociale prend également tout son sens par l'implication de l'État, du Conseil Régional, du Département et de l'Europe dont les territoires de compétences dépassent le périmètre de l'intercommunalité.

3. La réforme de 2014 et les enjeux actuels de cohésion sociale à l'échelle des quartiers des villes et de l'Agglomération

La réforme de la Politique de la ville issue de la loi du 21 février 2014 fixe un cadre actualisé et rénové de l'action à conduire pour permettre aux quartiers les plus en difficultés un développement équilibré et intégré des territoires dans une logique de rattrapage des inégalités.

Cette réforme repose sur **plusieurs axes** qui fondent l'établissement de ce Contrat de ville d'agglomération 2015-2020 :

- **Une réforme du zonage** de la Politique de la Ville à partir de critères statistiques déterminés nationalement par l'État pour faire émerger des quartiers prioritaires. Sur ces quartiers seront maintenus les avantages liés à la fiscalité (TFPB, taux de TVA réduites sur la construction de logements sociaux et pour l'accession promoteurs sociaux et privés dans la limite des 300 m des zonages). Cette réforme conduit à supprimer la ZUS/SRU des Hauts de Bayonne et à créer 2 quartiers prioritaires et à limiter les quartiers de veille (cf. infra).
- **Un contrat unique et partenarial** qui fixe les actions de cohésion sociale dans les trois champs du développement urbain, social et économique à conduire pour réduire les écarts. Aussi, le Contrat de ville de l'agglomération sera le document cadre pour l'ensemble des partenaires sur les quartiers concernés pour s'assurer de la mise en œuvre opérationnelle des leviers de la cohésion sociale en synergie avec les différentes échelles géographiques. Celui-ci s'inscrit pleinement dans le projet d'agglomération en cours d'élaboration.
- **L'établissement de ce nouveau contrat est confié à l'Agglomération avec un co-pilotage État**, garant de la cohésion nationale dans une démarche partenariale avec les communes, le Conseil Régional, le Département, HSA et les acteurs concernés par le contrat.
- **Un axe fort de la réforme est le renforcement de la mobilisation du droit commun.** En effet, dans ce Contrat de ville, il s'agit de rappeler les compétences de droit commun mobilisées en fonction des actions définies. Les aides et crédits spécifiques relevant de la Politique de la Ville seront dévolus aux quartiers prioritaires. Il s'agira, à l'issue de la signature du présent Contrat de ville, d'indiquer les moyens mobilisés pour réaliser le programme d'actions. Ce point fera l'objet d'un avenant au présent contrat.
- **La création de conseils citoyens** sur les quartiers prioritaires dont le cadre d'établissement et les principes de fonctionnement sont présentés dans le présent contrat.

Le Contrat de Ville doit, par ailleurs, traiter pour les quartiers prioritaires, de 3 piliers fixés par la Loi :

- La cohésion sociale
- L'amélioration du cadre de vie et du renouvellement urbain
- Le développement de l'activité économique et de l'emploi

Ces trois piliers doivent prendre également en compte trois orientations transversales que sont la jeunesse, la lutte contre toute forme de discrimination et l'action en faveur de l'égalité femmes-hommes.

En outre, le Contrat de ville peut déterminer des quartiers en veille, anciennement en ZUS et/ou CUCS et ne relevant plus de la géographie prioritaire, pour lesquels il sera possible d'identifier des périmètres de veille active et de les inscrire dans le Contrat de ville³.

Au regard de cette réforme, avec le Contrat de ville, il s'agira pour l'ensemble des partenaires de :

- Répondre aux objectifs identifiés
- S'assurer de la pérennité des efforts entrepris à ce jour dans le cadre de la Politique de la Ville (anciennement CUCS et PRU)
- Conforter les axes de développement social et économique engagés sur le territoire, en lien avec l'ensemble des actions conduites par la ville sur son territoire
- S'assurer une sortie progressive de la Politique de la Ville des quartiers en veille
- Mobiliser l'ensemble des ingénieries pour la mise en œuvre dans le Contrat de ville
- Coordonner les gouvernances au service du projet inscrit dans le Contrat de ville
- D'inscrire pleinement les quartiers en Politique de la Ville, en particulier les quartiers prioritaires, dans le développement urbain durable de la ville et de l'Agglomération.

³ - Ces territoires pourront ainsi bénéficier « d'un accompagnement via le contrat en terme d'ingénierie et de mobilisation de la solidarité locale ».

4. Les quartiers prioritaires à l'intérieur de l'EPCI et à l'intérieur des communes concernées

a. Des périmètres de quartiers prioritaires resserrés sur la rive droite de Bayonne

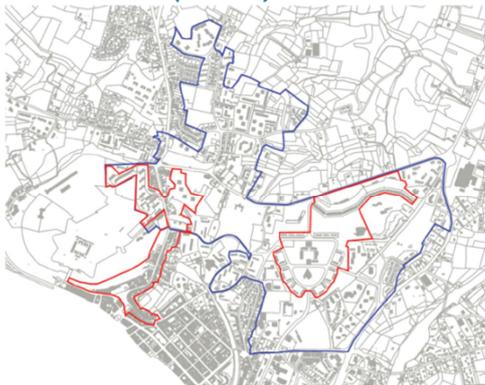
Dans le cadre de la réforme de la Politique de la Ville, le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 délimite **deux nouveaux périmètres prioritaires** sur le territoire de l'Agglomération Côte Basque Adour, en partie issus du territoire de l'ancienne ZUS :

- Le quartier Mounédé Sainte-Croix (Code QP064002), avec les deux secteurs de la résidence Breuer et de la place des Gascons ;
- Le quartier Maubec-Citadelle (Code QP064001), avec des secteurs HLM de l'ancienne ZUS (les deux résidences Citadelle et Bedat) et une extension vers un quartier de faubourg autour de la gare

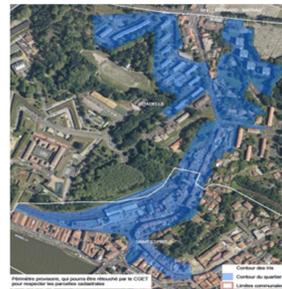
Les deux nouveaux quartiers accueillent approximativement 6 408 habitants :

- 2 355 habitants à Maubec – Citadelle
- 4 053 habitants sur Mounédé/ Sainte-Croix.

La nouvelle géographie réglementaire (en rouge) de l'agglomération bayonnaise au regard de l'ancienne ZUS (en bleu)



Maubec Citadelle



Sainte Croix



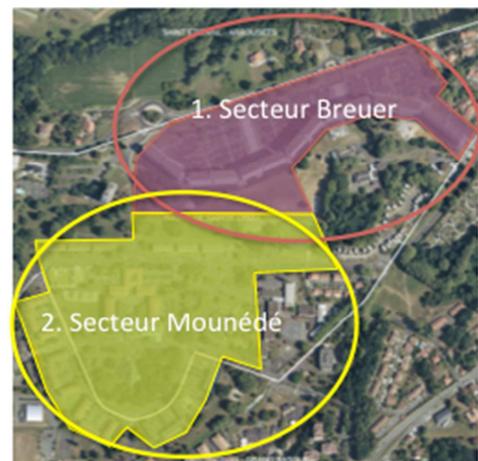
MOUNÉDÉ SAINTE-CROIX, LE CŒUR DE L'ANCIENNE ZONE PRIORITAIRE

Situé sur les hauteurs de Bayonne, au nord de la ville, **le quartier fait partie de l'ancienne ZUS**. Cœur de projet du Programme de rénovation urbaine, le périmètre se compose de **deux secteurs** distincts :

- Au nord, **la résidence Breuer et ses 1 103 logements**. La barre vient de connaître une opération de très importante réhabilitation, sans démolition, dans le cadre du PRU.
- Au sud, le **secteur Mounédé**, comprenant des résidences d'habitat social et privé. Il s'organise autour de la Place des Gascons, ses commerces et équipements de proximité.

De vastes espaces verts et de nombreux équipements (Centre aquatique, équipements sportifs, espace socio-culturel, théâtre de verdure, etc.) complètent l'environnement spatial du périmètre prioritaire et de ses alentours.

Le quartier accueille également le collège Albert Camus et plusieurs groupes scolaires : Charles Malégarie (situé sur le périmètre prioritaire et qui va profiter d'une réhabilitation complète dans le cadre du PRU), Jean-Pierre Brana et Jean Cavallès.



MAUBEC – CITADELLE, UN PÉRIMÈTRE AUX AMBIANCES CONTRASTÉES

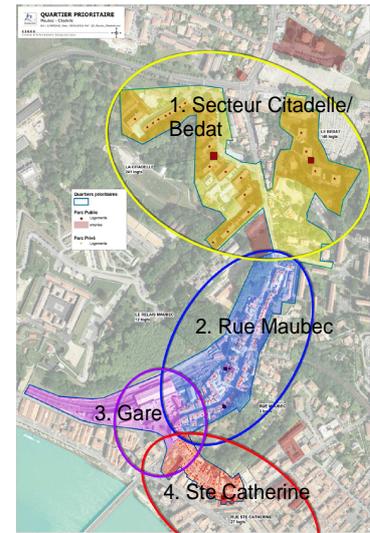
Le quartier Maubec-Citadelle jouit d'un **positionnement géographique privilégié**, en entrée de ville, à **proximité immédiate du centre ancien**, sur la rive droite de l'Adour. Il tient un rôle central dans l'histoire bayonnaise, à la fois militaire (citadelle Vauban), industriel (chantiers navals, chocolat...), et religieux (présence ancienne de la communauté israélite). Ce rôle est encore apparent dans le fonctionnement urbain, à travers des anciens garages le long de la rue Maubec (entrée nord de la ville), ou la citadelle, qui héberge une caserne militaire.

Très étendu, il offre une **grande variété de reliefs**, des espaces naturels plus ou moins mis en valeur, et propose par endroit des vues exceptionnelles sur le fleuve et la rive gauche de Bayonne.

Le secteur est structuré par la rue Maubec qui contourne la forteresse de Vauban d'un côté et la colline du Marquisat de l'autre, et se décompose en quatre secteurs très différents :

Au nord, l'ensemble Citadelle / Bedat, intégré à l'ancienne ZUS, constitue un petit secteur HLM en perte d'attractivité, essentiellement composé de deux résidences HLM (La Citadelle et Le Bedat, respectivement 241 et 146 logements), deux équipements scolaires et d'un petit centre commercial de proximité. La résidence du Bedat en particulier, bénéficie d'un cadre paysager à haute valeur ajoutée. Une grande copropriété – Les Tourettes – jouxte l'ensemble (hors périmètre prioritaire) ;

- **S'inscrivant dans un tissu faubourien, la partie sud de la rue Maubec** se caractérise par la présence d'un patrimoine ancien privé fortement détérioré et de commerces épars, que côtoient quelques villas habitées par des populations aisées ;
- Le **secteur de la gare**, autour de la place de la République et de la place Pereire, articule de grands espaces publics dédiés à la circulation motorisée et de petits immeubles collectifs anciens mitoyens à forte valeur patrimoniale ;
- La **rue Sainte-Catherine**, enfin, au pied de la colline du Marquisat, se caractérise par l'alternance d'un bâti vétuste et d'un bâti rénové, et une situation commerciale contrastée, malgré un positionnement stratégique : certains locaux commerciaux sont vides, beaucoup ont un turn over important quand d'autres sont occupés par des commerces haut de gamme qui fonctionnent bien (traiteur italien, etc.).



b. Les périmètres en veille

La loi précise que « les quartiers qui relèvent au 31 décembre 2014, d'un zonage de la Politique de la Ville et qui ne présentent pas les caractéristiques d'un quartier prioritaire de la Politique de la Ville à compter du 1er Janvier 2015 font l'objet d'un dispositif de veille active ».

Pour le territoire de l'agglomération bayonnaise, cela concerne les quartiers qui étaient auparavant classés en priorité 2 à Bayonne et Boucau et un quartier en priorité 3 à Biarritz. Ces secteurs présentent des situations comparables aux quartiers prioritaires en termes de revenu, mais ils n'atteignent pas le seuil des 1000 habitants.

Les résidences d'habitat social Habas la Plaine, Habas Ginsbuger et Codry à Bayonne:

Situé au Nord de l'ancienne ZUS, le secteur de Habas est composé de plus de 500 logements sociaux. Il n'a pas été retenu au titre des quartiers prioritaires notamment car il a bénéficié de nombreuses opérations immobilières privées qui ont amené une nouvelle population et créé une certaine mixité sociale. Cette mixité a influencé positivement les chiffres de revenu par habitant sur lesquels l'État s'est basé pour définir les quartiers prioritaires. Cependant, les indices de fragilité par résidence élaborés par l'agglomération dans le cadre des enquêtes sur l'occupation du parc social (OPS) montrent que la précarité sociale dans ces résidences reste très supérieure à la moyenne de l'agglomération, et tend à augmenter. La résidence Habas Ginsbuger par exemple cumule pour sa part 4 indicateurs de fragilité socio-économiques, avec une sur-représentation de familles monoparentales, d'emplois précaires et de ménages aux ressources inférieures à 40% des

plafonds, aussi bien parmi l'ensemble des locataires que parmi les emménagés récents (71,4% d'entre eux ont des ressources inférieures à 40% des plafonds HLM). Par ailleurs, la discontinuité de ce secteur avec les autres quartiers réglementaires n'est que très relative, puisqu'il est situé en continuité urbaine des autres quartiers prioritaires. De plus, le plan stratégique local (PSL) mené actuellement par la Ville de Bayonne sur l'ancien périmètre PRU montre que ce secteur présente des enjeux forts, notamment en termes d'activité et de relation avec les autres quartiers de la rive droite. Une veille active doit donc absolument être maintenue sur le quartier de Habas.

Le quartier du Petit Bayonne :

D'après les chiffres communiqués par le CGET en Octobre 2014 (suite au fait que le territoire n'avait pas été retenu dans la géographie prioritaire), se basant sur les données INSEE, les taux de chômage des quartiers du Centre-Ville (Grand Bayonne et Petit Bayonne) avoisinent ceux des quartiers prioritaires (entre 20 et 25%). Classé jusqu'ici en « quartier priorité 2 » de la Politique de la Ville, le Petit Bayonne fait partie du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) avec 2 îlots identifiés (rue Bourgneuf et mail Chaho-Pelletier). Dans cette continuité, il nous paraît nécessaire de conserver une attention particulière à ce quartier en le retenant comme quartier de veille.

Le Bas Boucau :

Le Bas Boucau représente environ 35% de la population de la ville de Boucau (2699 habitants en 2009 sur l'IRIS INSEE Bas Boucau). Il s'agit d'un secteur accueillant principalement de l'habitat privé ancien, avec 41,7% de locataires dans le privé. Le quartier se caractérise particulièrement par une concentration dans quelques rues (rue Perse et Georges Lassale notamment) d'habitat indigne. Le secteur fait l'objet de procédures relevant de l'habitat indigne, au titre du règlement sanitaire départemental et dans le cadre du PIG communautaire.

La population y est modeste, avec 71% d'ouvriers et employés dans la population active. Le taux de chômage y est de 13,5%, soit supérieur à la moyenne de l'agglomération. La part de familles monoparentales y est de 20,2%, supérieure à la moyenne d'agglomération.

La Maison de la Solidarité Départementale et le CCAS notent l'arrivée régulière de nouvelles familles en précarité sociale et financière, qui s'installent dans l'habitat ancien vétuste. Il s'agit là d'une étape dans le parcours résidentiel, puisque la plupart de ces familles déposent ensuite une demande de logement social. Au regard de la faible qualité des logements, les dépenses énergétiques sont conséquentes, ce qui se traduit par une sollicitation régulière du Fonds de Solidarité Logement (rapport Maison de la Solidarité Départementale).

Huréous et Le Vigo à Boucau:

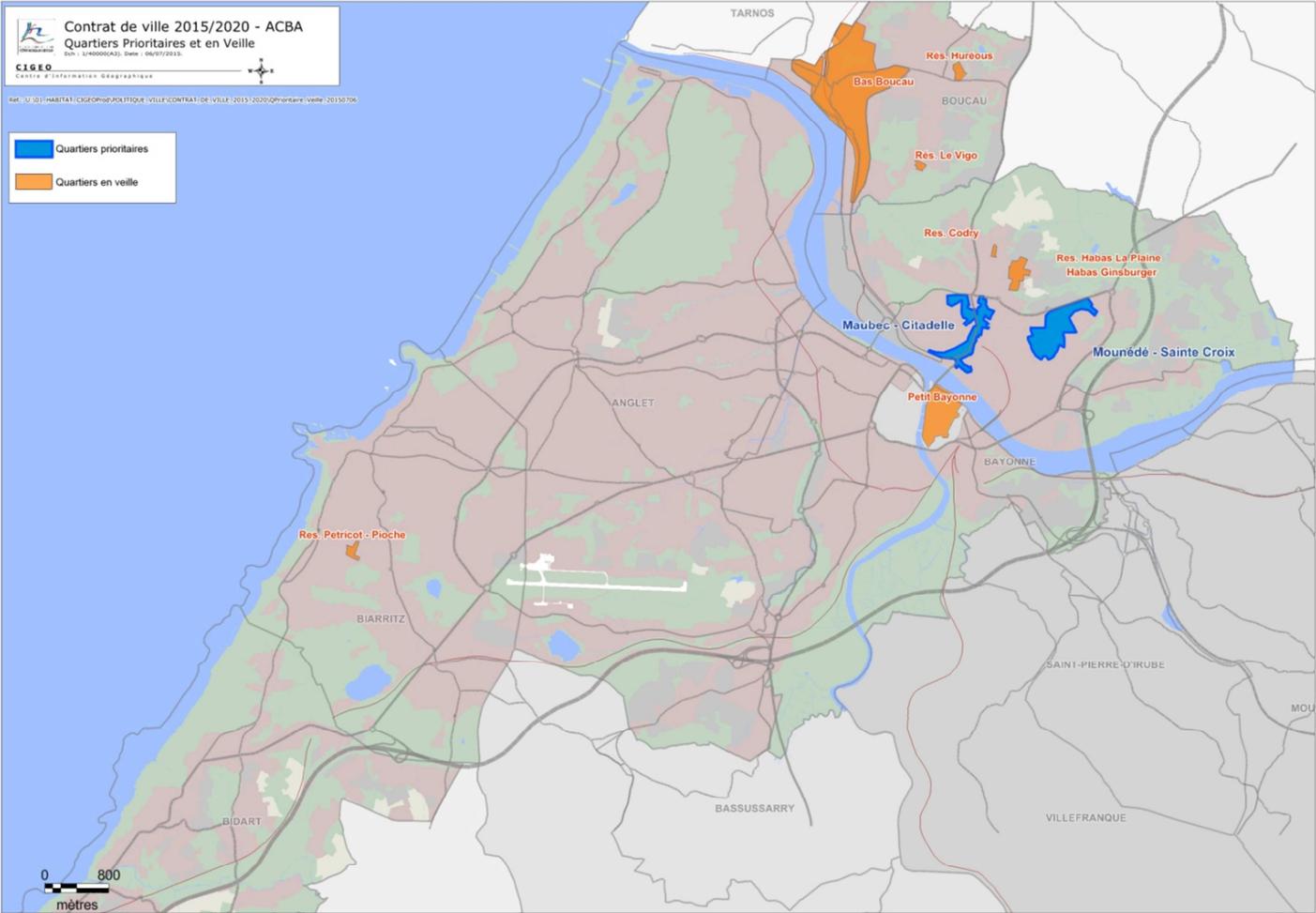
Au Vigo les locataires cumulent une fragilité économique certaine notamment face à l'emploi (importance de l'emploi précaire). Même chose pour Huréous.

En ce qui concerne les résidences HLM du Haut Boucau, la Maison de la Solidarité Départementale attire tout particulièrement l'attention sur une situation qu'elle juge inquiétante, en lien avec des problématiques éducatives. En 2014, 7 mesures de protection de l'enfance sont recensées sur la résidence Huréous, ainsi qu'une information préoccupante ; 5 mesures de protection de l'enfance sont recensées sur la résidence Vigo.

Ces problématiques sont prises en charge sur le territoire, en particulier par l'intervention d'une équipe de prévention spécialisée, présente dans ces deux quartiers. La Maison de la Solidarité Départementale juge qu'il est nécessaire de favoriser la dynamique et le travail partenariaux sur ces deux territoires constructifs. L'enjeu est de le maintenir, notamment devant le constat de l'importance de l'arrivée de familles monoparentales avec des enfants adolescents, qui renouvelle l'occupation et peut créer des difficultés plus ou moins fortes de cohabitation inter-générationnelle

Pioche/ Pétricot à Biarritz :

On note des indicateurs de fragilité importants de Pétricot, dans le quartier Larrepunte à Biarritz. Cité vieillissante, elle est également en voie de paupérisation marquée, avec une majorité (55,5%) de locataires avec des ressources précaires et 76,2% des emménagés récents dans la même situation économique.



C. LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION

Le Contrat de ville prévoit de faire une place centrale aux habitants et aux acteurs locaux. Pour ce faire, l'Agglomération a eu recours à un prestataire pour l'accompagner dans l'élaboration de ce Contrat de ville dont le suivi a été structuré en Comité de Pilotage et Comité Technique qui ont associé un large panel d'acteurs. Elle s'est appuyée sur les démarches en cours conduites par le GIP DSU et la Ville de Bayonne, s'agissant du PSL en particulier.

Les principes qui ont présidé à son élaboration :

- Mobiliser et optimiser les acquis et les démarches en cours
- Articuler le projet de Contrat de ville aux politiques ou projets relevant des politiques sectorielles, en lien avec les projets des communes et d'agglomération
- Mobiliser les acteurs concernés.

Pour ce qui concerne l'élaboration du présent contrat, des travaux ont été menés dans une démarche de co-construction:

- Les comités Pilotage et techniques ont associé un **large panel d'acteurs** parmi lesquels l'État, les communes, l'Agglomération, le Conseil Régional, le Département, HSA, les associations impliquées ou présentes sur les quartiers, les associations concernées par les problématiques de la Politique de la Ville (Mission Locale, FJT, Prévention...). Ils ont pour fonction de jaloner la réflexion et l'établissement du document par une contribution active dans l'écriture du contenu tant dans l'apport technique que par les arbitrages rendus.
- Par ailleurs, des **temps de réunion avec les services de l'État, le Sous-Préfet, l'Agglomération** ont permis d'intégrer les directives nationales et de répondre au calendrier fixé par l'État.
- **Des ateliers prospectifs** avec les acteurs et les habitants des 2 quartiers prioritaires que le GIP DSU a animés en novembre et décembre 2014. L'objectif des ateliers était de capitaliser les acquis de l'ancien Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et de se donner les moyens de dynamiser le projet en cours de construction. En effet la prospective n'est pas qu'un prolongement des tendances sur les horizons temporels de long terme. C'est avant tout un travail d'imagination collective, de créativité. Il s'agissait de changer de point de vue : passer d'une vision du présent « en creux » et souvent négative, à une vision du futur, du souhaitable pour changer le présent en identifiant les ressources et potentiels. Pour ce faire la démarche a consisté dans un premier temps à élaborer des « scénarii d'évolution » à vocation heuristique :
 - le scénario au fil de l'eau (je ne change rien),
 - le scénario de gestion des priorités (j'agis sur une partie du problème),
 - le scénario du Développement Social Territorial Réussi (je change de paradigme).

Après avoir élaboré ces scénarii lors de la première rencontre, une deuxième journée d'échanges et de co-construction a été l'occasion de stabiliser une vision cible (idéale mais réaliste) en identifiant les objectifs forts qu'il semble possible d'atteindre d'ici 10 ans.

- **Des ateliers thématiques** se sont tenus en février 2015 et ont porté sur 5 thématiques :
 - Développement économique Emploi
 - Accès aux droits, citoyenneté, lutte contre les discriminations, égalité homme-femme
 - Éducation jeunesse prévention
 - Qualité urbain logement
 - Participation
- Ces ateliers ont associé à la fois les institutions et partenaires associatifs mais aussi des habitants des 2 quartiers prioritaires.
- **L'intégration de l'évaluation du CUCS et du PLIE** conduite par le GIP-DSU
 - La prise en compte des **travaux réalisés dans le cadre du PSL**, réalisé par la ville de Bayonne avec une coordination Ville de Bayonne – Agglomération dans la conduite technique des deux démarches. Le PSL constitue un porté à connaissance du Contrat de ville sur le volet urbain sur le quartier Mounédé-Sainte Croix et les résidences Citadelle et le Bedat du quartier Maubec/Citadelle.
 - La définition par l'Agglomération d'une **stratégie urbaine intégrée** visant la réalisation du volet urbain des deux quartiers prioritaires,
 - **L'intégration des travaux en cours** à l'État, dans les communes, le Conseil Régional et le Département impactant les enjeux du Contrat de ville.

II. CADRE STRATÉGIQUE DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Le Contrat de ville repose sur trois piliers indissociables : la cohésion sociale, le développement de l'activité économique et de l'emploi, l'amélioration du cadre de vie et du renouvellement urbain. Ces trois piliers prennent également en compte trois orientations transversales que sont la jeunesse, la lutte contre toute forme de discrimination et l'action en faveur de l'égalité femme-homme.

Cet ensemble repose sur un socle, à la fois point de départ de l'action collective et objectif porté ensemble ? Les valeurs de la République, dans leur acception la plus large.

A. LA SITUATION SOCIO ÉCONOMIQUE DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Les caractéristiques socio-économiques de la population des deux quartiers se révèlent relativement fragiles, et apparaissent sous un jour presque systématiquement défavorable en comparaison avec la situation constatée à l'échelle de la commune de Bayonne et de l'Agglomération Côte Basque-Adour.

Structurellement les 2 quartiers sont marqués par des **logements collectifs** et 80% des habitants sont **locataires**. 60% le sont de logements **sociaux**. Les logements sociaux représentent la moitié des logements des quartiers prioritaires (51%) contre 17% sur Bayonne et 12% sur l'agglomération. La rive droite de Bayonne compte un tiers de logements sociaux. Dans les quartiers prioritaires, le parc locatif, social comme privé, compte parmi les plus **anciens** et les plus **abordables** du territoire intercommunal. Leurs occupants, modestes, ont tendance à se paupériser, et les deux quartiers tendent à se **spécialiser** sous l'effet d'une crise économique persistante et de la montée en puissance des phénomènes sociaux contemporains (séparations, monoparentalité, etc.).

Maubec-Citadelle n'ayant pas bénéficié d'opérations de rénovation urbaine de la même ampleur que les Hauts de Sainte-Croix, l'habitat y est de **moindre qualité**, même si sa valeur patrimoniale demeure élevée. A Maubec Citadelle de nombreux immeubles datent d'avant 1949, la densité urbaine est l'une des plus importantes de l'agglomération, et des réservoirs d'habitat indigne sont repérés au niveau des rues Sainte-Catherine et Maubec (une petite vingtaine de signalements depuis 2006). En outre, **121 copropriétés** potentiellement fragiles ont été identifiées.

Cependant, même si c'est un parc qui loge des populations précaires, on relève une **relative mixité sociale** à Maubec-Citadelle. **Un certain nombre de spécificités de cette occupation sociale peuvent également être relevées, en fonction des secteurs géographiques :**

- D'une part, la concentration de **populations marginalisées** (SDF, migrants isolés, mineurs étrangers, etc.) aux alentours de la place de la République, captées par la présence de squats improvisés et de marchands de sommeil qui s'y trouvent ;
- D'autre part, la présence importante des **familles monoparentales**, qui représentent respectivement 40% et 30% des habitants de Maubec-Citadelle et Mounédé-Sainte-Croix (19% à l'échelle de l'agglomération). A la Résidence Citadelle, elle est en partie due à la présence historique de familles de militaires dont les couples se sont séparés. De fait, l'analyse des données d'occupation du parc social 2005 et 2013 révèle une augmentation de la part des familles monoparentales au sein de cette résidence (19,83% en 2005 contre 27% en 2013). Cette tendance est également observée sur les Résidences Le Bedat (17,93% en 2005 contre 21,83% en 2013) et Mounédé (13,61% en 2005, 21,16% en 2013). Seul le programme Hauts de Sainte-Croix enregistre une baisse (28,29% en 2005, 16,07% en 2013), peut-être sous l'effet de la politique de peuplement volontariste menée dans le cadre du PRU.

En dépit de ces tendances marquées, le secteur Maubec-Citadelle caractérisé par un parc de logements privés et publics demeure relativement mixte, ce que traduit la co-présence de personnes âgées, d'hommes seuls précaires, mais aussi de jeunes familles nouvellement installées voire de familles aisées (sur la colline du Marquisat, à proximité du secteur prioritaire). Cette situation montre un réel potentiel de modification d'évolution de la population sur ce secteur dont l'enjeu est de s'assurer du maintien des équilibres sociaux à accompagner. Dans le parc HLM, cela peut avoir des incidences en termes de cohabitation entre jeunes ménages nouvellement arrivés et ménages plus anciens (modes de vie et besoins distincts). A noter une **évolution « positive et notable » de la résidence Breuer** (profils ANRU).

Du point de vue de l'emploi, les observations sont systématiquement en défaveur des habitants sur les deux territoires : moins formés, plus tôt sortis du système scolaire (avec des taux de décrochages scolaires du double que la ville), les habitants se différencient nettement de leur environnement. Le chômage reste une réalité accentuée, quel que soit le quartier. Si la ville de Bayonne concentre les emplois, elle concentre aussi les chômeurs. La moitié des demandeurs d'emploi sont de longue durée.

Ce chômage touche plus particulièrement les femmes : leur taux de chômage est supérieur d'environ 5 points à leur taux dans la population active. Les seniors aussi sont particulièrement représentatifs. Logiquement, le taux d'activité des populations des quartiers est faible et accuse une surreprésentation des ouvriers et employés. Presque mécaniquement, les niveaux de revenus des salariés de Mounédé-Sainte-Croix et de Maubec-Citadelle en pâtissent et la dépendance aux prestations sociales des habitants relevant de la Politique de la Ville est conséquente.

On note une offre de soins dense mais inégale et des problématiques en termes d'accès aux soins qui se traduisent par des indicateurs montrant que la population a une relation à la santé qui doit interroger les professionnels. Si la répartition géographique de l'offre médicale n'apparaît ainsi pas comme un frein à l'accès aux soins, des écarts non négligeables entre les quartiers prioritaires et la ville de Bayonne sont en revanche constatés, en lien avec des problématiques bien identifiées (prévention, dépistage, etc...). Bien qu'une partie de ces écarts ait tendance à se réduire, les professionnels de santé notent l'expansion de certaines problématiques qui appellent une vigilance particulière : l'addiction à l'alcool, qui touche de plus en plus de jeunes et de personnes âgées, ainsi que les troubles de santé mentale.

Même si elle reste bien inférieure à d'autres quartiers à l'échelle nationale, les deux quartiers présentent une part d'étrangers supérieure, voire très supérieure aux moyennes communales et intercommunales.

La jeunesse de ces quartiers constitue un atout pour le territoire. Globalement, les quartiers sont plutôt des quartiers jeunes dans une agglomération qui vieillit. La part de moins de 30 ans, élevée, atteint en effet près de 40% dans les deux secteurs.

B. LE PILIER COHÉSION SOCIALE

« Tout en prêtant une attention particulière aux familles monoparentales et à la solidarité intergénérationnelle, ce pilier doit prendre en compte les questions de mobilisation de ressources dans les champs de la petite enfance, de l'éducation, de la prévention de la délinquance, de la santé et du sport. Assurant la définition d'une stratégie territoriale d'accès aux droits, il est par ailleurs appelé à prévoir des mesures de soutien aux associations susceptibles de les faire bénéficier du "choc de simplification".

1. Diagnostic du pilier cohésion sociale (annexe 2)

Sur le plan de la réussite scolaire, les jeunes de Mounédé-Sainte-Croix et de Maubec-Citadelle, pénalisés par un certain nombre de freins économiques et sociaux, **accusent un certain retard par rapport aux autres jeunes du territoire**. Ils sortent du système scolaire en étant globalement moins qualifiés, ce qui freine clairement leur insertion professionnelle, dans un contexte de contraction de l'emploi. On relève des phénomènes de **décrochage scolaire parfois précoce et de faibles niveaux de qualification**. De même, l'écart entre les collégiens de Camus qui s'orientent vers une seconde générale et la situation constatée à l'échelle départementale varie entre 20 et 30 points selon les années. Ces écarts de développement perdurent et se doublent de **phénomènes d'évitement scolaire notamment** au collège de secteur.

Pour faire face à cette situation, **les pouvoirs publics se mobilisent néanmoins de manière intensive**, et l'éducation constitue une dimension clé des politiques publiques de l'Agglomération bayonnaise en direction de ses quartiers prioritaires. C'est le cas de l'Éducation Nationale et de la ville de Bayonne qui ont accompagné des projets de classes à horaires aménagés et des classes bilingues. **La mobilisation du Réseau de Réussite Scolaire (RRS)** a créé des effets d'entraînement dans le quartier qui se sont élargis, dans le cadre du CUCS, à l'ensemble des acteurs éducatifs. Les écoles des nouveaux quartiers de la Politique de la Ville **ont toutes été intégrées au Réseau d'Éducation Prioritaire de l'Éducation Nationale**.

A noter aussi, sur le registre de l'éducation, l'importance du PRE mis en œuvre depuis 2007 dans le cadre du CUCS. Le PRE s'adresse aux enfants et adolescents, de la rive droite de Bayonne, qui ont entre 2 et 16 ans, et qui présentent des signes de fragilité ou des risques de décrochage scolaire. Quelques 160 enfants et adolescents sont concernés par an. C'est un dispositif qui apporte **des réponses personnalisées à l'enfant et à sa famille, dans tous les domaines de sa vie**: scolarité, loisirs, sport et culture, santé ... Pour ces enfants et ces adolescents, un **suivi individualisé** est mis en place avec leurs parents, pour leur permettre de bénéficier de propositions éducatives adaptées à leur situation. Le PRE est financé par une enveloppe spécifique État distincte de celle du CUCS (versée par le GIP DSU) et cofinancé par la ville de Bayonne en charge de sa mise en œuvre opérationnelle. Une dizaine d'actions sont financées dans le cadre du PRE : Clubs Coup de Pouce pour les enfants du CP, atelier de réussite éducative le mercredi matin à la CSF, ateliers « mieux vivre le collège » à Camus, les espaces –parents, Parlons'en et des actions santé qui sont développées à destination des parents et qui se développent dans les espaces parents : ateliers santé alimentation, ateliers santé mobilisant une psychologue... Globalement, la Ville est montée en puissance sur le PRE en prenant en charge directement une partie du programme. Il n'y a pas de cofinancement d'agglomération par le GIP DSU, le PRE est cofinancé par la Ville, directement.

Du point de vue des résultats et des impacts, l'évaluation menée en 2013 a permis de montrer que :

- Les parents indiquent avoir été associés dès le début de l'action (87,7%), associés au parcours (65,3%) et impliqués dans les actions mises en œuvre (63,3 %), ils ont été largement associés à l'évaluation (77,6%).
- Pour les parents, le PRE contribue largement à améliorer la situation au sein de la famille (71,4%), du point de vue des apprentissages scolaires (75,6%), de la socialisation (83,7%) et dans une moindre mesure, du point de vue de l'accès à la culture et aux sports (53,1%).
- Il contribue largement à développer l'autonomie des enfants dans leur vie familiale (75,6%) ainsi que dans leur temps libre et leurs activités périscolaires (61,2%).
- Les parents considèrent en très grande majorité que le PRE contribue à l'épanouissement de l'enfant à l'école (89,8%), dans le temps familial (71,4%) et dans le temps périscolaire (69,4%).
- Les parents considèrent que le PRE aide à leur rapprochement de l'école (57,1%).
- Les parents estiment que le PRE contribue à l'amélioration des relations intrafamiliales (67,3%).
- Du point de vue des enseignants, le PRE contribue très largement à la prévention de l'échec scolaire

Le PRE mène également un travail conjoint avec l'ESCM, le collège sur les ateliers « Français Langue Étrangère » pour les familles nouvellement arrivées en France.

Du point de vue du lien social, la population concernée par la Politique de la Ville est modeste et l'accompagnement est donc important pour une partie de ces personnes, qui a besoin d'être rassurée et guidée dans son rapport avec les acteurs institutionnels. L'accès **aux grands adolescents et jeunes majeurs** s'avère être le défi prioritaire des acteurs locaux qui mettent en avant une exclusion marquée de ce public qui échappe à tout accompagnement, l'offre étant parallèlement presque inexistante. **Le contact avec certaines femmes du quartier peut également être difficile**. Les acteurs sociaux soulignent la nécessité d'aller à la rencontre du public pour tisser des liens de manière progressive, sur des projets de proximité (de type atelier couture, etc.), permettant de créer des liens et de poser le socle d'une action en matière d'accès aux droits et aux services. Enfin, la question **de l'intégration et de l'accompagnement de populations étrangères** relativement présentes dans les territoires de la Politique de la Ville bayonnais (cf. *supra*), constitue un objet d'attention. **Plus globalement, la question de l'accès aux droits n'a pas fait l'objet d'un travail particulier, notamment en lien avec le CDAD64.**

Sur le territoire de l'agglomération, **les CCAS assurent une partie importante de l'action sociale de droit commun**. La **Caisse d'Allocations Familiales (CAF)** est aussi un acteur important, à travers son soutien aux équipements socio-culturels et à ceux destinés à la petite enfance. De manière plus générale, **les équipements de proximité, quand ils existent, participent de l'animation de la vie sociale** en proposant des actions individuelles ou collectives destinées à accompagner et soutenir les ménages, favoriser l'accès aux loisirs et encourager la citoyenneté et la participation à la vie publique (permanences sociales, activités socio-éducatives, accompagnement scolaire...).

Si la MVC Saint-Etienne et l'ESCM jouent un rôle central dans les quartiers, un certain nombre de difficultés transversales sont mises en exergue par certains acteurs et habitants lors des ateliers thématiques qui ont été organisés en amont du Contrat de ville :

- Un **décalage entre la localisation géographique et les caractéristiques des habitants** : la MVC Saint-Etienne se trouve dans un quartier où vivent de nombreuses personnes âgées ; l'ESCM se situe place des Gascons, alors que de nombreux jeunes vivent à Breuer ; (même si 300 mètres séparent l'ESCM de la résidence Breuer, les plus éloignés n'y viennent pas naturellement).
- Des **caractéristiques architecturales contraignantes** : les locaux de l'ESCM sont contraints ; **l'ESCM est un lieu clos**.
- Des **types d'actions qui ne correspondent pas toujours aux souhaits de certains habitants**
- Une impression générale que beaucoup de choses sont faites pour les habitants, mais pas forcément avec eux alors même que l'ESCM a développé largement les pratiques participatives.

Ces éléments de constat sont de l'ordre de la représentation et mériteront une attention particulière dans le cadre du Contrat de ville.

Le **quartier Mounédé-Sainte-Croix est situé dans un secteur relativement bien doté en équipements et services publics**, ayant des habitudes anciennes de collaboration et de travail en commun. Le PRU, dont la plus-value en termes d'image et de revalorisation du quartier est largement soulignée par les acteurs locaux, a permis l'implantation de nouveaux équipements avec la salle festive « L'Albizia », le théâtre de verdure, etc. En revanche, **le quartier Maubec-Citadelle ne compte pas d'équipement socio-culturel d'importance**, même si ses habitants bénéficient de l'intervention de structures extérieures au quartier : la Maison de la Vie Citoyenne Bayonne Saint-Etienne située au nord, dont relèvent les habitants des deux résidences Citadelle et Le Bedat ; et l'ESCM, dont près de 15% des adhérents résident à Saint-Esprit début 2015⁴. Le Lieu de Rencontre Accompagnement (LRA), situé rue Maubec, constitue certes un pôle dynamique et apprécié des habitants. Au sud, en particulier à proximité de la rue Sainte-Catherine, **l'installation d'activités artistiques, participe au développement de la vie culturelle locale**, tend à « ouvrir » le quartier sur l'extérieur, et favorise un sentiment identitaire fort ainsi qu'une vie sociale plutôt développée (organisation de repas de quartier, etc.). Néanmoins, cette offre commerciale nouvelle s'adresse peu aux habitants du coin, les ateliers d'artistes s'installant là surtout en raison du caractère abordable des loyers.

En matière de santé, l'on dispose d'une base solide pour la connaissance et l'action s'y rapportant qui montre de nombreux écarts relatifs aux indicateurs de santé. Si certains projets ont commencé à faire leur preuve et à renverser des tendances négatives (comme la prévention buccodentaire des enfants), les résultats restent mitigés et les travaux de l'ASV ont pris du temps à se mettre en place.

Pour ce qui concerne la sécurité, les quartiers prioritaires sont relativement sûrs malgré les problèmes plus aigus constatés autour de la gare. Si des incivilités sont épisodiquement constatées, les pouvoirs publics font en sorte d'assurer une présence suffisante pour prévenir toute dégradation potentielle en matière de tranquillité publique. En revanche, la zone englobant la gare et la place de la République fait l'objet d'une attention particulière. En effet, elle est parfois le théâtre **d'actes de délinquance** qui se répercutent de manière très négative en ce qui concerne le sentiment d'insécurité. Au-delà du quartier de la gare, **le climat est beaucoup plus apaisé**. En dehors de quelques rassemblements ponctuels de jeunes dans les parties communes des immeubles et de dégradations épisodiques des espaces publics, la problématique de sécurité apparaît relativement légère à Citadelle et sur les Hauts de Sainte-Croix. **Quelques incivilités** sont également signalées aux abords des établissements scolaires, se manifestant par des agressions d'enseignants par certains parents. De manière générale, **les services publics sont très présents** dans les quartiers prioritaires et ne laissent pas ces derniers se dégrader.

⁴ Espace Socio-Culturel Municipal, *Contrat de Projet 2013*, novembre 2012.

2. Enjeux du pilier « cohésion sociale » : une stratégie partagée de développement social pour le bien-être des habitants

1^{er} ENJEU : LA MOBILISATION PARTENARIALE AUTOUR DE LA QUESTION DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE, « PREMIÈRE CONDITION DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ».

Cet enjeu interpelle directement la question de l'articulation de la Politique de la Ville avec les politiques éducatives de droit commun et interroge aussi l'évolution des pratiques d'accompagnement et d'implication à la fois des enfants et de leurs parents, ceci dans un contexte d'intervention partenariale soutenue.

La circulaire interministérielle du 28 novembre 2014 relative à l'intégration des enjeux d'éducation dans les contrats de ville précise que :

- « le Contrat de ville doit clairement exprimer des objectifs sur la mixité sociale dans les établissements scolaires, réduire les écarts de réussite scolaire, réduire le nombre de décrocheurs, améliorer le bien-être des enfants et des jeunes et assurer la participation des parents »
- « les orientations et actions du PEDT intéressant les quartiers prioritaires doivent nécessairement intégrer le volet éducatif du Contrat de ville. Ce dernier doit favoriser la complémentarité et la cohérence des actions menées pendant les différents temps de l'enfant. »

Pour ce qui concerne l'articulation avec le droit commun, il s'agit :

- de **compléter le travail autour des questions éducatives sur la question du décrochage**, les statistiques mettant en évidence les écarts en la matière sur la ville et l'agglomération et de poursuivre un travail avec le collège mais aussi avec les lycées qui accueillent les élèves du territoire et qui, pour le moment, ne sont pas dans la dynamique partenariale du réseau de réussite scolaire, en posant notamment la question de l'orientation. Se pose aussi la **question de l'appétence scolaire**.
- d'aborder objectivement les **questions de l'évitement scolaire et de l'orientation**.

Pour ce qui concerne l'évolution des pratiques, il s'agit :

- **de poursuivre les objectifs de co-éducation qui ont présidé dans le cadre du CUCS** (les parents doivent participer et ont leur mot à dire sur les actions à destination de leurs enfants, mais, plus encore, les dispositifs doivent être construits pour le leur permettre. Toutes les familles et les parents doivent être considérés comme des acteurs dans le respect des spécificités de chacun (familles, bénévoles, professionnels) en recherchant les complémentarités nécessaires à la coéducation. Les démarches de coéducation doivent ainsi pouvoir se qualifier ensemble pour mobiliser toutes les ressources éducatives. Cela passe aussi par l'aspiration de nourrir les ambitions des élèves.
- **De continuer la mobilisation des acteurs éducatifs (au sens large, pas seulement les enseignants)** Les rencontres en matière d'éducation menées plusieurs fois par an tout au long du CUCS ont aidé les acteurs associatifs, les habitants, les institutionnels et les financeurs à renforcer leurs approches partenariales de poursuivre une animation partenariale autour de la question de la réussite scolaire. Ces démarches aideront sans doute à faciliter un plein impact de la loi sur la refondation de l'École sur les quartiers prioritaires. La réflexion collective doit en effet permettre de définir des pistes d'action et de **réaffirmer une approche territoriale dans le cadre éducatif** pour cette contractualisation.

2^{ème} ENJEU : UN LIEN SOCIAL RENFORCÉ MOBILISANT TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE AUTOUR D'AMBITIONS COMMUNES.

Cet enjeu interpelle les acteurs publics et associatifs dans leurs capacités à construire des politiques inclusives visant le soutien aux parcours de promotion sociale des habitants, des enfants, des jeunes et de leurs parents. Il interpelle aussi la capacité des acteurs à accompagner les habitants dans la capacité qu'ils ont à se projeter.

Il aborde 4 registres :

- **Celui de la capacité des habitants à se saisir de leur environnement et la question de leur autonomisation et de leur mobilité** (physique et psychique) ainsi que leur « capacité à se projeter ». Cette question traverse directement la question de l'adaptation de l'offre du droit commun produite en matière culturelle, sportive, de loisir... Les moyens disponibles restent assez limités pour de nombreuses familles en précarité : les conditions d'accès à une offre de droit commun (comme le Conservatoire, ou un club sportif) ne prennent pas ou peu en compte les parcours et situations spécifiques des habitants des quartiers en difficulté.
 - Il renvoie également à **l'ouverture réciproque des quartiers au reste de la ville**, questions qui restent encore à travailler au-delà de la production d'évènements ponctuels appréciés mais qui ne sont pas générateurs de dynamiques d'entraînement. **La question est tout aussi cruciale sur les 2 quartiers prioritaires** même si elle ne se pose pas dans les mêmes termes. A Sainte Croix il s'agit plutôt de capitaliser les effets du PRU, de ses équipements et de sa dynamique en cours alors qu'à Maubec Citadelle il s'agit plutôt de construire, avec les habitants, une stratégie cordonnée d'intervention et de mise en valeur du territoire.
 - Il interpelle, au-delà des acteurs institutionnels qui produisent des politiques publiques que les habitants doivent pouvoir saisir, **le soutien à la vie associative dans une dimension de développement social local**, les associations étant vectrices de lien social. Les associations doivent se mettre en capacité de favoriser des approches inclusives et construire des actions qui ne soient pas des « offres d'activité ». Plus particulièrement sur cette dimension, un travail sur les pratiques sportives est nécessaire et cela passera par l'implication accrue des services de l'état en coordination avec le service des sports de la Ville. Cet enjeu interpelle également la promotion des dispositifs Service Civique et Service Volontaires Européens.
 - **Enfin, il pose plus globalement la question de l'accès aux droits** pour les populations les plus fragiles, notamment le lien avec le travail du CDAD qui n'est pas posé d'un point de vue territorial.
- Plus globalement, l'enjeu de lien social et accès aux droits renvoie à la question de **l'engagement des habitants dans des démarches citoyennes** que le Contrat de ville doit promouvoir

3^{ème} ENJEU : UNE STRATÉGIE LOCALE DE PROMOTION DE LA SANTE A POURSUIVRE SUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Cet enjeu interpelle la capacité des acteurs des politiques publiques à créer, à l'échelle des quartiers prioritaires, un contexte favorable à la santé et au bien-être de la population avec pour objectif de réduire les inégalités sociales et environnementales de santé. Cela doit être articulé avec les actions de droit commun et le contrat local de santé mais aussi avec le volet urbain du Contrat de ville (question environnementale).

L'enjeu de cette stratégie est à construire de deux points de vue :

- **Mobiliser les partenaires de la santé autour d'un projet partagé** et construire et animer une politique territoriale de santé publique à destination des habitants.
- **S'appuyer sur une démarche locale de développement social** qui suppose d'agir au plus près des populations notamment dans le cadre de l'Atelier Santé Ville.

4^{ÈME} ENJEU : L'INTÉGRATION DES PROBLÉMATIQUES DE SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES QUARTIERS DANS LE CONTRAT LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE BAYONNE

Dans les sites concernés par le Contrat de ville, il devra être recherché une bonne articulation entre l'instance de pilotage du Contrat de ville et le CLSPD de façon à **optimiser la complémentarité entre les actions conduites au titre de la prévention de la délinquance et celles relevant des autres thématiques de la Politique de la Ville (éducation, emploi, médiation, gestion urbaine de proximité, etc.)**.

Pour rappel, les directives nationales de stratégies de sécurité et de prévention de la délinquance doivent être traduites dans les contrats locaux de sécurité et de prévention

C. PILIER « CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN »

« Ce pilier doit assurer la programmation de créations d'équipements tout en visant la mobilité dans le parc résidentiel et l'installation de nouvelles activités dans les quartiers. Il est attentif à la question de l'amélioration des relations entre la police et la population des quartiers. Pour les quartiers concernés par les nouveaux projets de renouvellement urbain, les contrats de ville doivent fixer les grands objectifs de transformation du quartier et de mixité sociale dans lesquels s'inscriront ultérieurement les conventions passées par l'ANRU en vue de la réalisation de ces projets ».

1. Diagnostic du pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » (annexe 3)

La rive droite continue à être un lieu de développement de l'agglomération et de la ville de Bayonne.

Globalement, la rive droite de Bayonne reste inscrite dans une dimension de périmètre de « ville en devenir », de secteur potentiel d'extension et s'inscrit encore sur le registre de « faire la ville sur la ville ». Elle constitue un cadre urbain de qualité et un environnement urbain présentant des potentialités avérées.

A ce titre, les territoires étudiés sont traversés par une dynamique de grands projets structurants qui sont susceptibles de faire évoluer en profondeur l'attractivité du territoire :

- **Le projet de TCSP (trambus) :** l'augmentation de la fréquence des bus et la qualification des espaces publics découlant du projet permettront de relier les quartiers au centre ancien de la ville, tout en modifiant leur fonctionnement et leur attractivité. En parallèle, des parkings relais devraient être aménagés ainsi que des voies cyclables et des cheminements piétons.
- **Le projet RIVE DROITE ADOUR :** il couvre un périmètre opérationnel entre la gare et l'Adour. Sous maîtrise d'ouvrage de l'Agglomération, il constitue un enjeu fort en termes d'aménagement, qui aura des conséquences pour tout le secteur. **L'aménagement du bord du fleuve sera par ailleurs poursuivi**, avec la création d'une voie douce (piétons, vélos) quai de Lesseps.
- **Le Pôle d'Échange Multi Modal :** il va être créé dans la perspective de la mise en place de la gare grande vitesse Bayonne Pays Basque en 2017. L'environnement de la gare sera requalifié (aménagements routiers, espaces publics, mise aux normes personnes à mobilité réduite, création d'un parvis, etc.) et la liaison vers la rue Sainte-Catherine sera repensée. Il en est notamment attendu une augmentation du nombre des clients potentiels des commerces du secteur de Sainte-Catherine et Maubec, confortant leur fonctionnement.

Dans l'immédiat, on note cependant des problèmes de liaison inter quartier et une trame viaire « subie » génératrice de nuisances qui doit mieux s'intégrer dans les tissus urbains constitués qui souffrent d'un manque de liaison avec leur environnement proche, aussi bien entre les différents secteurs de l'ancienne ZUS qu'entre le quartier et le reste de la ville. Ce travail sur les liaisons est inscrit comme un enjeu important pour conforter l'action d'amélioration menée dans le cadre du PRU. **Le secteur Maubec/gare fonctionne aujourd'hui, quant à lui, comme un simple axe de transit et non comme une réelle entrée de ville et de l'agglomération** (rail et route).

Il n'y a pas de sécurisation des cheminements doux (largeurs insuffisantes, absence de continuité des trottoirs) et on observe un usage d'espaces piétons par la voiture (stationnement). **Il n'y a aucun espace de jeux, ni d'espace de vie de quartier** (Citadelle uniquement). Il n'y a aucune visibilité de l'école de la Citadelle depuis l'espace public. **D'autre part, sur la question des déplacements et des circulations, les quartiers prioritaires subissent des nuisances liées à un bassin de vie plus large.** La circulation intense des voitures et des scooters en journée est perçue comme une nuisance forte qui vient de l'extérieur du quartier. La question des flux et du transit est donc clairement soulevée. **La structuration de la trame viaire avec l'extérieur**, mais surtout, avec le reste de la ville et au sein du quartier **sont donc à conforter** afin d'assurer une desserte interne plus rationnelle, favoriser une plus grande fluidité de et vers l'extérieur, rajouter des cheminements piétonniers, etc... Cette structuration est à articuler avec l'entrée de ville par le rail.

Enfin, il s'agit de renforcer les articulations habitat-urbanisme-déplacements-services/commerces sur le secteur Maubec.

A l'articulation de la Politique de la Ville et de la Politique Locale de l'Habitat, le PLH a ainsi fixé des objectifs de production de logements locatifs sociaux (PLUS/PLAI) et de produits intermédiaires en locatif (PLS notamment) ou en accession régulée. Par-delà le volume de logements à réaliser, l'originalité et une des plus-values du PLH en cours, expression de la volonté politique, est la territorialisation de la production, là où, jusqu'à présent, les logements sociaux faisaient défaut et où les besoins sont patents :

- Ainsi, à Bayonne, il a été décidé de maintenir le taux SRU aux environs de 26% avec un rééquilibrage territorial entre la ZUS (qui compte 48% du parc HLM de la Ville dont certains sous-secteurs dépassent les 60%) et le reste du territoire communal
- Les autres communes de l'agglomération ayant un taux inférieur à 25%, un objectif de rattrapage a été institué et se traduit au plan réglementaire dans les PLU par le biais d'une clause de mixité sociale.
- Ces orientations ont été traduites au plan réglementaire dans les PLU par le biais de dispositions relatives à la mixité et diversité sociale.

A Bayonne, **les orientations en logement locatif social ont été déclinées dans la partie réglementaire du PLU en les territorialisant en fonction des secteurs.** Le PLU ne fixe pas l'obligation de production de logements locatifs sociaux PLUS et PLAI sur la ZUS, hormis sur le secteur de Saint Esprit Maubec. **Sur l'ex- ZUS, le PLH a favorisé des orientations en produits intermédiaires locatifs ou en accession aidée** afin de permettre les parcours résidentiels des ménages locataires du parc HLM et la mixité de ménages sur ce secteur, par l'installation de nouvelles populations.

L'enjeu dans le PLH en cours d'élaboration est **d'aller plus loin dans le rééquilibrage et la mixité sociale visant un rééquilibrage par le haut sur les quartiers prioritaires localisés à Bayonne** et permettre l'attractivité des quartiers en veille afin de favoriser ou de maintenir les équilibres sociaux. **Le PLH en cours définira les actions à mettre en place pour structurer une politique du peuplement qui devra intégrer l'établissement d'une convention intercommunale en matière d'attribution de logements sociaux pour les quartiers prioritaires** en tenant compte des enjeux de peuplement par résidence, par secteur PLH, à l'échelle de la commune et de l'agglomération ainsi que pour l'établissement du plan de gestion de la demande.

S'agissant des quartiers prioritaires, HSA, seul organisme HLM sur ce territoire, va poursuivre des objectifs de mixité sociale sur la résidence Breuer. **L'objectif pour HSA est de poursuivre plus globalement son travail sur l'attractivité de Breuer (communication, services locatifs...) ainsi que le réaménagement des logements (dans la continuité du PRU), au fil des rotations des ménages.** Une attention particulière devra également être portée pour les quartiers en vieille au regard de l'occupation sociale du parc HLM. L'analyse de l'OPS, les **orientations d'HSA finalisées contribueront à fixer les objectifs d'attribution pour les quartiers prioritaires dans la convention intercommunale d'attribution.**

Par ailleurs, l'évaluation du PLH conduite en 2013 a mis en évidence **l'enjeu de maintenir l'attractivité du parc le plus ancien, en particulier à Bayonne,** afin d'assurer l'équilibre de peuplement. Avec le Contrat de ville et le PLH 2016-2021, il s'agit de définir les enjeux relatifs à l'attractivité des résidences en particulier des résidences de la Citadelle et du Bedat. En effet, 71% du parc HLM de Bayonne (cf. OPS porte sur 80% du parc HLM de l'agglomération datent d'avant 1977 avec des niveaux de loyers plus bas sur les programmes anciens). Le parc récent est plus réduit avec 4% construits après 2000. L'ex ZUS représente 48% du parc HLM de la ville. La résidence la Citadelle est une des résidences de ce secteur présentant des indicateurs de précarité les plus préoccupants ; indices en particulier liés aux situations économiques difficiles des ménages. Plus de 26% des ménages de cette résidence ont des ressources inférieures à 20% du plafond PLUS (62% ont des ressources inférieures au plafond PLUS).

Au Bedat, l'enjeu porte davantage sur un objectif de prévention car on observe une tendance à la précarisation de l'occupation sociale entre les différents OPS menés depuis 2006. Les problématiques liées à **l'énergie** dans les HLM sont aussi à considérer. Son impact ne pourra être positif sur ces résidences (et la facture énergie des locataires) qu'à la **condition d'une intervention complémentaire visant à réaliser une isolation thermique adaptée des bâtiments**

Du point de vue de l'image le Programme de Rénovation Urbaine (PRU) perçu très positivement, a permis d'engager un processus de revalorisation des Hauts de Bayonne, en particulier la Résidence Breuer. (Requalification des espaces publics, la création et la rénovation d'équipements publics ; mise en place d'une gestion urbaine de proximité, Charte partenariale d'attribution sur la résidence Breuer)

Le quartier **Maubec-Citadelle** a, quant à lui, connu, et connaît toujours, un **renouvellement très profond** de sa structure socio-économique qui participe à l'émergence d'une réelle mixité sociale au sein du quartier. Plus spécifiquement, sur le quartier de Saint-Esprit, quartier de type faubourien, les populations nouvelles sont celles qui ne peuvent se loger ailleurs, les prix de l'immobilier et des loyers y étant inférieurs en valeur absolue. **L'impact visuel d'un bâti vétuste autour de la gare** y participe largement. Le quartier proche de la gare est perçu comme l'endroit qualifié par la population comme le « plus glauque » de Saint-Esprit. Ce constat conforte la nécessité d'une action concertée et globale sur le quartier prioritaire Maubec-Citadelle.

2. Enjeux du pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » : un développement urbain équilibré et porteur de qualité de la vie

1er ENJEU : UNE STRATÉGIE D'INTERVENTION URBAINE A METTRE EN ŒUVRE (annexe voir la Stratégie Urbaine Intégrée)

Cet enjeu interpelle directement la question de l'articulation des projets structurants en termes de retombées pour les habitants qui y résident.

La Stratégie Urbaine à mener doit **être articulée avec les différents schémas de secteur et les documents de planification** (PLU, PLUI, schéma de transports, PLH...) :

- En matière de cadre de vie et de renouvellement urbain, **la Politique de la Ville croise des projets en cours qui dépassent son cadre d'intervention et qui vont venir impacter favorablement la rive droite.** Les quartiers prioritaires qui accueillent les populations les plus en difficulté de l'agglomération sont ainsi traversés par l'ambition de développement de la ville et de l'Agglomération avec des **projets très emblématiques qui vont produire du renouvellement urbain, de la transformation d'usage du territoire, de la ville et de l'agglomération** et qui vont venir dessiner des perspectives de développement qui vont impacter l'usage des territoires en quartiers prioritaires.
- **Pour autant, tout l'enjeu va être de faire valoir une dimension de développement social urbain au bénéfice des habitants qui y sont installés et sur la base desquels la géographie prioritaire a été retenue** : le territoire de projet que constitue ainsi la rive droite de Bayonne doit s'intéresser à des problématiques urbaines de qualité de la vie au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires qui vont en quelque sorte « subir » ces transformations urbaines. Les orientations relatives à l'habitat et aux déplacements vont contribuer à définir la Stratégie Urbaine de ces quartiers.

2^{ÈME} ENJEU : LA PRISE EN COMPTE DES PHÉNOMÈNES DE DÉCROCHAGE EN TERMES DE FONCTIONNEMENT URBAIN ET DE QUALITÉ DE L'HABITAT DANS LES SECTEURS HLM ET DU PARC PRIVÉ.

Les éléments de diagnostic (supra et annexe 3) ont montré **que les quartiers prioritaires et leurs sous-ensembles nécessitent une intervention de la part de la puissance publique.** Cette « dimension curative » sur les quartiers prioritaires, au service aussi de la qualité de la vie, doit non seulement trouver sa place dans les schémas de développement comme le montre le 1^{er} enjeu mais aussi **faire l'objet d'un traitement particulier.**

La question du décrochage est au centre de cette problématique. **Ce décrochage urbain constaté dans le diagnostic a lieu dans une agglomération dynamique ce qui doit pouvoir se résoudre dans le cadre d'une politique de rééquilibrage des actions de développement social et territorial.**

Cet enjeu intéresse :

- Les questions de **qualité environnementale** physique (bruit, polluants...) ainsi que la **qualité de la vie et le bien-être lié** aux activités et aux usages de la ville et de la forme urbaine (densité, végétalisation, etc.).
- La question de la **maîtrise de l'énergie** pour des projets de rénovation urbaine porteurs d'innovation en matière de maîtrise de l'énergie, de gestion des déchets, de développement des énergies renouvelables, de système de gestion efficace de l'énergie et de réduction des nuisances environnementales, de promotion de transports publics propres et durables, d'intermodalités, etc. (Une attention particulière doit être accordée, dans ce cadre-là, à la réduction du bruit, première source de gêne mentionnée par les habitants du quartier Maubec Citadelle)
- Les **questions de centralité** et de proximité au sein des quartiers PRIORITAIRES, de la place et de l'organisation de la trame viaire.
- La **Gestion Urbaine de Proximité** entamée lors du PRU et qui a permis de faire évoluer les activités d'amélioration, d'entretien, de maintenance et de régulation des espaces urbains, espaces publics ou d'espaces privés et la gestion des services urbains. La GUP fait partie d'un travail de régulation de la vie collective. Il s'agit en l'occurrence de sortir la GUP d'une finalité purement performative pour la poser en termes de stratégie de développement à part entière. En ce sens elle peut être productrice de lien social et elle devient une dimension essentielle du développement durable des espaces qu'elle contribue à valoriser.
- **L'équilibre social de l'habitat** à une échelle plus grande que la résidence (diversification de l'offre, rééquilibrage territorial, politique d'attribution, intervention sur le parc privé...)

D. PILIER DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

Introduire la dimension de développement économique dans les projets de territoire des quartiers PRIORITAIRES est un axe de progrès important pour le Contrat de ville, initié dans le cadre du PRU et du CUCS. L'écart de développement entre la plupart des quartiers PRIORITAIRES et le reste de leur environnement urbain a longtemps contribué à les maintenir hors des réflexions sur le développement économique territorial. Les quartiers PRIORITAIRES et leurs habitants étaient plutôt vus comme des bénéficiaires d'interventions sociales que comme des leviers possibles d'une stratégie de développement économique.

La perspective sur ces quartiers prioritaires est de les inscrire pleinement dans le développement économique à toutes les échelles.

Le pilier "développement de l'activité économique et de l'emploi" doit « veiller à assurer le développement économique et l'accès à l'emploi dans les quartiers PRIORITAIRES ». La présence des opérateurs emploi-insertion de droit commun dans les quartiers tout en fléchant les emplois aidés et les aides à l'emploi vers les jeunes issus de ces quartiers dans lesquels, par ailleurs, le soutien à l'entrepreneuriat doit être organisé. Ce pilier pourra mobiliser les engagements financiers de la Caisse des dépôts et consignations et de l'Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA).

1. Diagnostic du pilier développement de l'activité économique et de l'emploi (Annexe 4)

Globalement, la situation commerciale des 2 quartiers prioritaires est un enjeu à part entière. Les deux quartiers prioritaires ont chacun développé une économie commerciale, principalement tournée vers la satisfaction des besoins des quartiers :

- **Sur Mounédé-Sainte-Croix**, l'activité commerciale reste très en-deçà du potentiel que suggère la population du quartier. L'activité commerciale du quartier est ainsi marquée par un sous-équipement commercial, une offre commerciale de proximité uniquement, principalement centrée sur l'alimentaire et la pharmacie et suggère un manque d'attractivité. L'existant doit être consolidé avec l'enjeu très fort que constitue la Place des Gascons, pôle de centralité en déshérence.
- **Sur Maubec-Citadelle**, l'activité commerciale et artisanale s'organise principalement autour de la rue Sainte Catherine et sur le parvis de la gare de Bayonne et la Place de la République. L'activité est avant tout commerçante et artisanale, et s'égrène principalement le long de deux rues commerçantes marquées par une même absence de dynamisme commercial. Avec les projets en cours (PEM et RDA) ces deux rues sont appelées à constituer une entrée de territoire importante, mais pour l'heure contrastent fortement

avec ce qui peut être observé « de l'autre côté du pont » terme utilisé par les habitants et les commerçants (il s'agit de l'hyper centre de Bayonne). L'offre commerciale y est peu ordonnée, peu qualitative, et peu dynamique. Cette situation résulte d'une combinaison de plusieurs facteurs : la structure du bâti commercial ne permettant que l'accueil de « petites activités », la vétusté des locaux qui demandent des travaux pour être reloués et qui dissuadent les propriétaires (vacance développée, utilisation en réserve) et le comportement spéculatif de certains propriétaires qui préfèrent attendre que les prix du foncier augmentent. Ces dimensions sont aggravées par la vétusté des revêtements de sols. Plus au nord, le petit centre commercial de Citadelle est en perte de vitesse. Du point de vue culturel, ce quartier présente en son sein des atouts tant patrimoniaux (la synagogue par ex) qu'environnementaux (deux collines qui enserrant la rue Maubec mais qui lui offrent des espaces végétalisés et paysagers de qualité). Aux abords de ce périmètre, les projets en cours viennent conforter la dimension culturelle avec le projet d'un futur cinéma qui va regrouper les trois salles de cinémas d'art et d'essai implantées dans le secteur de la gare et l'ouverture récente du DIDAM, nouveau lieu d'exposition temporaire réalisé dans l'ancien bâtiment de l'Inspection Maritime et de la Bourse du travail. Il y a peut-être là les éléments favorables à faire levier pour imaginer une activité commerciale singulière et de qualité rue Sainte Catherine au regard des implantations commerciale.

En matière de développement économique, les bases d'une stratégie de développement de l'activité économique des Hauts de Bayonne posée dans le cadre du PRU se sont concrétisées par un projet d'économie sociale et solidaire (ESS). Le PRU avait comme objectif initial une diversification d'usage avec la création de bureaux et de commerces. Cet objectif étant matériellement infaisable, l'élaboration d'un nouveau projet de développement économique a été confiée au GIP-DSU : celui-ci a relancé la réflexion sur les perspectives liées à l'économie sociale et solidaire inscrites dans une étude de 2008 sur la Zone d'activité économique du 14 avril. Le GIP-DSU a ensuite été chargé de l'élaboration puis du lancement opérationnel du projet ESS. Cette mission s'est en particulier traduite dans une couveuse d'entreprises ESS qui vient de s'installer au pied de la résidence Breuer et qui accueille des porteurs de projets de création d'entreprises issus du quartier.

La question du développement économique du territoire s'affirme aujourd'hui dans l'agenda public des décideurs en ce qui concerne les sites visés par la Politique de la Ville, et cela en lien avec les questions d'insertion et d'emploi. A cela, s'ajoute une réflexion portant tout particulièrement sur l'économie sociale et solidaire. Cette réflexion est à conduire dans une double perspective à savoir communautaire et communale. Une expérimentation pouvant se développer tout particulièrement dans le temps du Contrat de ville.

En matière d'emploi on note comme c'est indiqué infra, une situation face à l'emploi plus difficile pour les habitants des quartiers prioritaires et des taux de chômage très largement supérieurs au reste de l'agglomération.

Les enjeux se situent sur le registre de la mobilité et des représentations :

- La difficulté d'accès aux ressources externes au quartier peut également relever de raisons « psychosociales » (à savoir, l'impact du quartier vécu sur le rapport que les personnes entretiennent avec elles-mêmes : image de soi, sentiment d'insécurité, repli sur soi...) et de représentations négatives sur l'ouverture au reste de l'agglomération d'habitants « stigmatisés », qui craignent de « traverser le pont », etc...
- L'accès des habitants de Maubec - Citadelle à l'agence Pôle Emploi de Boucau dont ils dépendent nécessite un changement de bus, et un peu de marche à pied en bord de route dangereux, l'agence n'étant pas directement desservie par un arrêt de bus
- A l'autocensure que peut s'imposer une partie de la population des quartiers PRIORITAIRES dans ses efforts pour le retour à l'emploi, s'ajoute la persistance des représentations négatives des employeurs sur les compétences professionnelles des habitants, notée par plusieurs acteurs.

Cet ensemble de facteurs rappelle l'importance du travail de fond nécessaire pour amener les acteurs à se connaître mieux et engager des collaborations actives pour lever leurs préconceptions et faciliter le retour à l'emploi. Pour exemple, la promotion de la **clause sociale dans le cadre du PRU** a permis, ces dernières années, de générer 110 000 heures de travail au bénéfice de la population du territoire.

Le Service Public de l'Emploi tente de prendre en compte les spécificités des habitants des quartiers mais globalement, on observe une faible prise en compte des freins spécifiques dans l'accès à l'emploi à l'œuvre sur ces quartiers par **les acteurs de l'emploi qui ont du mal à reconnaître une particularité des populations** du territoire en matière d'emploi. Les acteurs institutionnels de l'emploi ont du mal à se mobiliser sur des questions territoriales, privilégiant une « entrée public ».

Quant à l'Agglomération, elle soutient trois structures d'aide à l'emploi dans le cadre de sa compétence Politique de la ville : la Mission Locale Avenir Jeune Pays Basque (antenne sur les Hauts de Sainte-Croix), Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E.) et la Maison de l'Emploi.

Le CUCS s'est mobilisé avant tout dans la mise en réseau et l'accompagnement des projets et des porteurs de projet. La programmation du CUCS a parfois rencontré des difficultés dans la mobilisation de porteurs de projet et les opérateurs « insertion, emploi, développement économique » se sont avérés moins nombreux que sur la thématique « éducation » par exemple. **L'ébauche d'une prise en compte de la question de l'entrepreneuriat** s'est concrétisée par la création d'une couveuse d'entreprise qui vient de s'installer au pied de la résidence Breuer, autour du projet de développement de l'économie sociale et solidaire (ESS). Cette question est récente dans le cadre de la Politique de la Ville et résulte de la montée en puissance du PRU sur la question. Ces différentes actions ont cependant permis d'engager une pratique de gouvernance et de travail en partenariat sur ce champ au niveau de l'agglomération, pratique qui mérite d'être renforcée, en particulier sur le périmètre de Mounédé-Sainte-Croix, entièrement couvert par le périmètre de l'ancienne ZUS. **Ces pratiques partenariales restent encore à développer sur le bas du secteur Maubec-Citadelle, nouveau venu dans la géographie prioritaire**. Elles auront permis en outre la mobilisation des fonds financiers importants (Région, Caisse des Dépôts et Consignations, DIRECCTE).

2. Enjeux du pilier développement de l'activité économique et de l'emploi

1^{ER} ENJEU : DES HABITANTS ET DES TERRITOIRES PARTIES INTÉGRANTES DES DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

Il ne s'agit pas, dans le Contrat de ville, de « faire du développement économique » au sens strict du terme mais de se poser la question du développement de l'activité économique dans les territoires en quartiers prioritaires, en lien avec le reste du territoire pour l'accès à l'emploi des populations de ces mêmes quartiers.

Cette dimension inscrite dans la Politique de la Ville poursuit plusieurs finalités : lutter contre la paupérisation des habitants du territoire concerné, freiner la fuite des populations des territoires peu attractifs, apporter des services de proximité, contribuer au changement d'image du quartier et apporter une mixité fonctionnelle quand cela est nécessaire.

Elle prend appui et s'articule à la stratégie d'action communautaire, dans le futur schéma de développement économique pour :

- Soutenir la fonction économique des quartiers prioritaires (aide à l'entrepreneuriat, soutien à une vocation commerciale de proximité...)
- Faire des quartiers prioritaires des leviers dans les projets de développement de l'agglomération, parties intégrantes des projets de développement de l'Agglomération
- Renforcer l'attractivité des quartiers prioritaires et leur normalisation (capacité à attirer les porteurs de projet...)

Cet enjeu se décline à travers deux entrées principales :

- **L'économie de proximité et de services dans les quartiers**. Ce type d'économie s'adresse à la personne dans sa vie quotidienne ou à des secteurs d'activités en émergence, produits sur le territoire, et orientés vers une logique d'amélioration de la qualité de vie et de revalorisation du quartier. Chaque activité ou service véhicule à la fois une dimension sociale, car il crée du lien, et une dimension économique parce qu'il induit rémunération et échange économique. Cette dimension est à relier, sur Citadelle Maubec à la dimension touristique du quartier (gare, fort potentiel patrimonial, vecteurs de développement)
- **L'émergence et la pérennisation d'activités endogènes en lien notamment avec l'ESS.**

2^{ème} ENJEU : UNE STRATÉGIE EMPLOI PARTENARIALE POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

L'enjeu est d'interpeller directement la Politique de l'emploi construite par public et non par territoire et d'interroger aussi l'évolution des pratiques d'accompagnement et d'implication des personnes sans emploi, ceci dans un contexte d'intervention partenariale soutenue.

Il s'agit, en articulation avec le droit commun :

- **De compléter et partager un travail sur le chainage éducation/formation/emploi** (orientation, connaissance des métiers....) en mettant en œuvre des actions innovantes. Ce domaine recouvre l'Insertion par l'Activité Économique (IAE), un ensemble d'acteurs (Maison de l'Emploi, Mission Locale, etc.), des dispositifs (PLIE, etc.) et des initiatives d'accompagnement et de mise en relation (forum pour l'emploi, coaching, parrainage, etc.).
- **De déterminer avec les acteurs de l'emploi des objectifs à atteindre en matière d'emploi** (aidés ou non) et d'insertion par l'emploi
- **De déterminer des plans d'action communs** pour décliner leurs cœurs et potentiels de compétences sur les quartiers PRIORITAIRES.

Pour ce qui concerne l'évolution des pratiques il s'agit de:

- **Construire une stratégie emploi** et mener sur les 2 quartiers, en partenariat avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion, **un travail sur le changement de leurs représentations et leurs pratiques** par rapport aux populations des territoires PRIORITAIRES.
- **Agir sur l'environnement social** pour favoriser les relais en matière d'emploi.

Cet enjeu interpelle aussi plus globalement la question de la représentation des habitants et la valorisation de leurs compétences ainsi que les problématiques liées à la discrimination, à l'égalité femmes-hommes, des jeunes et suppose la mise en œuvre de projets innovants en matière d'emploi. La question des femmes sera bien évidemment à renforcer en termes de prise en compte.

3^{ème} ENJEU : DES HABITANTS ACTEURS DE LEUR DEVENIR PROFESSIONNEL

Cet enjeu pose la question de lever les freins à l'emploi.

Elle doit être posée de façon très large : lever les freins à l'emploi c'est aussi renforcer l'employabilité des habitants du quartier en travaillant, dans la durée, à réduire les écarts entre d'une part les potentiels des habitants, leurs compétences existantes et d'autre part les besoins des entreprises et consolider ainsi une offre d'emploi et d'accompagnement de proximité qui prend en compte la spécificité des compétences des habitants des quartiers, l'objectif étant de multiplier les opportunités de parcours positifs en matière d'emploi.

Ces «freins» à l'emploi sont de plusieurs ordres : mobilité, garde d'enfants, santé au travail, handicap, difficultés linguistiques des migrants...

Cet enjeu interpelle donc particulièrement la question posée en amont, dans le Contrat de ville, de l'égalité Femmes-Hommes, de la discrimination et de la prise en charge globale des jeunes. Elle interpelle enfin aussi les acteurs économiques et plus globalement les partenaires sociaux pour rendre accessible et développer ou imaginer de nouvelles perspectives en matière d'emploi pour ces populations et améliorer l'accessibilité à Pôle Emploi.

E. LES PRIORITÉS TRANSVERSALES

Selon l'article 1er de la loi du 21 février 2014, la Politique de la Ville doit - notamment - viser à «concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée».

Certaines populations doivent expressément être considérées dans le cadre de la Politique de la Ville et présupposer qu'il en va de soi, sans intervention, que leur prise en compte ne permet pas, en pratique, de s'assurer de projets qui les visent expressément. La loi vise plus particulièrement à porter une attention spécifique aux femmes et aux jeunes mais aussi aux populations d'origine étrangère et à la lutte contre les discriminations. Autre priorité transversale à retenir pour le Contrat de ville, celle de la Participation des Habitants.

1. Diagnostic des priorités transversales

Pour ce qui concerne l'égalité femmes-hommes

« L'élaboration des Contrats de Ville fournit à l'État, aux collectivités territoriales et aux partenaires signataires, l'opportunité de s'investir dans un programme d'actions pour faire progresser, significativement, l'égalité professionnelle, la parité, la protection des femmes contre toutes les formes de violence, la lutte contre les stéréotypes de genre et la citoyenneté ».

Pour les femmes, l'enjeu est de **remédier à une véritable double peine** : alors que leurs difficultés sont accrues, elles sont moins bénéficiaires des politiques publiques de droit commun que les hommes et que les habitant-e-s des autres territoires.

Les quartiers prioritaires sont caractérisés par une **surreprésentation de femmes, mères de familles monoparentales**. Ces dernières représentent un tiers des ménages sur Mounédé-Sainte Croix et 40% sur Maubec-Citadelle. Elles constituent ainsi une population cible qu'il convient de prendre en compte.

La question des femmes et de l'égalité n'a jamais été un objet de travail en soi dans la Politique de la Ville même si, principalement, les projets financés dans le cadre de la Politique de la Ville ont touché particulièrement les femmes. Il n'existe pas localement de diagnostic en la matière mais la convergence des observations nationales peut s'appliquer sur les territoires bayonnais.

Agir en la matière implique un meilleur recueil de données « sexuées » dans les quartiers, la promotion de la méthodologie des « marches exploratoires des femmes » et la déclinaison dans les quartiers PRIORITAIRES des mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes.⁵

Pour ce qui concerne les jeunes :

« Le Contrat de ville doit constituer un outil de mobilisation et de rapprochement des acteurs et des actions permettant une prise en charge et un accompagnement global des jeunes. ». Le volet jeunesse du Contrat de ville doit s'inscrire dans le cadre des orientations nationales⁶. Le volet jeunesse du Contrat de ville doit également prendre en compte les plans territoriaux existants en faveur de la jeunesse, associant les services de l'état et des collectivités territoriales, afin de rationaliser et rendre plus cohérente la mobilisation des différents acteurs. »

Au cours du diagnostic réalisé pour le Contrat de ville, quelles que soient les thématiques, les questions d'une insuffisance de prise en compte des jeunes adultes ont émergées avec le constat d'une difficulté de prise de contact ou d'« entrer en contact avec », alors même que les quartiers prioritaires sont les plus jeunes de la Ville et de l'Agglomération.

4 enjeux sous-jacents sont à considérer sur le registre de la jeunesse dans le Contrat de ville: l'information, la mobilité, l'engagement et la co-construction. Un cinquième enjeu renvoie à la question de l'organisation nécessaire pour mener à terme ce travail.

⁵ « L'approche intégrée consiste en la (ré)organisation, l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de prise de décision, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux, par les acteurs généralement impliqués dans la mise en place des politiques »

⁶ dont celles fixées par les comités interministériels de la jeunesse réunis en 2013 et 2014 (CIJ) et la convention interministérielle du 4 avril 2013, qui reprennent déjà les engagements nationaux.

Pour ce qui concerne les populations étrangères :

L'ACsé considère que, « *Globalement, les habitants des quartiers se trouvent exposés aux discriminations liées à leur origine dans l'emploi, le logement, l'orientation scolaire et/ou dans leurs relations avec les institutions.* »

La lutte contre les discriminations doit s'attacher à **lever le déni des acteurs publics et privés**, à mettre des mots sur ce qui se passe dans la réalité vécue. Pour les personnes étrangères, la question de la discrimination a souvent des difficultés à être posée, et, de fait, à être repérée mais les pratiques tendent à montrer que celles-ci sont victimes « par défaut » de ségrégation sociale et spatiale.

La ville de Bayonne dans le cadre du CUCS a été financée en 2014 pour réaliser une **étude sur la problématique des apprentissages linguistiques**. L'étude va commencer au second semestre 2015. Il s'agit de recenser l'existant, les manques et de mettre en place une coordination des acteurs autour de la problématique des adultes, des enfants et des jeunes, que ce soit au niveau des écoles, du collège, de l'extra-scolaire mais aussi sur les populations adultes. Un plan d'action sera donc proposé dans le cadre du Contrat de ville à la fin de l'année 2015 pour ce qui concerne les quartiers prioritaires.

Pour ce qui concerne la discrimination à l'emploi très peu de faits de discriminations ont été identifiés par les acteurs locaux en charge de l'accompagnement ou du suivi des parcours d'insertion de publics issus de l'immigration, de jeunes, de femmes ou d'hommes. Pour autant, certains secteurs économiques sont identifiés de manière récurrente comme étant très peu perméables. De nombreux publics limitent quant eux leur champ de recherche d'emplois aux seuls secteurs auxquels ils pensent pouvoir accéder⁷. Il s'agit ici de considérer plusieurs dimensions qui les impactent et d'en dégager des enjeux : l'apprentissage linguistique, le rapport à l'école et l'accès à l'emploi et aux droits. Cette question est complexe, elle relève du droit mais elle relève aussi de logiques de représentations et de pratiques qui perdurent. Au-delà de sa définition juridique toute une palette de situation discriminantes peuvent être développées sans pour autant que les auteurs de faits discriminants en aient conscience.

Pour ce qui concerne la Participation des Habitants

DANS LE CADRE DU CUCS

L'importance du bénévolat dans le quartier est déjà une illustration de l'intérêt pour la chose publique et de la capacité d'engagement d'une partie de la population. Le bilan du CUCS en fait état : les actions financées dans le CUCS 2007 – 2014 ont mobilisé chaque année environ 250 bénévoles ; Une trentaine de projets annuels est financée par le Fonds de Participation des Habitants. Créé dans le Contrat de ville 2000 – 2007, le Fonds de Participation des Habitants est monté en puissance pendant la durée du CUCS, passant de 1% à 6% des sommes allouées par le GIP-DSU.

Outre la participation d'habitants volontaires, le GIP-DSU a su **créer une dynamique participative réunissant de nombreux acteurs et structures intervenant sur le territoire de l'ancienne ZUS**. Ceux-ci ont désormais l'habitude de travailler ensemble : de réfléchir au développement social du territoire, de co-construire ensemble des objectifs d'intervention et de travailler à des évolutions de pratiques.

À partir de 2007 et de l'élaboration de l'avenant du CUCS, une démarche de co-construction et de co-évaluation est mise en place. Les habitants, associations et partenaires sont associés à la co-construction et à l'évaluation du CUCS à l'échelle de l'ancienne ZUS, puis à l'élaboration du Contrat de ville, à travers :

- **La mise en place et animation d'un réseau d'acteurs associés à l'élaboration et au suivi du projet de développement social de la ZUS**. En 2010, pour la construction de l'avenant du CUCS, les participants associatifs et acteurs partenaires ont travaillé à construire des arbres d'objectifs sur les 3 thématiques prioritaires : éducation, emploi, santé. Entre 2011 et 2013, environ 200 personnes, soit environ une cinquantaine de structures et des habitants volontaires se sont retrouvés plusieurs fois chaque année (3 à 4 rencontres annuelles) autour du suivi du projet de développement social de la ZUS.
- **Des démarches de diagnostic coopératif :**
 - **Autour du projet de l'économie sociale et solidaire au niveau de la ZUS** : une dizaine de réunions partenariales rassemblant des acteurs économiques et sociaux et des habitants, avec une vingtaine de participants réguliers. Un plan d'actions a été construit, qui pourra être réalisé dans le cadre du Contrat de ville : le projet « Cultivons la solidarité ».

⁷ En 2005 le contrat de ville avait permis la réalisation d'un diagnostic d'intégration mais qui n'a pas connu de déclinaison opérationnelle et la disparition du FASILD intégré dans l'ACSE n'avait pas permis de développer plus avant une politique de lutte contre les discriminations.

- **Autour de la construction partenariale d'un projet de territoire sur le quartier Saint-Esprit :** depuis 2013, la démarche a permis de réaliser des diagnostics en marchant, de rédiger un diagnostic, et de monter des ateliers thématiques, pour construire des pistes d'actions.
- **La tenue d'ateliers en décembre 2014,** pour l'élaboration **d'une vision prospective** sur les deux quartiers prioritaires (environ 60 participants).
Ce travail collectif a été soutenu par **une démarche de co-formation** entre 2011 et 2014, autour des thématiques de méthodologie de projet, de l'empowerment, de la communication avec les habitants : environ une centaine de personnes y ont participé.

DANS LE PRU

Des initiatives de communication et de concertation lors du PRU ont eu lieu autour du projet de gestion urbaine de proximité. Le PRU des Hauts de Sainte-Croix a favorisé des **initiatives de mobilisation citoyenne**, en particulier via des **ateliers participatifs et des diagnostics en marchant**, en lien avec la démarche de GUP : redéfinition de la signalisation et de l'adressage, association d'habitants à la définition des aménagements des espaces publics environnants (espaces sud des résidences Breuer) notamment.

Le PRU a permis de renforcer la **communication entre les habitants et le bailleur**, HSA, ainsi qu'entre les habitants et la Ville de Bayonne, à travers une communication sur les travaux et sur le patrimoine architectural de l'avenue Jouandin.

Pour autant, le point d'étape du PRU rédigé en 2012, met l'accent sur la **nécessité de poursuivre le travail sur les usages du quartier et l'appropriation des nouveaux aménagements**, que la première charte GUP, très opérationnelle et centrée sur la phase de chantier, n'a pas permis de mettre en place.

AU SEIN DE LA VILLE

Des initiatives au sein des services et équipements de la ville ont eu lieu comme par exemple le **Conseil d'animation adolescents de l'ESCM**. L'Espace socio-culturel municipal (ESCM) de Bayonne, présent sur le site des Hauts de Sainte-Croix, inscrit la participation citoyenne dans ses pratiques, et a mis en place plusieurs dispositifs :

- **Un Conseil d'animation adolescents** existe depuis 2013, qui a pour objet la définition et la construction par les adolescents eux-mêmes de leur programme d'activités : recherche de financements, mise en œuvre des projets, etc.
- **Une instance similaire pour les adultes** vient d'être mise en place, au vu du bilan positif de l'instance des adolescents.
- Des représentants des **habitants sont par ailleurs associés au Comité de gestion** de l'ESCM, même si leur autonomie est moindre, compte tenu des règles de fonctionnement de l'établissement municipal.

D'autre part, la Ville a mis en œuvre une stratégie de structuration du débat citoyen, refondée depuis début 2015. Dans le cadre de l'Agenda 21, Ville de Bayonne a mis en œuvre en 2010 une **Charte de participation citoyenne**, ainsi qu'un guide dédié, qui avaient vocation à structurer le débat citoyen sur le territoire communal. Une démarche avait été mise en place, autour de la création de **trois instances principales**, et animée par une chargée de mission Agenda 21 :

- **Des assemblées de secteurs** (une par trimestre environ, dans 5 secteurs) permettant d'informer les citoyens sur les projets en cours, de recueillir leurs remarques et propositions, et d'assurer un dialogue entre ces derniers et la Ville ;
- **Une Commission extra-municipale** constituée d'élus et de citoyens, chargé d'examiner le travail mené en assemblées ;
- **Des ateliers thématiques**, plus ponctuellement, sur des sujets spécifiques : mobilités, antennes relais, Plan de Déplacements Urbains, etc.

Au premier trimestre 2015, la Ville a validé une nouvelle stratégie de dialogue citoyen, autour de deux axes :

- **Un axe proximité : un binôme d'élus** sera chargé pour chaque secteur de se saisir des problématiques quotidiennes des habitants et d'initier la réponse de la Ville ;
- **Un axe projet : une commission extramunicipale de 10 élus et 10 citoyens tirés au sort tous les deux ans**, pourra être saisie en lien avec n'importe quel projet, afin de définir le niveau de participation citoyenne adéquat pour le projet en question : participation, concertation, co-construction...

L'objectif affiché est de pouvoir **entrer en concertation en amont des projets, afin que l'avis citoyen apporte un éclairage pour la décision des élus**. Une formation aux services est prévue, afin de les aider à construire et animer de la concertation et à soutenir des initiatives citoyennes.

Pour autant, les deux quartiers prioritaires ne bénéficient pas de la même dynamique associative et de participation des habitants. Le travail de mobilisation des habitants est donc plus ancien sur les Hauts-de-Sainte-Croix, ou, plus exactement sur le secteur de l'ancienne ZUS de Bayonne. Ce travail est encore en train de se construire sur le secteur Maubec / Citadelle, où sont présentes peu d'associations de quartier en dehors de la MVC Saint-Etienne et du Lieu de Rencontre Accompagnement (LRA) situé sur le haut du quartier. Malgré l'existence de deux associations d'habitants et de professionnels, plutôt vers le côté Saint-Esprit, le quartier présente une dynamique « habitants » encore faible. Sous l'impulsion du GIP-DSU, l'élaboration partenariale et participative d'un projet de territoire depuis 2013 - 2014, constitue un support pour construire cette dynamique. Pour preuve, un collectif d'habitants et d'associations sont en train de tester la **mise en place de budgets participatifs** pour multiplier les initiatives sociales et culturelles sur le quartier Maubec Citadelle.

Des démarches de co-construction sont donc en route mais demandent à être pérennisées et consolidées. Elles marquent un investissement réel des partenaires du Contrat de ville sur le registre de la cohésion sociale. **Cette dimension de développement social est cruciale du point de vue de la Politique de la Ville : seule l'adhésion du plus grand nombre aux enjeux et préoccupations des habitants du territoire peut permettre d'accompagner le changement et d'inscrire les acteurs et habitants du territoire dans une démarche de développement intense.** La nouvelle contractualisation de la Politique de la Ville va obliger ces derniers, par la mise en place des conseils de citoyens et la priorisation du droit commun, à progresser sur ces démarches de participation.

2. Enjeux des orientations transversales

1^{er} ENJEU : DES POPULATIONS CIBLES A PRENDRE EN CONSIDÉRATION DANS LE CONTRAT DE VILLE

Sur les orientations transversales concernant l'égalité femmes-hommes, les jeunes et la discrimination, les partenaires se sont accordés sur le fait qu'il convenait, avant de mettre en place un plan d'action, de connaître l'état des problématiques posées puisqu'aucun travail n'a été réalisé et objectivé en la matière.

En conséquence :

- Les engagements seront déclinés dans la phase opérationnelle du Contrat de ville qui devra en amont faire apparaître les enjeux spécifiques propres au renforcement concret au sein de chacun des piliers du contrat.
- Des approches opérationnelles pourront alors être recherchées pour promouvoir des actions spécifiques, en complément de l'approche globale intégrée, au regard de l'acuité des situations inégalitaires repérées.
- Ces engagements pourront alors se formaliser dans le cadre du **Programme opérationnel** annuel du Contrat de ville.

2^{ème} ENJEU : UNE POLITIQUE DE PARTICIPATION DES HABITANTS

La participation des habitants n'est pas une fin en soi. Elle interroge à la fois la citoyenneté mais aussi les acteurs institutionnels et la capacité qu'ils ont à co-construire des politiques publiques. L'implication des habitants et associations doit être prévue dans la réalisation de diagnostics et évaluations réalisées dans le cadre du Contrat de ville (au-delà des conseils citoyens)

La participation doit ainsi :

- S'assurer et promouvoir l'**appropriation du projet de développement social urbain** du Contrat de ville par les acteurs et les habitants des territoires (co-construction, co-évaluation, etc...)
- Favoriser l'**expertise** visant la promotion des approches de développement social local et de conception de projet partagé : co-formation des acteurs, ateliers prospectifs

F. LA DÉFINITION DU QUARTIER VÉCU

La circulaire aux préfets de régions et de départements pour la mise en œuvre des contrats de ville le **15 octobre 2014** réaffirme que « *la nouvelle géographie prioritaire doit intégrer une logique de quartier "vécu", prenant en compte les usages des habitants des quartiers ce qui doit permettre de dépasser les effets de seuil et de frontières. Les crédits spécifiques de la Politique de la Ville peuvent ainsi continuer à soutenir les services et équipements publics, les opérateurs associatifs qui ne sont pas situés dans le périmètre des quartiers prioritaires mais dont l'action bénéficie aux habitants de ces quartiers.* ». Ils correspondent aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activité etc.) et qui débordent souvent le strict périmètre.

Sans délimitation précise, ce périmètre peut être complexe à appréhender. Les crédits spécifiques et de droit commun pourront bénéficier aux infrastructures, équipements et associations relevant du quartier vécu ; Cette notion qui vise à éviter les effets de seuils permettra notamment de « *mobiliser des crédits spécifiques* » pour « *soutenir des services publics, des équipements publics et les opérateurs associatifs* » (situés hors quartier prioritaire de la Politique de la Ville) « *dès lors que leur action bénéficie aux habitants des quartiers PRIORITAIRES*».

LISTE DES ÉQUIPEMENTS reliés aux quartiers prioritaires en dehors de leurs périmètres

Établissements scolaires publics

École Primaire Citadelle / Groupe Scolaire Jules Ferry / Groupe Scolaire Aristide Briand / Groupe Scolaire JP Brana / Groupe Scolaire Cavallès / École primaire P Brosolette / Lycée Paul Bert / Lycée Cassin / Lycée Louis de Foix

Établissements scolaires privés

École Sainte Agnès / École Saint Paul Sainte Marguerite / Collège Saint Joseph

Centres sociaux

MVC St Etienne + Salle Paul Bru

Services publics

Maison de l'Emploi

Associations

Oreka / Orai Bat / Rail bayonnais / Art et Dojo

III. CADRE STRATÉGIQUES DES QUARTIERS EN VEILLE

1. Quartier de l'ancienne ZUS Habas La Plaine, Habas Ginsburger et Codry à Bayonne

Le quartier accuse une **surreprésentation des locataires à faibles ressources** et une surreprésentation des **situations précaires** face à l'emploi ainsi qu'une concentration d'emménagés récents aux revenus précaires, notamment des **femmes seules avec des enfants**, qui engendrent des conflits intergénérationnels. La construction de nouvelles résidences dans le cadre du PRU impacte négativement l'image du quartier Habas plus ancien et vétuste (contraste)

Les enjeux du territoire sont à trois niveaux pour ce territoire :

- L'accompagnement face à la paupérisation qui interroge à la fois les **politiques sociales** menées mais aussi celles de **l'emploi et de l'insertion** pour les populations les plus en difficulté
- La vigilance face à un effet de concentration de la précarité dans le cadre de la **politique de peuplement** qui est à l'œuvre sur la rive droite de Bayonne
- La finalisation des travaux notamment sur le **cadre de vie** permettant une homogénéisation du quartier.

2. Le Petit Bayonne

Classé jusqu'ici en « quartier priorité 2 » de la Politique de la Ville, le Petit Bayonne fait partie du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) avec 2 îlots identifiés (rue Bourgneuf et mail Chaho-Pelletier). **Son taux de chômage avoisine celui des quartiers prioritaires** (25%).

La question du cadre de vie et du développement économique ne se pose pas de la même façon qu'en quartier prioritaire puisqu'on est dans l'hypercentre commerçant de Bayonne qui a fait l'objet d'une politique volontariste de réhabilitation de l'habitat et de grosses opérations de rénovation qui ont amené le parc à muter et à se diversifier.

Les enjeux du territoire sont à deux niveaux pour ce territoire :

- La prise en compte des situations professionnelles des populations avec la mobilisation des **politiques de l'emploi et de l'insertion**
- La question du **lien social** sur un quartier éloigné des centres sociaux et des acteurs sociaux de la Ville.

3. Le Bas Boucau

Il s'agit essentiellement des parties concentrant **l'habitat privé vétuste**, lieu d'accueil pour des familles modestes, ouvrières et employées. Le **taux de chômage** y est supérieur à la moyenne de l'agglomération. On y trouve notamment **20% de familles monoparentales**, en attente de logements sociaux logeant dans un habitat indigne et vétuste avec de forts coûts liés à l'énergie.

Les enjeux du territoire sont à trois niveaux pour ce territoire :

- La prise en compte des situations professionnelles des populations avec la mobilisation des **politiques de l'emploi et de l'insertion**.
- La question du **lien social** sur deux quartiers éloignés des centres sociaux et des acteurs sociaux de la ville avec, comme enjeu sous-jacent, le maintien ou le renforcement du **travail social collectif** autour des familles.

- Le **traitement énergétique** et la **résorption de l'habitat insalubre**.

4. Résidences HLM Le Vigo et Huréous à Boucau

En quartier « priorité 2 » dans le cadre du CUCS, ces cités sont **depuis longtemps inscrites dans le cadre de la Politique de la Ville**.

Au Vigo, on note une forte **fragilité face à l'emploi** puisque près de 53% des locataires sont en contrats précaires (contre 33% pour le reste de l'agglomération) et 64% des emménagés récents ont des ressources inférieures à 40% des plafonds HLM. Huréous est plus caractérisé par un double mouvement de **vieillesse des locataires** en place et l'arrivée de **familles monoparentales modestes** pour lesquelles se posent des **problématiques éducatives** préoccupantes confirmées par les travailleurs sociaux qui les suivent.

Les deux ensembles sont vétustes et engendrent des **coûts d'énergies importants** et des charges liées à un habitat ancien.

Les enjeux du territoire sont à trois niveaux pour ce territoire :

- La prise en compte des situations professionnelles des populations avec la mobilisation des **politiques de l'emploi et de l'insertion**.
- La question du **lien social** sur deux quartiers éloignés des centres sociaux et des acteurs sociaux de la ville avec, comme enjeu sous-jacent, le maintien ou le renforcement du **travail social collectif** autour des familles.
- Le **traitement énergétique** des deux résidences.

5. Pioche/Pétricot à Biarritz

Les résidences Pioche et Pétricot se caractérisent par une surreprésentation de locataires à faibles ressources et les ¾ des emménagés récents ont de faibles ressources. Parallèlement, on note un vieillissement important des locataires

Les enjeux du territoire sont à deux niveaux pour ce territoire:

- La prise en compte des situations professionnelles des populations avec la mobilisation des **politiques de l'emploi et de l'insertion**
- La question de l'adaptation du parc au vieillissement de la population

IV. PLAN D'ACTION

AVANT PROPOS : Engagements formalisés de certains signataires du Contrat de ville pour les quartiers prioritaires

CONSEIL RÉGIONAL :

Le Conseil Régional d'Aquitaine, acteur volontariste de la Politique de la Ville, a adopté le 15 décembre 2014, un nouveau dispositif d'intervention régionale, issu d'un diagnostic et d'une évaluation de ses actions antérieures en matière de Politique de la Ville.

Par ailleurs, dans le cadre de sa stratégie Europe 2020, l'Union Européenne a souhaité apporter une attention particulière au fait urbain. En ce sens, une approche territoriale intégrée est mise en œuvre au travers des Fonds Européens Structurels et d'Investissement («fonds ESI») spécifiquement sur la géographie prioritaire nationale.

Dans ce contexte, le Conseil Régional d'Aquitaine interviendra :

- *en partenaire direct du développement des quartiers et de l'aide à l'amélioration de la situation des personnes qui y vivent, via son dispositif régional en matière de Politique de la Ville et à la mobilisation de son droit commun,*
- *en tant qu'Autorité de gestion du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014/2020.*

Afin de rechercher la plus grande efficacité et efficience possibles, la Région a souhaité lancer un « double » Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) qui porte à la fois sur le dispositif régional et sur l'intervention des fonds FEDER-FSE. Ces moyens ont vocation à s'articuler dans le cadre des « contrats de ville ».

L'intervention régionale s'inscrira dans le cadre du Contrat de ville.

Pour cela la Région propose de contribuer à 4 grands défis :

- *accroître la création ainsi que la pérennité des entreprises,*
- *favoriser l'accès à l'emploi et développer les qualifications,*
- *favoriser la réussite éducative,*
- *améliorer l'efficacité énergétique du logement social.*

La Région sera par ailleurs attentive à :

- *promouvoir des stratégies intégrées économie/emploi,*
- *apporter une attention particulière aux jeunes et aux femmes,*
- *promouvoir l'égalité des chances et lutter contre les discriminations,*
- *la mise en œuvre de logique d'intégration des quartiers » dans leurs agglomérations,*
- *adapter l'intervention régionale au profil fiscal et financier des EPCI,*

L'intervention communautaire pour sa part s'inscrira elle aussi dans le cadre du Contrat de ville.

Elle propose de contribuer à 5 grands défis, issus de la stratégie Europe 2020 : promouvoir « une croissance intelligente, durable et inclusive ».

Pour cela elle souhaite soutenir des projets permettant concrètement que :

- *75 % de la population âgée de 20 à 64 ans aient un emploi;*
- *3 % du PIB de l'UE soient investis dans la Recherche et le Développement ;*
- *les objectifs «20/20/20» en matière de climat et d'énergie soient atteints,*
- *le taux d'abandon scolaire devrait être ramené à moins de 10 % et au moins 40 % des jeunes générations devraient obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur;*
- *la réduction à moins de 20 millions, le nombre de personnes menacées par la pauvreté.*

Enfin l'UE souhaite une mobilisation de chacun autour de :

- *développement durable,*
- *égalité des chances et non-discrimination,*
- *égalité entre les femmes et les hommes.*

CAISSE DES DÉPÔTS AU TITRE DES CONTRATS DE VILLE

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la Politique de la Ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apporte son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du Contrat de ville.

La Caisse des Dépôts intervient au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts peut intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du Contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du Contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organise autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du Contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégie :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social est mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles.

Sous certaines conditions, la Caisse des Dépôts peut également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Établissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

La CAF s'engage dans le cadre de la Politique de la Ville à mener des actions qui en accord avec le Contrat Pluriannuel de Gestion (CPG) signé avec le CNAF pour la période 2013-2017. Les engagements de la CAF au-delà de 2017 dépendront de son nouveau CPG, même si la plupart des actions s'inscriront en continuité du précédent CPG.

1. Réduire les inégalités territoriales et sociales en matière d'accueil des jeunes enfants

La CAF s'engage à réduire les inégalités territoriales et sociales en matière d'accueil collectif et individuel des jeunes enfants.

- Concernant l'accueil collectif, la CAF mobilise des dispositifs financiers en cohérence avec la nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la Ville, en articulation avec le schéma départemental des services aux familles. Dans les territoires prioritaires du schéma départemental des services aux familles, les établissements créant de nouvelles places d'accueil sont éligibles à une bonification d'aide au fonctionnement, financée par le fonds de rééquilibrage et un bonus supplémentaire sur fonds propre de 10 % est également prévu pour ces quartiers. Le maintien de Bayonne en zone prioritaire n'est pas garantie au-delà de la COG.
- Concernant l'accueil individuel, afin de favoriser le développement de l'installation d'assistants maternels dans les zones jugées prioritaires, le prêt à l'amélioration du lieu d'accueil (PALA) et la prime à l'installation des assistants maternels sont mobilisés, cette dernière étant majorée en cas d'installation dans les territoires prioritaires du schéma départemental des services aux familles. La CAF s'engage à continuer à verser sur ses fonds propres la majoration de la prime d'installation des assistants maternels dans les quartiers prioritaires jusqu'en 2020, que Bayonne soit ou non maintenue en ZP2.
- En matière de lutte contre les inégalités sociales, la CAF contribuera à atteindre l'objectif d'accueil de 10 % d'enfants issus de familles en situation de pauvreté dans les EAJE.
- Dans ce cadre, le fonds « publics et territoires » peut être mobilisé pour des projets conduits en lien avec la Politique de la Ville. Notamment l'axe 2 de ce fonds a pour objectif de soutenir plus spécifiquement les familles confrontées à des horaires spécifiques, à des problématiques liées à l'employabilité ou à des situations de fragilité (monoparentalité, etc.).

2. Réduire les inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité

- Les Caf développent une offre territoriale diversifiée de services et actions de soutien à la parentalité : lieux d'écoute et de partage d'expérience, lieux d'accueil enfants-parents, accompagnement à la scolarité, médiation familiale, aide aux vacances des familles, offres de service des travailleurs sociaux (information, orientation, accompagnement social). Une attention particulière est portée au taux de couverture et à la diversité des offres proposées dans les quartiers de la Politique de la Ville, dont celles du programme de réussite éducative (PRE).
- La Caf de Bayonne participe ainsi au financement des Lieux d'Accueil Enfant Parent, en complément de la prestation de service ainsi que sur le registre de la médiation familiale et les espaces rencontres.

- La CAF soutien aussi le dispositif CLAS, actions d'accompagnement des enfants et de leurs parents pour favoriser la réussite scolaire et promouvoir l'égalité des chances. Elle contribue à la lutte contre l'absentéisme scolaire sur le quartier des hauts de Sainte-Croix (conseiller familial et parental)
3. Accompagner la cohésion familiale par l'aide au départ en vacances, l'aide au temps libre et l'accès à la culture
L'intervention de la CAF s'adresse prioritairement aux familles ne partant pas ou peu en vacances pour des raisons financières ou parce qu'elles se trouvent dans des situations de précarité sociale (Vacaf, prestation ALSH) et développe sur le temps libre un partenariat local avec la scène nationale avec un abonnement famille facilitant l'accès au spectacle des parents et des enfants aux familles les plus défavorisées.
4. Renforcer la cohésion sociale par l'animation de la vie sociale
- La Caf finance des centres sociaux et espaces de vie sociale. L'ESCM est la seule structure située en quartier prioritaire. Toutefois, MVC Saint-Etienne rayonne sur ces quartiers prioritaires. La CAF poursuit ce soutien à ces équipements, tout en veillant à la mobilisation de ces derniers au service des politiques ainsi définies et au respect de la laïcité. Les critères d'agrément mentionnent explicitement l'accessibilité à tous et le développement d'actions favorisant la mixité des publics. Dans les actions sur les méthodes d'engagement de participation directe des habitants à l'évolution de leur cadre de vie, la CAF soutient l'intérêt et l'utilité de prendre appui sur les centres sociaux présents sur les territoires de la Politique de la Ville. Il s'agit ainsi de capitaliser sur leurs infrastructures (locaux et personnel) et leur savoir-faire (maîtrise de ce mode d'intervention fondé sur la participation des habitants dans une démarche d'animation globale) pour la mise en place effective d'un conseil citoyen.
 - En outre, la CAF et les autres partenaires ayant signé la Charte d'engagement jeunesse, financent les projets jeunes 64. Les jeunes de 11 à 17 ans qui montent un projet favorisant la responsabilité, la prise d'initiative des jeunes, des actions solidarité peuvent recevoir un financement CAF de leur projet.
5. Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables
- La CAF met en place des rendez-vous des droits en direction des allocataires qui en ont le plus besoin pour qu'ils bénéficient d'un accompagnement renforcé dans l'accès à l'ensemble de leurs droits sociaux. (prévision de 500 rendez-vous des droits par an jusqu'à la fin de sa COG). Dans ce cadre, les allocataires résidents dans les quartiers politiques de la ville bénéficient des rendez-vous des droits. Les familles les plus en difficultés peuvent en outre bénéficier d'un accompagnement social particulier en complément du rendez-vous des droits
 - La CAF et la CPAM de Bayonne, en partenariat, animent mensuellement des réunions collectives à Bayonne, dans lesquelles sont délivrées des informations précises et pratiques tant sur des aspects santé et prévention que sur des aspects administratifs divers tels l'indemnisation du congé maternité, paternité, les allocations familiales versées, les modes de garde...
 - Enfin, dans le cadre du déploiement de sa politique d'accès aux droits, la CAF souhaite accueillir des volontaires du service civique. Une réflexion est en cours sur le type de thématiques qui pourraient être proposées à des volontaires. En concertation avec les partenaires et à partir des diagnostics des besoins sociaux et territoriaux, la recherche des bénéficiaires potentiels des rendez-vous des droits dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville sera réalisée.

INDICATEURS DE SUIVI RETENUS DANS LA CONVENTION SIGNÉE AVEC LE MINISTÈRE DE LA VILLE

indicateurs	Année de référence : 2014
Nombre de places d'accueil collectif nouvelles créées dans les quartiers de la Politique de la Ville	0
Nombre de places d'accueil collectif rénovées dans ces quartiers	0
Nombre d'actions innovantes d'accueil des jeunes enfants adaptées aux besoins des familles des quartiers politiques de la ville	0
Nombre de classes passerelles créées dans les quartiers politiques de la ville	0
Nombre de lieux d'accueil enfants-parents créés	2

L'AGGLOMERATION COTE BASQUE ADOUR

Du fait de ses compétences, l'Agglomération a une double position dans la conduite et la mise en œuvre du Contrat de ville.

Ainsi, la mise en œuvre du Contrat de ville s'inscrit pour l'Agglomération dans une approche globale de son projet de développement avec deux objectifs :

- *s'assurer de la prise en compte des enjeux de cohésion sociale portée par l'Agglomération au titre de la Politique de la Ville. Aussi, elle soutiendra l'action d'ingénierie qu'elle confie avec l'Etat au GIP-DSU pour permettre la mise en œuvre du programme d'action dans les quartiers prioritaires,*
- *veiller à ce que ses politiques de droit commun contribuent, pour ce qui les concernent, à la mise en œuvre du programme d'actions du Contrat de ville pour les quartiers prioritaires et quartiers en veille. L'intervention de l'Agglomération au titre de ses politiques de droit commun est synthétisée en amont des enjeux.*

L'ETAT

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 définit la politique de la ville comme une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Elle précise que cette politique est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

C'est sur la base de cette loi qui fixe les principes de la nouvelle politique de la ville et sur la base des circulaires du 30 juillet et du 15 octobre 2014 relatives à la mise en œuvre des contrats de ville que se fonde l'engagement de l'Etat.

Celui-ci s'articule principalement autour de 4 axes :

a) Une nouvelle géographie prioritaire simplifiée et mieux ciblée :

- *se traduisant par une diminution du nombre de sites prioritaires, puisque désormais seuls les quartiers des Hauts de Sainte-Croix (Mounédé/Breuer) et de Maubec/La citadelle, situés sur la commune de Bayonne, sont classés dans la liste des nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville arrêtée par le décret du 30 décembre 2014*
- *visant à concentrer les moyens de l'intervention publique prioritairement au bénéfice des habitants de ces deux quartiers*

b) Un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique

- *reposant sur trois piliers : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement de l'activité économique et de l'emploi*
- *se déclinant en trois axes transversaux dans chacun des trois piliers : la jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes et la prévention de toutes les discriminations*
- *s'appuyant sur une articulation étroite avec les autres contrats, plans et schémas qui peuvent exister sur le territoire*

c) Une mobilisation prioritaire du droit commun

- *se déclinant à travers les actions inscrites dans les treize conventions interministérielles d'objectifs par lesquelles les ministères s'engagent à concentrer leurs moyens en faveur des habitants des quartiers prioritaires ;*
- *signifiant que les instruments spécifiques de la politique de la ville, notamment les crédits d'intervention du programme 147 et ceux de l'agence de rénovation urbaine, ne pourront être engagés qu'après mobilisation des moyens et outils de droit commun*

d) Une démarche de coconstruction avec les habitants

- *passant par la mise en place de conseils citoyens dans les quartiers prioritaires*
- *se traduisant par la participation de représentants des conseils citoyens à toutes les instances de pilotage du contrat de ville.*

A. PLAN D'ACTION POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES

1. Plan d'actions du pilier « cohésion sociale » par enjeux :

1^{er} ENJEU : LA MOBILISATION PARTENARIALE AUTOUR DE LA QUESTION DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE, « PREMIÈRE CONDITION DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ».

DROIT COMMUN MOBILISABLE

ÉTAT / Éducation Nationale :

- Les écoles des quartiers prioritaires bayonnais relèvent de l'éducation prioritaire.
- Renforcement des moyens d'accueil et d'encadrement
- Ouverture de classes pour les moins de 3 ans à l'école maternelle Brana et 1 classe ouverte rentrée 2015 à la maternelle Citadelle
- Dispositif « plus de maîtres que de classes » dans 5 écoles
- Maintien d'un poste de « coordinateur du réseau REP » pour Bayonne
- Accroissement de la collaboration entre acteurs éducatifs
- A travers les dispositifs de coopération : Programme de Réussite Éducative (PRE), Projet Éducatif Territorial (PEdT)
- Mise en place d'un comité de maternelles réunissant les directeurs
- Amélioration des liens entre écoles primaires via EducaREP
- Comité technique de lutte contre l'absentéisme et l'exclusion scolaire du collège Camus (en partenariat avec PRE et acteurs socio-éducatifs)
- Lutte contre l'évitement scolaire
- Enseignement bilingue Français-Basque dans les écoles Primaires Malégarie et Jules Ferry
- Introduction de « classes sans notes » en 6^{ème} au collège Camus
- Un plan de formation renforcé en direction des enseignants intervenant en REP

DÉPARTEMENT

- Projet éducatif départemental pour la période 2015-2016 à destination des collèves.
 - Il propose 30 dispositifs complémentaires aux enseignements et s'articule autour de quatre axes :
 - Soutenir l'ouverture sociale et culturelle des jeunes
 - Permettre la connaissance des ressources du territoire
 - Promouvoir l'éducation à la citoyenneté
 - Encourager l'éducation à la santé
 - Des contrats numériques sont en outre passés avec les collèves (développement des usages numériques pour tous)
 - Mise en œuvre du projet jeunes 64
- A noter :
- la MSD de Bayonne mène des actions « hors les murs » avec par exemple un projet de vacances familiales en lien avec la prévention spécialisée pour permettre à des familles de partir en vacances avec leurs enfants, accompagnées par des professionnels
 - la MSD de Bayonne est aussi impliquée dans le travail partenarial avec le PRE : organisation de soirées sur 2015/2016 autour de l'orientation et le renforcement de la mise en réseau des acteurs éducatifs : réunir les acteurs éducatifs autour de la présentation des missions notamment la prévention et la protection de l'enfance.

Ville de Bayonne :

- Gestion des écoles (sans distinction territoriale)
- Projet de Réussite Éducative (160 suivis d'élèves de quartiers prioritaires) cofinancé ville/État (crédits Politique de la Ville)
- Projet Éducatif global (sans déclinaison territoriale)
- Centre social en régie (ESCM)
- Moyens de communication de la ville pour valoriser la politique éducative et les écoles
- Actions ponctuelles de rencontres CM2/6^{ème} autour du sport
- Formations aux métiers de MNS organisées régulièrement par la ville au centre aquatique
- Bourse « service jeunes » 14/18 ans pour découvrir les métiers du sport
- Modules d'accueils des enfants temporairement exclus
- Formations à la communication bienveillante à partir de septembre 2015 au collège dans le cadre du PRE

Conseil Régional

- Soutien des parcours de découverte des métiers pour les jeunes des quartiers
- Accompagnement des expérimentations visant à aider les adultes dans l'accompagnement à l'orientation des enfants
- Développement des « capacités » des jeunes par la lutte contre le décrochage scolaire

CAF

- Co financement de 11 Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire avec les crédits État Politique de la Ville
 - Financement des actions de soutien à la parentalité (RAP)
- Participation du conseiller familial et parental au comité technique de lutte contre l'absentéisme

AXE STRATÉGIQUE 1 :

AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ DES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

ORIENTATION 1 : Agir sur les phénomènes d'évitement scolaire, notamment dans les écoles de La Citadelle et au Collège Camus et diviser par deux le nombre de dérogations à la carte scolaire au collège	<ul style="list-style-type: none"> 1-1 -1-1 Développer des projets innovants et de qualité (dans le cadre des réponses à l'appel à projet du Contrat de ville par EDUCAZEP) 	ÉTAT (EN) + Ingénierie GIP DSU
	<ul style="list-style-type: none"> 1-1-1-2 Promouvoir les résidences territoriales d'artistes en établissements scolaires 	ÉTAT (EN+DRAC) + ingénierie GIP DSU +Département
	<ul style="list-style-type: none"> 1-1-1-3 Utiliser le théâtre comme support pédagogique et socio-éducatif (Poursuite de la CHAT et impro théâtrale) et maintenir la dynamique d'attractivité de Malégarie 	GIP DSU + ÉTAT (DRAC+EN) +ville+CRA
	<ul style="list-style-type: none"> 1-1-1-4 Créer une nouvelle section sport SURF (très fort potentiel d'attractivité) sur le collège 	ÉTAT (EN) + Ville+ ingénierie GIP DSU
	<ul style="list-style-type: none"> 1-1-1-5 Organiser une stratégie de communication autour de la valorisation des écoles et du collège et des activités périscolaires (notamment les classes théâtre ou bilingue, les CLAS, sections sportives rugby et natation de Camus, information dès le CM1, utilisation des outils ENT ...) 	GIP DSU + ÉTAT (EN) + Ville +Département
ORIENTATION 2 : Agir sur les résultats et faire évoluer le taux de réussite au Brevet à 80% d'ici 3 ans	<ul style="list-style-type: none"> 1-1 -2-1 Accompagner le collège sur la mise en place d'indicateurs d'impacts en matière d'amélioration des résultats scolaires (nombre de PPRE passerelle en 6^{ème}) 	ÉTAT (EN) + Ingénierie GIP DSU
	<ul style="list-style-type: none"> 1-1-2-2 Infléchir le PRE et les CLAS sur le soutien aux élèves de troisième 	GIP DSU + ÉTAT (EN/Collège) + Ville(PRE)
	<ul style="list-style-type: none"> 1-1-2-3 Créer des stages intensifs de révision pendant les vacances (type école ouverte) avec des tuteurs pour les élèves les plus en difficulté 	ÉTAT (EN/Collège) + Ingénierie GIP DSU

AXE STRATÉGIQUE 2 :

ACCOMPAGNER LES PARCOURS ET PRÉVENIR LES RUPTURES

ORIENTATION 1 : Renforcer les passerelles et sécurisation des transitions à tous les niveaux (entrée Maternelle et CP, 6 ^{ème} , lycée)	<ul style="list-style-type: none"> 1-2 -1-1 Infléchir les CLAS et le PRE sur le suivi des élèves qui sont en transition scolaire (appel à projet) et organiser des rencontres entre les familles et les conseillers d'orientation du CIO dans le cadre du PRE 	GIP DSU + ÉTAT (EN) + Ville (PRE)
	<ul style="list-style-type: none"> 1-2-1-2 Un enseignant pour les moins de 3 ans supplémentaire à Malégarie et la Citadelle (en projet) 	ÉTAT (EN) + Ville+PMI
	<ul style="list-style-type: none"> 1-2-1-3 Établir des liens avec les intervenants des différents modes de garde de la petite enfance dans l'objectif de préparer l'entrée en petite section 	ÉTAT (EN) + Ville
	<ul style="list-style-type: none"> 1-2-1-4 Développer les actions auprès des parents pour mieux les informer sur l'accompagnement scolaire de leurs enfants lors des passages de la GS au CP en lien avec les écoles 	ÉTAT (EN) + Ville

ORIENTATION 2 : Agir sur l'orientation positive des enfants et des jeunes et augmenter le pourcentage d'élèves orientés en seconde générale ou technologique)	<ul style="list-style-type: none"> 1-2-2-1 Soutenir dans le cadre de l'appel à projet des actions de formation et d'information pour les enseignants et les parents, sur la connaissance des métiers 	<i>ÉTAT (EN/Collège) +GIP DSU +CRA +Département</i>
	<ul style="list-style-type: none"> 1-2-2-2 Développer dans le cadre de l'appel à projet des actions à destination des élèves en lien avec les entreprises (découverte des métiers et de l'entreprise, programme d'accès aux stages de fin de 3ème en lien avec les carrefours des métiers sur la ZAP Nive Adour et en lien avec le « pôle académique de stage, banque ressource pour les stages de découverte des métiers) 	<i>GIP DSU + ÉTAT (EN/Collège) +CRA +Département</i>
	<ul style="list-style-type: none"> 1-2-2-3 Valoriser les savoir-faire, compétences, parcours et réussite d'habitants et des jeunes des Quartiers Prioritaires 	<i>GIP DSU + ÉTAT (EN/Collège)</i>
	<ul style="list-style-type: none"> 1-2-2-4 Créer du partenariat avec les lycées Louis de Foix, Paul Bert et Cassin et formaliser des actions avec ces lycées qui accueillent les élèves des Quartiers Prioritaires dans le cadre de l'appel à projet (indicateur= mise en place d'un suivi de cohorte dans les lycées) 	<i>GIP DSU + État (EN)</i>
	<ul style="list-style-type: none"> 1-2-2-5 Soutenir des actions qui visent à développer des orientations professionnelles non sexuées 	<i>ÉTAT (EN/Collège+DDCS) +ingénierie GIP DSU</i>

ORIENTATION 3 : Diviser par deux en cinq ans le nombre de décrocheurs	<ul style="list-style-type: none"> 1-2-3-1 Renforcer les actions et les moyens du Comité technique de lutte contre l'absentéisme et l'exclusion scolaire du collège Camus, développer des outils et des actions innovantes, en lien notamment avec les acteurs socioéducatifs 	<i>ÉTAT (EN) + CAF +CRA + Ingénierie GIP DSU +Département</i>
	<ul style="list-style-type: none"> 1-2-3-2 Dynamiser et renforcer le rôle de la plateforme des décrocheurs pour les élèves des Quartiers Prioritaires par : <ul style="list-style-type: none"> o Le suivi de l'absentéisme par la DSDEN o Suppression des exclusions définitives o Participation du réseau FOCALE à la lutte contre le décrochage dans la ZAP NIVE ADOUR et au sein de la plateforme du CIO de Bayonne o Mise en place d'un groupe de prévention du décrochage dans tous les établissements scolaires en Quartiers Prioritaires 	<i>ÉTAT (EN) + CIO + MLAJ+CRA</i>
	<ul style="list-style-type: none"> 1-2-3-3 Mettre en œuvre des actions sur l'amélioration du climat scolaire, en lien avec la cellule académique 	<i>ÉTAT (EN) +CAF+ Ville (PRE) +Ingénierie du GIP DSU</i>

AXE STRATÉGIQUE 3 :

AMPLIFIER LES PROCESSUS COOPÉRATIFS EXISTANTS ET ACCOMPAGNER L'AUTONOMISATION DES ENFANTS ET DES JEUNES
DANS UNE LOGIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL

ORIENTATION 1 : Renforcer la participation des parents dans la co-éducation	<ul style="list-style-type: none"> 1-3-1-1 Inscrire systématiquement l'obligation d'information et de concertation avec les parents pour les projets relevant de l'appel à projet : « clause du mieux disant participatif » 	GIP DSU
	<ul style="list-style-type: none"> 1-3-1-2 Cibler l'appel à projet sur le soutien aux actions des espaces parents existants sur le registre de la co-construction 	Ingénierie GIPDSU + ÉTAT (EN/Collège/Educazep)+ Ville (PRE)
ORIENTATION 2 : Généraliser les « approches inclusives » et les démarches de projets collectifs	<ul style="list-style-type: none"> 1-3-2-1 Inscrire en termes d'obligation transversale l'association des enfants à la définition et aux choix des activités proposées par les acteurs éducatifs (notamment dans les activités de loisirs et périscolaires) 	GIP DSU
	<ul style="list-style-type: none"> 1-3-2-2 Organiser des formations-actions sur les « approches inclusives » et les démarches de projets collectifs impliquant la diversité des acteurs de la communauté éducative 	État (EN) + Ingénierie GIP DSU
	<ul style="list-style-type: none"> 1-3-2-3 Lancer un appel à projet dédié sur le « bien-être à l'école » 	État (EN) + Ville+ Ingénierie GIP DSU
	<ul style="list-style-type: none"> 1-3-2-4 Promouvoir et soutenir des projets organisant l'engagement des enfants et des jeunes dans la vie sociale locale 	Ville + État (DDCS) + ingénierie GIP DSU
ORIENTATION 3 : Renforcer la mise en réseau des acteurs éducatifs autour d'approches positives et bienveillantes	<ul style="list-style-type: none"> 1-3-3-1 Créer des temps d'échanges de pratiques, de valorisation des savoir-faire et compétences, de réflexion sur l'impact des actions menées (formation et co-formation). 	GIP DSU +Département pour collégiens
	<ul style="list-style-type: none"> 1-3-3-2 Promouvoir l'échange dans les approches éducatives 	EN + Ingénierie GIP DSU +Département pour collégiens
	<ul style="list-style-type: none"> 1-3-3-3 S'assurer que les écoles et les collèges s'appuient sur toutes les ressources de leur environnement : associations socio-éducatives, collectifs d'habitants, prévention spécialisée... 	État (EN) + Ville + Ingénierie GIP DSU +Département pour collégiens
	<ul style="list-style-type: none"> 1-3-3-4 Développer des démarches de communication non violentes en associant les enfants, les familles et les équipes éducatives des Quartiers Prioritaires 	Collège +État (EN+EDUCAZEP) + Ville (PRE) +Ingénierie GIP DSU
ORIENTATION 4 : Continuer la mobilisation des acteurs éducatifs (au sens large, pas seulement les enseignants)	<ul style="list-style-type: none"> 1-3-4-1 Renforcer les approches partenariales et poursuivre l'animation collective autour de la question de la réussite scolaire 	GIP DSU
	<ul style="list-style-type: none"> 1-3-4-2 Décliner une approche territoriale du Projet Éducatif Global avec les projets d'écoles (réactualisation en 2016) 	Ville +État (EN et DDCS) +CAF+ Ingénierie GIP DSU
	<ul style="list-style-type: none"> 1-3-4-3 Prioriser, dans l'appel à projet du Contrat de ville, les actions structurantes ayant un effet d'entraînement et qui mobilisent une diversité de partenaires 	GIP DSU

2ème ENJEU : UN LIEN SOCIAL RENFORCÉ MOBILISANT TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE AUTOUR D'AMBITIONS COMMUNES

DROIT COMMUN MOBILISABLE

CCAS :

- Initiatives de travail social collectif (accès au logement, départ en vacances...)
- Deux actions nouvelles, qui seront mises en place au deuxième semestre 2015 et peuvent intéresser les habitants des quartiers prioritaires :
 - Le développement du microcrédit personnel
 - La mise en place d'une aide spécifique (financière, aide alimentaire...) pour les jeunes accompagnés par la Mission Locale
- Ateliers numériques pour les publics éloignés
- Micro crédits personnels de l'épicerie sociale

Département

- Présence de la Maison de la Solidarité Départementale avenue de Mounédé
- Il contribue au financement des équipements d'éducation populaire
- Co-financement de projets jeunes avec la CAF
- Actions de la PMI

ÉTAT/ DDCS

- Soutien aux actions en faveur de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.
- A l'échelle régionale, la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE) met en œuvre la politique gouvernementale en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les domaines : professionnel, économique, personnel, et social. Elle soutient notamment les permanences du CIDFF, du Planning familial dans les quartiers prioritaires, et, de manière transversale, des actions en matière d'accès aux droits, autonomie économique, diversification de l'orientation des filles, mixité des emplois, création d'entreprise, lutte contre les violences faites aux femmes..

Ville de Bayonne :

- Offre variée d'équipements et d'activités sportives, de loisirs, et socio-éducatives
- Mise à disposition des éducateurs sportifs dans les piscines et les écoles (pour des activités périscolaires notamment) et propose des opérations de découverte sportive (opération choisit ton sport tous les mercredis, opération ticket découverte destinée aux enfants pendant les vacances)
- Soutien aux installations de proximité et la gestion des médiathèques, le soutien à l'organisation de spectacles dans les quartiers (compagnie professionnelle de théâtre)
- Soutien à l'installation d'artistes rue sainte-Catherine ; financement d'opérations (parcours d'artiste)
- L'espace socio-culturel municipal, centre social géré par la ville de BAYONNE, propose des actions d'accueil, de soutien et d'accompagnement autour de l'aide au quotidien (ateliers adulte, chantiers jeunes...), l'intégration (ateliers FLE, CLAS, cyber base...), l'intervention sociale pour les familles (sorties, moments festifs...), propositions d'activités culturelles et sportives... L'ESCM intervient au-delà du quartier prioritaire, et a dans son territoire d'intervention le quartier Saint-Esprit.
- Soutient financièrement des actions et des projets de proximité
- Le PEG cible l'offre sportive sur les quartiers prioritaires

Conseil Régional

- Soutient les parcours de découverte des métiers pour les jeunes des quartiers
- Accompagne des expérimentations visant à aider les adultes dans l'accompagnement à l'orientation des enfants
- Développe les « capacités » des jeunes par la lutte contre le décrochage scolaire

CAF

- Financement des deux centres sociaux dans les quartiers prioritaires
- Dans le cadre de son contrat pluriannuel de gestion signé avec la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) pour la période 2013-2017/ mise en place des stratégies différenciées en faveur des territoires prioritaires, sur 3 registres distincts :
 - Réduction des inégalités territoriales et sociales en matière d'accueil des jeunes enfants
 - Mobilisation du fonds « publics et territoires » pour des projets conduits en lien avec la Politique de la Ville (6 axes d'intervention dont handicap et horaires atypiques)
 - Réduction des inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité via une couverture large du territoire intercommunal
- Accompagnement à la parentalité : cinq Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) sur le territoire intercommunal dont deux interviennent dans les quartiers prioritaires bayonnais (Libreplume et Bout'Choux (ce dernier est en démarche de labellisation LAEP pour 2016)
- Financement d'actions par le biais du fonds national parentalité, les territoires Politique de la Ville ont été définis comme prioritaires au même titre que les territoires issus du diagnostic
- Développement de la médiation familiale : deux associations (Espace Famille Médiation Pays Basque et Espace Famille rencontre 64)
- Un Espace rencontre (ACJPB) à Bayonne
- Accompagnement de la cohésion familiale par l'aide au départ en vacances et l'aide au temps libre
- Soutien au départ en vacances (aides financières aux familles ou organisation de colonies, camps, etc. via les 22 Accueils de loisirs sans hébergement du territoire)
- Soutien aux projets de sorties familiales et courts séjours - 2 structures interviennent dans les quartiers prioritaires
- Co-financement des projets jeunes avec le Conseil départemental 64.
- Bonification de 10% des montants attribués aux projets jeunes 64 portés par des structures présentes sur le territoire Politique de la Ville (action

nouvelle).

- Mise en place d'un partenariat local avec la scène nationale pour l'accès des familles défavorisées à la culture (abonnements)

AXE STRATÉGIQUE 1 :

INFLÉCHIR ET FAIRE APPEL À LA MOBILISATION DU DROIT COMMUN EN MATIÈRE DE LIEN SOCIAL

ORIENTATION 1 : Faciliter l'accès à l'offre extrascolaire de loisirs, de sports, de culture et adapter l'offre de droit commun au bénéfice des jeunes des quartiers prioritaires.	<ul style="list-style-type: none"> • 2-1-1-1 Encourager les conventions de partenariat entre le collège inscrit en éducation prioritaire, le club de prévention et/ou les centres sociaux du territoire 	Collège + Ville
	<ul style="list-style-type: none"> • 2-1-1-2 Mettre en place des conventions avec les centres d'animation et la filière sportive de proximité dans le cadre du PRE 	Ville (PRE) + État (DDCS) + Ingénierie GIP DSU
	<ul style="list-style-type: none"> • 2-1-1-3 Ouvrir, quand cela est possible, et particulièrement au moment de la conception des projets d'aménagement, les établissements scolaires qui disposent d'un équipement sportif en dehors des heures d'ouverture scolaire 	Ville
	<ul style="list-style-type: none"> • 2-1-1-4 Mobiliser les dispositifs de la DRAC pour développer l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie par la promotion de projets d'éducation artistique et culturelle 	État (DRAC+ EN+ DDCS) + Ville+ + Ingénierie GIP DSU
	<ul style="list-style-type: none"> • 2-1-1-5 Promouvoir la systématisation d'actions de médiation culturelle 	ÉTAT (DRAC) + Ingénierie GIP DSU
	<ul style="list-style-type: none"> • 2-1-1-6 Intégrer dans les conventions pluriannuelles d'objectifs des associations (sportives et culturelles) des objectifs d'intervention au bénéfice des populations des quartiers prioritaires (La Ville affecte une partie de la subvention aux clubs de sport sur des critères répondant aux objectifs de la Politique de la Ville (pratique féminine, participation aux tickets découvertes...)) 	Ville + État(DDCS) + CRA + Ingénierie GIP DSU
ORIENTATION 2 : Décliner localement la convention interministérielle avec le ministère des sports : <ul style="list-style-type: none"> • 10% du CNDS (15% fin du contrat) • 30% de femmes licenciées sport/QP • 10% du CNDS emplois aidés 	<ul style="list-style-type: none"> • 2-1-2-1 Mettre en œuvre la réforme de l'utilisation des crédits du CNDS, gérés par la DDCS, permettant de concentrer les moyens vers les quartiers prioritaires, en fléchant directement <u>10% des crédits du CNDS</u> vers les quartiers prioritaires et en atteignant <u>15 %</u> à l'issue du contrat 	État (DDCS) + Ingénierie GIP DSU
	<ul style="list-style-type: none"> • 2-1-2-2 Augmenter le nombre de licenciés sportifs en quartiers prioritaires et développer la mixité parmi les licenciés sportifs issus des quartiers prioritaires en visant, dès 2015, un objectif de <u>30% de femmes sur le nombre total de licenciés résidant en quartiers prioritaires</u> (crédits du CNDS) 	État (DDCS) + Ingénierie GIP DSU
	<ul style="list-style-type: none"> • 2-1-2-3 Augmenter la part des emplois aidés CNDS en quartiers prioritaires en visant l'objectif de <u>10% des crédits du CNDS consacrés aux emplois aidés</u> au niveau départemental 	État (DDCS) + Ingénierie GIP DSU

AXE STRATÉGIQUE 2 :

DÉVELOPPER DES ACTIONS INNOVANTES SUR LE REGISTRE DU LIEN SOCIAL

ORIENTATION 1 : Soutenir des expérimentations de projets sur le lien social	• 2-2-1-1 Favoriser l'organisation d'échanges de services entre habitants (type accorderie)	GIP DSU +ACBA +CRA
	• 2-2-1-2 Développer les actions "hors les murs" avec les acteurs institutionnels	État(DDCS) + Ville
	• 2-2-1-3 Favoriser l'organisation de démarches participatives autour des jardins partagés	GIP DSU + HSA+Ville
	• 2-2-1-4 Réorganiser des forums d'associations au cœur des quartiers	Ville
ORIENTATION 2 : Organiser la visibilité des actions sur le territoire	• 2-2-2-1 Mettre en place des outils de communication et d'information concernant les quartiers par la mise à disposition de différents supports physiques (guides, totems, etc.)	Ville + Ingénierie GIP DSU
	• 2-2-2-2 Soutenir les acteurs du territoire en matière de communication et d'information	Ville + Ingénierie GIP DSU

AXE STRATÉGIQUE 3 :

GARANTIR L'ACCÈS AUX DROITS POUR TOUS COMME LEVIER DE CITOYENNETÉ

ORIENTATION 1 : Lutter contre le non-recours	• 2-3-1-1 Conduire un projet de lutte contre le non recours aux droits (projet en cours CAF)	CAF+ DÉPARTEMENT
	• 2-3-1-2 Réduire la fracture numérique, facteur de développement des inégalités dans le cadre de l'accroissement des possibilités de démarches en ligne, en lien avec les Cyberbases	Ville
	• 2-3-1-3 Avoir une réflexion sur la pertinence de créer des « rendez-vous des droits » / Objectif de 500 RDV du droit par an pour la CAF et développement des rendez-vous des droits pour les 1ères instructions RSA	CAF+ Département + CCAS +CPAM
	• 2-3-1-4 Engager un travail partenarial avec le CDAD 64 et le CIDFF pour poser les jalons d'une déclinaison locale de leurs plans d'action en lien avec le CD64 qui est cofinanceur	GIP DSU
ORIENTATION 2 : Développer les actions relatives à la citoyenneté	• 2-3-2-1 Qualifier et former les acteurs éducatifs et socio-éducatifs à la citoyenneté (vision partagée, valeurs républicaines, laïcité...) afin qu'ils soient un relais actif (créer une culture commune)	État (DDCS) + CRA +Ingénierie GIP DSU
	• 2-3-2-2 Développer des projets avec les jeunes et les adultes autour de la connaissance des institutions et de la citoyenneté (dans le cadre de l'appel à projet Contrat de ville) et étudier la possibilité d'un conseil citoyen de jeunes	État (DDCS) + Ingénierie GIP DSU +CRA
	• 2-3-2-3 Généraliser les conseils d'enfants dans les écoles primaires et les centres de loisirs des quartiers prioritaires	Ville (PRE) +ÉTAT (EN+DDCS) +ingénierie GIP DSU

3^{ème} ENJEU : UNE STRATÉGIE LOCALE DE PROMOTION DE LA SANTE A POURSUIVRE SUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES

DROIT COMMUN MOBILISABLE

CCAS :

- *Coordination de l'Atelier Santé Ville depuis 2013 dans le cadre du CV*
- *Plan santé en cours de formalisation à l'échelle de toute la ville*
- *Pôle gérontologie (CLIC, Foyer, SAD)*
- *Pôle action sociale (épicerie sociale)*

Ville

- *Il s'agit ici de s'assurer que les enjeux « santé » identifiés sur les deux quartiers prioritaires du Contrat de ville soient pris en compte par le Contrat Local de Santé et le Plan Local de santé*

DÉPARTEMENT

Le Département développe les actions de la PMI envers les femmes enceintes, les mineures, les jeunes parents, les enfants de moins de 6 ans,

- *Mise à disposition de l'infirmière de la MSD pour faire le lien entre les personnes et les acteurs de la santé dans le cadre d'un accompagnement aux soins.*
- *Participation du Département au contrat local de santé*
- *Soutien du Département au Réseau santé mentale et à la Maison des adolescents*
- *Participation à travers les missions du pôle autonomie*
- *Le Département au travers du financement d'épicerie sociale s'adresse à un public en difficulté. Au-delà du secours apporté sur la seule aide alimentaire, une Conseillère en économie sociale et familiale intervient sur des ateliers collectifs de cuisine. Ceci permet travailler la question de l'équilibre alimentaire avec un budget limité*

CPAM

- *Cofinancement de projets de prévention (hygiène buccodentaire)*

CPAM ET CAF

- *Partenariat pour donner aux femmes enceintes des informations sur la prise en charge médicale et administrative de la grossesse : consultations obligatoires, échographies, remboursement des soins, congé de maternité et de paternité, prestation d'accueil du jeune enfant, modes de garde, alimentation, addictions...*
- *Pour aider les futurs parents, la CAF et la CPAM animent des ateliers d'information à Bayonne.*

ARS

- *Projet Régional de Santé 2012-2016. Les objectifs du volet prévention et promotion de la santé du Schéma Régional de Prévention d'Aquitaine croisent en grande partie les problématiques des quartiers bayonnais, car il s'organise autour de trois axes principaux :*
 - *L'action sur les déterminants de la santé : renforcer les compétences de la population en matière de santé pour favoriser les choix de comportements favorables à la santé,*
 - *La prévention de certaines maladies ou de certains risques : les priorités sont définies à partir d'études permettant de repérer les principales problématiques de santé et d'identifier les problématiques émergentes ou en évolution rapide. Elles diffèrent d'un territoire de santé à l'autre,*
 - *La prévention au bénéfice des patients et de leur entourage : l'éducation thérapeutique du patient et de son entourage a pour finalité d'optimiser leur prise en charge, par une meilleure compréhension de la maladie et des traitements dans le but d'améliorer leur qualité de vie.*
- *Le Contrat Local de Santé est en cours de formalisation: Le CLS est destiné à articuler les dispositifs existants et il est donc le cadre d'allocations des ressources, c'est-à-dire que l'ARS s'engage à mobiliser et articuler les ressources spécifiques aux dispositifs et actions, ce qui ne signifie pas une perspective supplémentaire de financements. Le CLS est construit autour de quatre axes :*
 - *Accompagnement de la personne en perte d'autonomie*
 - *Coordination et Continuité des Soins*
 - *Prévention et Promotion de la Santé*
 - *Santé environnementale**En transversal à ces quatre axes la thématique précarité*
- *L'Agence Régionale d'Aquitaine / DT 64 met en œuvre chaque année des Appels à Projets (AAP) afin de financer des actions portant sur les domaines suivants :*
 - *AAP Prévention et Promotion de la Santé (thématiques nutrition – IST/VIH/Hépatites – Cancer – Santé mentale – Santé environnementale)*
 - *AAP Sport Santé Bien Etre en lien avec la DRJSCS*
 - *AAP alimentation et précarité en lien avec la DRAAF*
 - *AAP jeunes en lien avec le Rectorat*
 - *AAP pour développer des actions de prévention hors les murs par les établissements de santé*

AXE STRATÉGIQUE 1:

RÉDUIRE LES ÉCARTS EXISTANTS ENTRE LES QUARTIERS PRIORITAIRES ET LE RESTE DE L'AGGLOMÉRATION
ET AGIR SUR LES DÉTERMINANTS DE SANTÉ

ORIENTATION 1 : Améliorer l'état de santé des habitants	<ul style="list-style-type: none"> 3-1-1-1 Soutenir des actions de prévention et des campagnes d'information de proximité, notamment sur des lieux informels, dans le cadre de l'appel à projet Contrat de ville (au-delà même de l'ASV) 	ARS + CCAS (ASV) + Ingénierie GIP DSU
	<ul style="list-style-type: none"> 3-1-1-2 Développer un plan d'action santé au sein du Collège Camus dans le cadre du Contrat Local de Santé 	ARS + État (EN/infirmière scolaire)
	<ul style="list-style-type: none"> 3-1-1-3 Amplifier la prise en charge des enfants suivis dans le cadre du PRE par les actions de l'ASV 	CCAS (ASV) + ingénierie GIP DSU
	<ul style="list-style-type: none"> 3-1-1-4 Assurer un pilotage partenarial de l'ASV avec un cahier des charges partagé (notamment sur la prévention et le travail social collectif auprès des populations) 	CCAS (ASV) + ingénierie GIP DSU
	<ul style="list-style-type: none"> 3-1-1-5 Proposer sur le quartier un accueil, une information et une orientation dans le cadre d'un espace « info santé » à définir dans le contrat local de santé 	ARS + CPAM
	<ul style="list-style-type: none"> 3-1-1-6 Dans le cadre de l'appel à projet du Contrat de ville, soutenir des actions de sensibilisation en direction des adultes sur la santé des enfants 	CCAS (ASV) + ingénierie GIP DSU
	<ul style="list-style-type: none"> 3-1-1-7 ARS : Créer un budget participatif géré par les habitants dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé 	ARS (budget FIR régional/CLS) + CCAS (ASV) + Ingénierie GIP DSU
	<ul style="list-style-type: none"> 3-1-1-8 Mener des actions de médiation culturelle sur les représentations de la santé 	Ville + CCAS (ASV) + ingénierie GIPDSU
ORIENTATION 2 : Diviser par 2 l'écart en matière d'obésité des enfants par rapport aux autres territoires	<ul style="list-style-type: none"> 3-1-2-1 Soutenir dans l'appel à projet du Contrat de ville des actions transversales sur l'alimentation (école, parents, centres sociaux, lien sport/santé...) 	GIP DSU
	<ul style="list-style-type: none"> 3-1-2-2 Appuyer la réalisation des projets portés par la démarche d'ESS sous l'orientation stratégique « Agir pour une consommation responsable et saine » (cuisine mobile, systèmes coopératifs d'approvisionnement, fromagerie...) 	GIP DSU +ARS

AXE STRATÉGIQUE 2:

MOBILISER LES PARTENAIRES SANTÉ AUTOUR D'UN PROJET COMMUN

ORIENTATION 1 : Promouvoir une approche globale de la santé	<ul style="list-style-type: none"> 3-2-1-1 Outiller les acteurs de l'éducation et les travailleurs sociaux sur les questions de santé (repérage des problématiques, des retards,...) 	CCAS(ASV) + ingénierie GIP DSU
	<ul style="list-style-type: none"> 3-2-1-2 Développer des actions sur les facteurs environnementaux et psychosociaux dont dépendent la santé et le bien-être 	CCAS/copil ASV
ORIENTATION 2 : Coordonner et fédérer au quotidien les professionnels sociaux, sanitaires et éducatifs	<ul style="list-style-type: none"> 3-2-2-1 Construire un observatoire de santé avec quelques indicateurs et le partager avec les acteurs du territoire 	CCAS
	<ul style="list-style-type: none"> 3-2-2-2 Organiser des temps de rencontre des professionnels de santé qui interviennent sur le territoire, dans le cadre du contrat local de santé et de l'ASV 	CCAS

4ÈME ENJEU : L'INTÉGRATION DES PROBLÉMATIQUES DE SÉCURITÉ ET PRÉVENTION AVEC LE CONTRAT LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE BAYONNE

DROIT COMMUN MOBILISABLE

Ville de Bayonne

- CLSPD qui intervient sur 4 champs :
 - Incivilité et petite délinquance,
 - Sécurité routière,
 - Conduite addictive
 - Violences faites aux femmes
- Antenne de la Police Municipale Place de la République

Police Nationale

- Présence renforcée sur Saint Esprit
- Une Antenne sur Sainte Croix

DÉPARTEMENT 64

- Financement d'un service de prévention spécialisée
- Mission de prévention et de protection des mineurs assurée par la MSD
- Présence de la RMSD au CLSPD

Il ne s'agit pas ici de décliner un plan d'action dans le cadre du Contrat de ville mais de renvoyer au CLSPD cette déclinaison.

AXE STRATÉGIQUE 1:

DÉCLINER UN PLAN D'ACTION DANS LE CADRE DU CLSPD

ORIENTATION 1 : Mieux articuler démarche de prévention et actions de répression et réguler les tensions constatées sur les lieux de vie	<ul style="list-style-type: none"> • 4-1-1-1 Accroître la présence des professionnels de la prévention dans les zones à enjeux, à des horaires adaptés, dans un souci de proximité et de lien social 	<i>Ville de Bayonne/CLSPD</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • 4-1-1-2 Ouvrir le groupe d'habitants de Maubec Citadelle / Saint-Esprit à d'autres acteurs afin de mieux chaîner les interventions 	<i>Ville de Bayonne/CLSPD</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • 1-1-3 Mieux articuler la répartition des tâches entre Police Nationale et Police Municipale, notamment sur l'aspect continuité du service public 	<i>Ville de Bayonne/CLSPD</i>

2. Plan d'actions du pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » par enjeux :

1er ENJEU : UNE STRATÉGIE D'INTERVENTION URBAINE A METTRE EN ŒUVRE

DROIT COMMUN MOBILISABLE	
<p>VILLE DE BAYONNE</p> <p>Elle intervient dans les quartiers prioritaires au titre de l'ensemble de ses compétences.</p> <p>La Direction du Cadre de vie assure la gestion de la propreté urbaine (dépôts sauvages, nettoyage des graffitis, etc.), la maintenance de la voirie et la gestion des jardins et espaces verts. En lien avec le bailleur HSA et l'ACBA, un effort en moyens humains a été réalisé pendant le PRU autour des questions d'entretien (Esplanade Breuer) et de gestion urbaine de proximité.</p> <p>La Direction de l'urbanisme a été le maître d'ouvrage du PRU des Hauts-de-Sainte Croix, puis du Plan Stratégique Local en 2015, qui définit des éléments de stratégie de développement pour le secteur de l'ancienne ZUS à court, moyen et long termes.</p> <p>Elle est également en charge du PLU de Bayonne, qui laisse apparaître de nombreuses zones à urbaniser à long terme aux franges du territoire des Hauts de Sainte-Croix, et donc autant de potentiels de développement, qui seront intégrés dans le PLUI en cours d'élaboration.</p> <p>Des réflexions sur la création de liaisons douces à certains lieux stratégiques du plateau Saint-Etienne sont portées par la Direction et relayées à travers le PSL.</p> <p>En matière environnementale, les objectifs de l'Agenda 21 de la Ville s'articulent avec ceux du Contrat de ville :</p> <p>Le projet de construction d'une chaufferie bois menée par la Ville avec le soutien de l'Agglomération sur le site du 14 Avril prévoit de raccorder une grande partie des logements sociaux et des équipements publics de la rive droite. La chaufferie bois constitue une réelle opportunité pour le quartier de s'inscrire dans une perspective de développement durable à travers toutes ses dimensions (Environnementale, Sociale et Économique). Les résidences du Bedat et de la Citadelle devraient être reliées à ce réseau.</p> <p>État - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER (DDTM)</p> <p>Elle est chargée de la prise en compte des enjeux des quartiers prioritaires dans les politiques de planification, d'urbanisme et de l'habitat et des transports. Elle est associée à l'élaboration de ces documents et assure le contrôle de leur conformité.</p>	<p>AGGLOMÉRATION CÔTÉ BASQUE-ADOUR</p> <p>Elle joue un rôle essentiel dans l'effort de rattrapage de développement urbain des quartiers prioritaires.</p> <p>A travers sa compétence d'aménagement de l'espace communautaire, elle met en place des opérations propres ou organise la mise en place de règles partagées (SCoT, Schéma d'armature commerciale, etc.) pour le développement du territoire.</p> <p>Seule ou via l'Établissement public foncier local (EPFL), elle conduit une action foncière afin de mener à bien et anticiper ses opérations d'aménagement à vocation économique ou d'habitat.</p> <p>L'Agglomération est engagée dans l'établissement d'un PLUI, véritable opportunité de la structuration d'un projet de développement durable en matière d'urbanisme.</p> <p>Dans le cadre de sa compétence en matière de mobilité et transports, l'ACBA est partenaire d'un projet de transport en commun en site propre (le projet Trambus) avec le Syndicat des transports, mise en service en 2019.</p> <p>En complément, l'Agglomération développe et diversifie les services à la mobilité (vélos notamment).</p> <p>Au titre de sa compétence « Équilibre social de l'Habitat » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - elle a la responsabilité d'établir le PLH qui décline la mise en synergies des politiques de l'habitat et de logement relevant de l'intercommunalité, de l'Etat, et des autres collectivités territoriales qui s'exercent sur son territoire. Le PLH doit assurer l'équilibre social de l'habitat tant dans le volet développement de l'offre et le maintien de la qualité du parc résidentiel, en lien avec les politiques foncières, d'aménagement et de déplacement mises en œuvre sur l'Agglomération, et doit favoriser l'accès aux plus défavorisés et répondre aux besoins spécifiques ; - elle soutient le développement de l'offre locative sociale et en accession à la propriété réalisée par les organismes HLM ; - elle pilote et soutient les dispositifs d'amélioration dans l'habitat ancien visant à lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique ; - elle conduit des actions visant à favoriser l'accès au logement des plus démunis ; - elle gère ses financements propres et décide des aides de l'État au travers de la délégation des aides à la pierre. <p>A travers la collecte et la gestion des déchets, l'ACBA a développé l'offre en matière de tri sélectif et participé à la démarche de gestion urbaine de proximité mise en place sur le projet de rénovation urbaine sur les Hauts de Bayonne</p> <p>Dans le cadre des compétences environnementales et de développement durable, elle porte un Plan climat territorial actualisé en 2014. Un diagnostic en cours devrait permettre de mieux prendre en compte les territoires prioritaires, notamment au travers des problématiques de précarité énergétique.</p>

AXE STRATÉGIQUE 1:

**INTÉGRER LES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS UNE DÉMARCHE D'INTERVENTION URBAINE GLOBALE
A L'ÉCHELLE DE LA VILLE ET DE L'AGGLOMÉRATION**

ORIENTATION 1 : Accroître la cohérence et les interactions entre l'ensemble des démarches et réflexions stratégiques menées en matière d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> 1-1-1-1 Élaborer un projet urbain pour chaque quartier prioritaire, projet articulé aux projets structurants prévisionnels notamment : Requalifier le parc d'habitat social du secteur Maubec/Citadelle : réhabilitations et démolitions reconstructions, requalifications voiries-espaces publics... 	Ville + ACBA et les partenaires concernés + HSA+ État (DDTM/ANAH...)
	<ul style="list-style-type: none"> 1-1-1-2 Élaborer un schéma d'orientation directeur de Bedat Citadelle 	Ville + HSA
	<ul style="list-style-type: none"> 1-1-1-3 Dans le cadre du PLU ou PLUI définir des orientations d'aménagement du carrefour Matra/Avenue Maurice DELAY 	ACBA+ Ville
	<ul style="list-style-type: none"> 1-1-1-4 Intégrer de manière systématique le plan d'accès handicap dans toutes les études et réflexions 	ACBA + Ville + STACBA
	<ul style="list-style-type: none"> 1-1-1-5 Développer des marches exploratoires de femmes (lien avec le pilier transversal/ sécurité/égalité femme-homme) 	GIP DSU
	<ul style="list-style-type: none"> 1-1-1-6 S'assurer de l'intégration du TRAMBUS dans les quartiers prioritaires 	STACBA+ ACBA+ Ville
	<ul style="list-style-type: none"> 1-1-1-7 Insérer la clause sociale dans le cadre des marchés de travaux du TRAMBUS 	Ville + STACBA+ GIP DSU
	<ul style="list-style-type: none"> 1-1-1-8 Améliorer le dispositif de collecte (containers enterrés, informatisation de la collecte des PAV) et de propreté des quartiers prioritaires 	ACBA+VILLE
	<ul style="list-style-type: none"> 1-1-1-9 Répertoire les fonciers mutables du quartier et y définir les grandes orientations d'aménagement (mise en place d'un périmètre d'action foncière sur Maubec/Citadelle – DPU ville et EPFL) 	Ville + ACBA
ORIENTATION 2 : Structurer le territoire à travers des centralités et des polarités plus marquées	<ul style="list-style-type: none"> 1-1-2-1 Construire une stratégie de valorisation de la Place des Gascons, affirmer sa polarité commerciale et travailler à son ouverture sur le quartier 	Ville
	<ul style="list-style-type: none"> 1-1-2-2 Renforcer la centralité sur Maubec/Citadelle, en favorisant la création d'espaces publics plurifonctionnels pouvant accueillir différents types de publics (adolescents, enfants...) 	Ville
	<ul style="list-style-type: none"> 1-1-2-3 Renforcer le pôle de proximité du carrefour MATRA en entrée de ville et renforcer le pôle de proximité de la résidence Citadelle 	Ville + HSA
	<ul style="list-style-type: none"> 1-1-2-4 Clarifier l'entrée de la rue sainte Catherine par l'aménagement et l'animation de la Place de la République afin notamment de rendre plus visible la rue Sainte Catherine depuis la Place de la République 	VILLE
ORIENTATION 3 : Multiplier et diversifier les liaisons au sein des quartiers avec leur environnement	<ul style="list-style-type: none"> 1-1-3-1 Réaliser un schéma piéton inter-quartier, prévoyant en particulier des liaisons douces Breuer-Leclerc et Bedat-reste du quartier 	Ville
	<ul style="list-style-type: none"> 1-1-3-2 S'appuyer sur les liaisons douces pour proposer des activités sportives ponctuelles comme des parcours santé, jardins partagés 	Ville
	<ul style="list-style-type: none"> 1-1-3-3 Créer les conditions d'un lien fonctionnel entre Habas et Breuer 	Ville + ACBA
	<ul style="list-style-type: none"> 1-1-3-4 Améliorer les conditions de transport des Quartiers Prioritaires 	ACBA+ STACBA
	<ul style="list-style-type: none"> 1-1-3-5 Requalifier la rue Maubec comme axe de liaison et d'entrée de ville dans le cadre du TCSP 	Ville- STACBA
	<ul style="list-style-type: none"> 1-1-3-6 Revaloriser les espaces publics et l'attractivité commerciale de la gare et de ses environs (rue Sainte Catherine, Place de la République) et améliorer la multimodalité 	CD64+ CD40+CRA+ACBA +VILLE+STACBA

ORIENTATION 4 : Valoriser les patrimoines historiques, contemporains et naturels, Structurer plus clairement le territoire et Mettre en valeur les équipements publics des quartiers prioritaires	• 1-1-4-1 Marquer la présence de l'itinéraire Jacquaire depuis l'entrée nord de Bayonne (signalétique + produits touristiques)	Ville
	• 1-1-4-2 Restructurer / réhabiliter les écoles de la Citadelle	Ville
	• 1-1-4- 3 Mutualiser les équipements sportifs pour l'accueil de pratique de sports loisirs lors de la création de nouveaux équipements (ex. écoles Malégarie)	Ville
	• 1-1-4-4 Renforcer la signalétique pour mettre en valeur les équipements des quartiers prioritaires	Ville
ORIENTATION 5 : Promouvoir des actions sur la mobilité	• 1-1-5-1 Soutenir des actions de sensibilisation dans les écoles sur les questions de mobilité	ACBA+STACBA
	• 1-1-5-2 Créer un poste d'ambassadeur de la mobilité	ACBA+STACBA
	• 1-1-5-3 Améliorer l'offre de transport à destination des personnes âgées et des PMR	STACBA

2ÈME ENJEU : LA PRISE EN COMPTE DES PHÉNOMÈNES DE DÉCROCHAGE EN TERMES DE FONCTIONNEMENT URBAIN ET DE QUALITÉ DE L'HABITAT

DROIT COMMUN MOBILISABLE

VILLE DE BAYONNE

La Ville de Bayonne est pilote, en partenariat avec le bailleur HSA et l'Agglomération, de la gestion urbaine de proximité.

Elle intervient également dans le domaine de l'habitat et des obligations juridiques liées à l'habitat (sur le patrimoine ancien, SHS, ravalement de façade, permis de construire...),

Elle siège à toutes les instances locales relatives au peuplement et au logement.

La Ville contribue aussi à la mixité de population des Hauts de Bayonne, par exemple à travers les 80 logements de l'EHPAD Harambillet, (secteur Mounédé).

LE BAILLEUR HABITAT SUD ATLANTIC (HSA)

Il est l'unique bailleur social présent dans les deux quartiers : son patrimoine est de 1574 logements dans le quartier Hauts de Sainte-Croix et de 383 logements à La Citadelle et au Bedat.

Il a contribué à la maîtrise d'ouvrage du PRU des Hauts de Sainte-Croix et à la gestion urbaine de proximité par l'intervention quotidienne des agents sur le terrain.

Il porte l'action de maîtrise du peuplement sur la résidence Breuer (« profils ANRU »), et il a développé des initiatives alternatives en termes de peuplement et de changement d'usage (avec le FJT, le PACT, le CROUS et de redynamisation commerciale.

AGGLOMÉRATION CÔTÉ BASQUE-ADOUR

Le PLH 2010 – 2015 affiche comme objectif le rééquilibrage intra-muros à la ville de Bayonne et fixe des objectifs de rattrapage de logements sociaux sur les autres communes.

Il fixe aussi des orientations et objectifs visant le développement d'une offre intermédiaire (tant en locatif qu'en accession à la propriété) afin de faire levier sur une diversification de l'offre et un développement de la mixité sociale sur les territoires en Politique de la Ville.

En conformité avec la loi ALUR, l'Agglomération devra engager l'établissement de la convention intercommunale d'attribution qui doit fixer des objectifs d'attribution sur les quartiers prioritaires et mettre en place l'élaboration d'un plan stratégique de la gestion de la demande. Le PLH 2016-2021 en cours d'élaboration devra prendre en compte ces dispositions.

Pour la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, elle dispose d'un observatoire local de l'habitat et conduit des études visant à prendre en compte les enjeux et évolutions par ex. l'observation des évolutions de l'occupation sociale du parc HLM.

Elle intervient aussi sur l'habitat privé, notamment à travers du Protocole de lutte contre l'habitat Indigne et du Programme d'Intérêt Général (PIG) signé en 2011 pour traiter l'habitat indigne et la précarité énergétique.

L'ÉTAT

Il intervient au titre des politiques sociales du logement (DDCS) et de la politique de l'habitat (DDTM- le PLH, la LHI, la demande de logements sociaux et le développement de l'offre).

Il participe à la réflexion sur le peuplement et les équilibres sociaux de l'habitat, peut mobiliser les moyens de l'ANAH et l'ANRU pour l'intervention sur l'habitat privé (en secteur PNRQAD).

Il participe aussi aux réflexions sur la GUP.

AXE STRATÉGIQUE 1:

OPTIMISER LA GESTION DU PARC HLM, EN LIEN AVEC LES HABITANTS ET EN PRENANT EN COMPTE LES CHOIX D'AMÉNAGEMENT

ORIENTATION 1 : Restructurer les résidences CITADELLE et BEDAT	<ul style="list-style-type: none"> 2-1-1-1 Réhabiliter les logements dégradés du parc HLM (démolition, reconstruction, énergie...) 	<i>HSA+ACBA+ État (DDTM-CUS+PSP) + CD64+CRA(PO)</i>
ORIENTATION 2 : Redéfinir les démarches de Gestion Urbaine de Proximité dans les quartiers prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> 2-1-2-1 Formaliser l'organisation et la coordination de la nouvelle gestion urbaine de proximité sur les quartiers prioritaires (établir un diagnostic en marchant sur les sites, réaliser des rencontres inter-acteurs pour coordonner l'intervention...) 	<i>Ville de Bayonne avec HSA pour le parc HLM</i>
	<ul style="list-style-type: none"> 2-1-2-2 Poursuivre des actions de prévention sur le tri et la gestion des déchets et engager des actions sur la performance du tri en habitat vertical dense (pédagogie, citoyenneté, sécurité...) 	<i>ACBA et partenaires</i>
	<ul style="list-style-type: none"> 2-1-2-3 Insérer la clause « chantier propre » dans toutes les nouvelles constructions dans le périmètre de proximité des QPV (recyclage sur place des déchets de démolition) 	<i>Ville + organismes HLM + promoteurs privés et particuliers</i>
	<ul style="list-style-type: none"> 2-1-2-4 Élaborer une nouvelle convention de GUP avant le 31 décembre 2015 en initiant les actions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ animer la GUP pendant la durée du Contrat de ville par une gouvernance adaptée ○ poursuivre les actions de sensibilisation au tri (messagers du tri), de prévention des déchets et des incivilités (lutte contre les dépôts sauvages) en particulier s'agissant des encombrants ○ Impliquer les habitants des quartiers et les associations de locataires dans les actions liées à la GUP 	<i>Ville + HSA</i>
	<ul style="list-style-type: none"> 2-1-2-5 Identifier les besoins en gestion et de maintenance en amont de la réalisation des aménagements (organisation réunion multi-acteurs sur le thème de la gestion et la maintenance avant chaque validation de projet) 	<i>Ville de Bayonne + HSA</i>
	<ul style="list-style-type: none"> 2-1-2-6 Mesurer les besoins supplémentaires en entretien des nouveaux espaces créés afin d'éviter les dégradations (indicateurs) notamment sur le secteur Breuer par la mise en place d'indicateur de suivi du niveau d'entretien 	<i>Ville de Bayonne + HSA</i>
	<ul style="list-style-type: none"> 2-1-2-7 Définir les moyens (notamment humains) nécessaires à l'animation et la proximité de site 	<i>Ville de Bayonne</i>
	<ul style="list-style-type: none"> 2-1-2-8 Conduire des actions de communication et de sensibilisation 	<i>Les maîtrises d'ouvrage concernées en lien avec l'ingénierie GIP-DSU</i>

AXE STRATÉGIQUE 2:

DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE LOGEMENT ET MIXITÉ SOCIALE

ORIENTATION 1 : Maintenir / renforcer le niveau d'investissement sur le parc privé	<ul style="list-style-type: none"> 2-2-1-1 Améliorer le parc résidentiel ancien en portant une attention particulière sur le QPV Maubec/Citadelle dans les dispositifs opérationnels tel que le PIGLHI et PE et le protocole de lutte contre l'habitat indigne. 	ACBA + Ville +partenaires
	<ul style="list-style-type: none"> 2-2-1-2 Construire une stratégie de valorisation (équipements / commerces / logements en copropriété) de la place des Gascons 	Ville de Bayonne
	<ul style="list-style-type: none"> 2-2-1-3 Inscrire dans toute intervention sur le parc résidentiel privé la prise en compte de l'efficacité énergétique comme prioritaire 	Ville de Bayonne, ACBA, ANAH, État, CR, CG et propriétaires privés, syndic....
	<ul style="list-style-type: none"> 2-2-1-1 Améliorer le parc résidentiel ancien en portant une attention particulière sur le QPV Maubec/Citadelle dans les dispositifs opérationnels tel que le PIGLHI et PE et le protocole de lutte contre l'habitat indigne. 	ACBA + Ville +partenaires
ORIENTATION 2 : Favoriser les parcours résidentiels et la mobilité interne	<ul style="list-style-type: none"> 2-2-2-1 Promouvoir des actions visant à fluidifier les parcours résidentiels en lien avec les orientations inscrites dans le PLH 	ACBA+communes+ organismes HLM +autres réservataires de logements +autres partenaires
	<ul style="list-style-type: none"> 2-2-2-2 Promouvoir des actions visant à diversifier l'offre résidentielle vers l'accession sociale sécurisée et intermédiaire et en locatif intermédiaire dans les QPV en conformité avec les orientations inscrites dans le PLH 	ACBA+ ville + Bailleurs sociaux + autres opérateurs

AXE STRATÉGIQUE 3:

REPENSER LES ÉQUILIBRES DE PEUPEMENT SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION ET PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX DE PEUPEMENT DES QUARTIERS EN QPV

ORIENTATION 1 : Mettre en place les conditions d'une plus grande mixité sociale dans les résidences publiques et privées concentrant les populations précaires et renforcer la coordination entre les acteurs de l'habitat en matière de peuplement	<ul style="list-style-type: none"> 2-3-1-1 Poursuivre la politique de « marketing » des logements de Breuer pour faire diminuer le taux de vacance et maintenir l'objectif de changement d'image 	HSA
	<ul style="list-style-type: none"> 2-3-1-2 Dans le cadre du PLH, établir une convention intercommunale pour l'attribution du logement de mixité sociale dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement qui fixera des objectifs pour les 2QPV 	ACBA+ Organismes HLM+communes+réservataires de logement+ État+ CG+CR+ partenaires concernés
	<ul style="list-style-type: none"> 2-3-1-3 Intégrer dans le futur dispositif partagé de gestion de la demande à l'échelle de l'agglomération (dont le cadre d'élaboration devra être établi et engagé d'ici la fin 2015) des orientations tenant compte des demandes qui s'expriment dans les quartiers prioritaires 	ACBA+ Villes+ Etat+CG+partenaires concernés
	<ul style="list-style-type: none"> 2-3-1-4 Maintenir une veille sur les mouvements de populations liés aux transformations en projet ou en cours afin que celles-ci ne se produisent pas au détriment des ménages précaires en place 	Ville de Bayonne
	<ul style="list-style-type: none"> 2-3-1-5 Décliner les orientations et objectifs du PLH pour le développement d'une offre en accession sociale sécurisée et intermédiaire et en locatif intermédiaire dans les QPV 	ACBA+ ville + Bailleurs sociaux + autres opérateurs

3. Plan d'action du pilier « développement de l'activité économique et de l'emploi »

1er ENJEU : DES HABITANTS ET DES TERRITOIRES PARTIES INTÉGRANTES DES DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DROIT COMMUN MOBILISABLE

PÔLE EMPLOI

Au titre de l'identification des besoins de MO :

-Conseillers à dominante entreprise en charge de la prospection ciblée, du recueil et du traitement des offres d'emploi

-Enquête Besoin de Main d'œuvre

Au titre de la connaissance des outils de Pôle Emploi :

-Diffusion des offres d'emploi sur Pole-emploi.fr

-Promotion, montage et suivi des mesures pour l'emploi

-Emploi store disponible à partir de l'été 2015

-Information et vidéos métiers sur pole emploi.fr

-MOOC pour apprendre les techniques de recherche d'emploi à distance

Au titre de la connaissance et de l'observation du territoire :

-Mise à disposition en ligne des données mensuelles locales sur le marché du travail via l'observatoire régional de l'emploi de l'enquête BMO, des données IMT, d'études localisées (pole-emploi.fr)

-Pilotage en continu de l'entrée des publics QPV dans les dispositifs aidés par l'État.

-Information systématique des publics en QPV

-Outil Information Marché du Travail accessible sur pole emploi.fr

Au titre de l'IAE :

- Comité Technique d'Animation pour travailler sur les parcours IAE

Au titre de la création d'entreprise :

-Ateliers de sensibilisation

-Objectif Projet Création d'entreprise

-Évaluation Préalable à la création

-Partenariat ADIE

-Activation des allocations chômage : ARCE

CONSEIL RÉGIONAL

L'axe 1 du dispositif d'intervention régionale en matière de Politique de la Ville que la Région Aquitaine a validé en décembre 2014 s'intitule « Promouvoir la création d'activités économiques ».

Il propose 5 axes d'intervention, qui sont en grande cohérence avec les propositions émanant des travaux d'élaboration du Contrat de ville :

- Soutenir dans les quartiers prioritaires les structures d'accompagnement à la création et au développement d'entreprises ;
- Soutenir l'attractivité économique et commerciale des quartiers ;
- Soutenir le développement des activités économiques par la communication et le marketing territorial ;
- Encourager la réalisation d'études stratégiques sur le développement des territoires de la Politique de la Ville ;
- Accompagner la pérennisation économique des acteurs culturels et sportifs de la « Politique de la Ville »

AGGLOMÉRATION CÔTE BASQUE ADOUR :

Au titre de sa compétence développement économique :

- Impulser et structurer le développement des filières d'excellence (industries numériques, aéronautique, écoconstruction, économie de l'Océan), et favoriser les conditions de la création d'entreprises au sein de ces filières, à la faveur d'un écosystème technopolitain performant ;
- Soutenir la production de foncier à vocation économique (i.e. création et aménagement de zones d'activités économiques en lien avec les services de l'Urbanisme opérationnel de l'Agglomération) et favoriser la réindustrialisation lorsque les sites l'autorisent. Cette orientation est prolongée par la volonté de l'Agglomération de maintenir et développer les activités industrielles en cœur urbain ;
- Accompagner les projets de développement des entreprises du territoire (l'accompagnement de l'Agglomération porte plus fréquemment sur les entreprises identifiées dans le cadre des sites technopolitains) ;
- Soutenir l'innovation, à la faveur notamment de dispositifs tels que l'appel à projets « Atelier de l'Innovation » ;
- Mener des actions de veille et d'observation économiques.
- Elle oriente donc son action vers des filières d'excellence, tournées vers les secteurs productifs ou technologiques, en particulier pour maintenir un tissu d'activité diversifiée (son économie présente génère plus naturellement de l'activité et des emplois dans les secteurs tertiaires).
- À ce jour, la stratégie de développement économique est en cours de redéfinition, puisqu'un Schéma de Développement Économique (SDE) sera élaboré en 2015

ETAT / DIRECCTE

- Elle organise son intervention de développement économique autour des axes suivants :
 - Mise en relation des entreprises avec les acteurs institutionnels (BPI France, Conseil Régional, etc.) pour améliorer leur innovation et leur compétitivité.
 - Accompagnement des clusters
 - Soutien au reclassement dans les entreprises (Plans de sauvegarde de l'emploi, etc.)
 - Soutien à la GPECT des entreprises pour favoriser leur adaptabilité
 - Soutien à la création d'entreprise (ACCRES)
 - Intervention sur les SIAE dans les champs de l'ESS

AXE STRATÉGIQUE 1:

MOBILISER LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AU SERVICE DES QUARTIERS

ORIENTATION 1 : Positionner les quartiers comme sites d'expérimentation d'une politique ESS à l'échelle de l'Agglomération	<ul style="list-style-type: none"> 1-1-1-1 Poursuivre l'activité de la couveuse et se doter d'indicateurs de suivi partagés sur son activité (bilan annuel en termes d'impact) 	ACBA+ GIP DSU+ Conseil Régional
	<ul style="list-style-type: none"> 1-1-1-2 Encourager la création de structures ESS et les valoriser 	ACBA+ GIP DSU+ Conseil Régional

AXE STRATÉGIQUE 2:

RENFORCER LES ATOUTS ÉCONOMIQUES DES QUARTIERS PRIORITAIRES AU VU DE LA STRATÉGIE ÉCONOMIQUE DE L'AGGLOMÉRATION

ORIENTATION 1 : Soutenir l'activité économique à l'échelle du grand quartier	<ul style="list-style-type: none"> 1-2-1-1 Aménager une ZAE sur le site du 14 avril pouvant répondre à des enjeux de filières spécifiques 	ACBA +CREG
	<ul style="list-style-type: none"> 1-2-1-2 Réaliser une étude de préfiguration d'un outil immobilier pouvant accueillir les activités économiques mixtes issues du quartier (fluidifier les parcours) 	ACBA
	<ul style="list-style-type: none"> 1-2-2-3 Développer des projets sur les publics créateurs d'entreprise pour sécuriser leurs parcours 	Pôle Emploi+ ETAT (DIRECCTE) + ingénierie GIP DSU+CRA
	<ul style="list-style-type: none"> 1-2-2-4 Développer une dynamique de réseau d'entreprise (en lien avec la clause) au profit des participants du PLIE et des habitants des quartiers prioritaires 	GIP DSU

ORIENTATION 2 : Pérenniser et renouveler l'activité commerciale des Hauts de Sainte-Croix	<ul style="list-style-type: none"> 1-2-2-1 Travailler la pérennisation des pieds d'immeuble occupés aujourd'hui sur Breuer (commerces fragiles et associations peu actives) à travers une concertation et implication des habitants 	Ingénierie GIP DSU +HSA + Ville +Conseil Régional
	<ul style="list-style-type: none"> 1-2-2-2 Formuler et mettre en œuvre un projet d'amélioration et d'ouverture de la place des Gascons pour réaliser une réelle centralité de quartier 	Ville+ Ingénierie GIP DSU +HSA+Conseil Régional
	<ul style="list-style-type: none"> 1-2-2-3 Favoriser l'émergence d'un lieu de restauration et de convivialité qui soit un moteur de l'animation du quartier 	Ville+ Ingénierie GIP DSU +HSA+Conseil Régional
	<ul style="list-style-type: none"> 1-2-2-4 Soutenir par l'appel à projet des actions qui mettent en lien le quartier avec l'intérieur du Pays Basque et le Sud Landes pour la mise en œuvre de marchés de proximité s'appuyant sur des thématiques innovantes: circuits-courts, malbouffe... 	Ville + Ingénierie GIP DSU +Conseil Régional

ORIENTATION 3 : Soutenir une dynamique de développement sur le quartier sur Maubec Citadelle	<ul style="list-style-type: none"> 1-2-3-1 Réaliser une étude de préfiguration sur les potentialités de l'économie créative (artistes, artisanat d'art...) 	ACBA+Ingénierie GIP DSU
	<ul style="list-style-type: none"> 1-2-3-2 Accompagner une animation collective autour des artisans, artistes et acteurs culturels existants et valoriser l'histoire et le patrimoine du quartier pour travailler en profondeur l'image du quartier 	Ville+ Ingénierie GIP DSU +Conseil Régional
	<ul style="list-style-type: none"> 1-2-3-3 Accompagner la réhabilitation des pas de porte commerciaux et l'implantation de nouveaux commerces 	Ville+ Conseil Régional + État (FISAC)

AXE STRATÉGIQUE 3 :

ACCOMPAGNER LA CRÉATION D'ACTIVITÉS CRÉATRICES D'EMPLOIS POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS

ORIENTATION 1 : Favoriser l'émergence d'acteurs économiques solidaires significatifs	<ul style="list-style-type: none"> 1-3-1-1 Créer une recyclerie sur l'agglomération adossée à une déchetterie avec un pôle d'activité éthique et solidaire (sur l'exemple des Cravate solidaire, d'un Trocœur, de Mikro'Eko, de recycléco...) 	ACBA +Conseil Régional
	<ul style="list-style-type: none"> 1-3-1-2 Développer sur l'agglomération un réseau de boutiques de vêtements solidaires, autour de la récupération/revente de vêtements et d'activités complémentaires de valorisation (atelier couture, atelier de repassage...) 	GIP DSU +Conseil Régional
	<ul style="list-style-type: none"> 1-3-1-3 Favoriser le développement de structures de l'IAE afin de développer des opportunités de sorties positives dans l'emploi privé, accueillir des permanences d'acteurs IAE locaux 	GIP DSU + Conseil Régional +État
ORIENTATION 2 : Accompagner et sécuriser les porteurs de projet	<ul style="list-style-type: none"> 1-3-2-1 Doubler les objectifs d'accompagnement des créateurs d'entreprise par le dispositif NACRE (atteindre 10%) 	ÉTAT (DIRECCTE)
	<ul style="list-style-type: none"> 1-3-2-2 Soutenir dans l'appel à projet des actions de sécurisation des jeunes créateurs d'entreprise 	GIP DSU

2^{ème} ENJEU : UNE STRATÉGIE EMPLOI PARTENARIALE POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

DROIT COMMUN MOBILISABLE

ETAT/DIRECCTE

Intervient dans l'Accompagnement vers l'emploi via les opérateurs de placement (Pôle Emploi, Missions Locales, PLIE)

ACBA

- Au titre de la Politique de la Ville : elle « négocie et met en œuvre les dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ».
- A ce titre, elle soutient des dispositifs d'aide à l'emploi : PLIE, Mission Locale, Maison de l'Emploi.

CAP EMPLOI (TH)

- Développer l'accès au droit commun,
- Mieux accueillir, informer, orienter et accompagner
- Mieux se concerter et se coordonner dans l'accompagnement de TH.

POLE EMPLOI

Hauts de Sainte Croix/Mounédé en 2011 : Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans de 21,31% (13% sur l'agglomération)

Maubec/Citadelle/Sainte Catherine en 2011 : Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans de 20,8% (13% sur l'agglomération)

Le rôle :

- L'accueil et l'inscription des demandeurs d'emploi,
- Le versement des allocations des demandeurs d'emploi indemnisés,
- L'accompagnement de chaque demandeur d'emploi dans sa recherche d'emploi jusqu'au placement,
- Accompagnement Intensif Jeunes
- Accompagnement Renforcé Jeunes à la Mission Locale financé par Pôle Emploi
- Parrainage NQT
- Accompagnement global des demandeurs d'emploi avec le CD64
- Partenariat CAF (garde d'enfants)
- La prospection du marché du travail en allant au-devant des entreprises,
- L'accompagnement des demandeurs d'emploi souhaitant reprendre ou créer une entreprise,
- L'aide aux entreprises dans leurs recrutements.
- Des conseillers à dominante entreprise
- Plans d'action DIRECCTE / Pôle Emploi / Mission Locale / Cap emploi
- Vidéos et MOOC techniques de recherche d'emplois disponibles sur pole-emploi.fr
- Délivrance possible par Pôle Emploi du niveau 1 du CEP (information) à tous les salariés. Les niveaux 2 et 3 sont délivrés par les OPACIF pour les salariés

PLIE

25% de participants PLIE sont des habitants des quartiers prioritaires

CONSEIL RÉGIONAL

L'axe 2 du dispositif d'intervention régionale en matière de Politique de la Ville que la Région Aquitaine a validé en décembre 2014 s'intitule « S'engager fortement pour développer l'emploi en particulier des jeunes et des femmes ». Il propose 5 axes d'intervention :

- Soutenir la prospection en emploi dans les quartiers,
- Promouvoir l'innovation dans l'insertion professionnelle et soutenir les actions de parrainages
- Soutien aux actions de remobilisation
- Accompagner l'offre régionale de chantiers formation
- Renforcer l'accès à l'offre de formation en alternance

DÉPARTEMENT

4 ALIE (ETP) suivent les BRSA en recherche d'emploi sur les villes de Bayonne et Boucau (pas de découpage infra communal possible)

MLAJ

Hauts de Sainte Croix/Mounédé en 2011 :

Taux de chômage (au sens du recensement) 40% des jeunes de 15-24 ans du quartier

Maubec/Citadelle/Sainte Catherine en 2011 : 24% chez les jeunes de 15-24 ans

La Mission Locale Avenir Jeunes Pays Basque est au service des jeunes pour les aider à construire leur projet professionnel et social s'ils ont de 16 à 25 ans, s'ils sont sortis du système scolaire sans qualification professionnelle et ont le sentiment d'être « en panne » après avoir terminé un parcours de formation. Elle reçoit prioritairement ceux qui n'ont aucun diplôme ou bien ceux qui ont un niveau inférieur ou égal au baccalauréat...

Sa mission :

Elle accueille, informe et accompagne les jeunes tout au long d'un parcours d'insertion professionnelle et sociale.

Elle aide les jeunes dans la résolution de questions qui peuvent toucher à :

- l'orientation : en les aidant à construire un projet professionnel ;
- la formation : en les informant sur toutes les actions de formation pour les jeunes, les formations en alternance, les mesures et les aides pour les mettre en œuvre...
- l'emploi : en leur faisant part des offres, en les mettant en relation avec les employeurs, en leur permettant d'accéder à des ateliers de recherche d'emploi...
- la vie quotidienne : en leur proposant un appui pour l'accès au logement, à la santé, aux transports, aux loisirs, à la citoyenneté...

AXE STRATÉGIQUE 1 :

ACCOMPAGNER L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES PUBLICS LES PLUS FRAGILES

ORIENTATION 1 : Mobiliser la commande publique et privée au service de l'insertion et de la remise en emploi	<ul style="list-style-type: none"> 2-1-1-1 Pérenniser et étendre la mobilisation de la clause d'insertion dans la commande publique sur l'ensemble du périmètre communautaire, voire sur l'ensemble du Pays Basque. 	GIP DSU
	<ul style="list-style-type: none"> 2-1-1-2 Travailler avec les grandes maîtrises d'ouvrage pour une prise en compte d'un équivalent de la clause d'insertion dans les grands projets privés 	GIP DSU
ORIENTATION 2 : Faciliter le retour à l'emploi des publics les plus fragiles	<ul style="list-style-type: none"> 2-1-2-1 Promouvoir les contrats aidés en direction des employeurs Objectif dans les PA : <ul style="list-style-type: none"> 82 CAE 28 CIE 51 EAV 17 CAE PV 	Ingénierie GIP DSU + Pôle Emploi+ÉTAT (DIRECCTE)+MLAJ
	<ul style="list-style-type: none"> 2-1-2-2 Mener, notamment dans le cadre du SPEP, des actions collectives auprès des femmes, plus particulièrement séniors, diplômées, CLD : coaching, groupe d'entraide 	Ingénierie GIP DSU + Pôle Emploi+ÉTAT (DIRECCTE)+CRA
	<ul style="list-style-type: none"> 2-1-2-3 Décliner les trois orientations transversales : égalité femmes-hommes, discrimination et jeunesse d'ici fin 2015 	Ingénierie GIP DSU + Pôle Emploi+ÉTAT(DIRECCTE) +CRA
	<ul style="list-style-type: none"> 2-1-2-4 Orienter davantage les demandeurs d'emploi vers le PLIE et vers la couveuse - Objectif : 25% dans le PLIE et vers les mesures pour l'emploi (CAE, CIE, EA, apprentissage, CDDI...) 	Pôle Emploi+Conseil Départemental +PLIE
	<ul style="list-style-type: none"> 2-1-2-5 Préparer les demandeurs d'emploi, au travers d'ateliers collectifs à la rencontre avec l'environnement professionnel : codes de conduite, prérequis des métiers et plus spécifiquement les jeunes 	Pôle Emploi+ ÉTAT (DIRECCTE) +MLAJ+ingénierie GIP DSU
	<ul style="list-style-type: none"> 2-1-2-6 Apporter une attention spécifique à la levée des freins à l'emploi des chef-fes de familles monoparentales sur-représenté(e)s sur Sainte Croix / Mounédé (30%) et sur la Citadelle / Le Bedat / Maubec / Sainte Catherine (40%) 	Pôle Emploi+ État (DDCS /Droit des femmes)
	<ul style="list-style-type: none"> 2-1-2-7 Améliorer l'accès aux modes de garde des personnes sans emploi, afin de faciliter leur recherche d'emploi 	Pôle Emploi+ État (DIRECCTE) +ingénierie GIP DSU+CAF+ CD64
ORIENTATION 3 : Assurer une mobilisation spécifique des dispositifs de droit commun au service des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> 2-1-3-1 Soutenir l'action de dirigeants associatifs, et aider à la création d'agents de développement via les différents dispositifs d'aide à l'emploi 	Pôle Emploi+ ÉTAT (DIRECCTE) + ingénierie GIP DSU
	<ul style="list-style-type: none"> 2-1-3-2 Développer la présence de Pôle Emploi sur les Quartiers Prioritaires (notamment par le biais d'information collectives : animation d'atelier chaque mois sur le quartier pour présenter de l'offre de service Pôle Emploi et mise à disposition en ligne des informations (offres, métiers, techniques de recherche d'emploi, MOOC...) sur le site pole-emploi.fr....) 	Pôle Emploi
	<ul style="list-style-type: none"> 2-1-3-3 Accueillir des permanences d'acteurs de l'insertion et de l'emploi sur les QP 	GIP DSU
	<ul style="list-style-type: none"> 2-1-3-4 Atteindre 10% des services civiques du territoire (dont 1 sur PE) 	État (DDCS) + Ingénierie GIP DSU
	<ul style="list-style-type: none"> 2-1-3-5 Développer 10 Services Volontaires Européens par an 	État(DDCS) + Ingénierie GIP DSU

AXE STRATÉGIQUE 2:

AGIR SUR LES FREINS A L'EMPLOI

ORIENTATION 1 : Favoriser la mobilité EMPLOI dans les quartiers	<ul style="list-style-type: none"> 2-2-1-1 Régler la question de l'accessibilité d'Antenne Pôle Emploi à Boucau (repositionnement géographique en amélioration la desserte par les transports en commun) 	STACBA+ACBA+Pole Emploi
	<ul style="list-style-type: none"> 2-2-1-2 Favoriser l'émergence d'un garage solidaire, chantier d'insertion ayant pour mission de permettre l'accès à la mobilité et de permettre aux personnes en difficulté de réparer leur véhicule à moindre coût, 	Mlaj+Conseil Régional+Conseil Départemental
	<ul style="list-style-type: none"> 2-2-1-3 Créer une école « franchement web », destinée à rendre l'informatique accessible à tous et à apprendre le socle et les usages informatiques à une population sous-représentée dans les métiers du web 	Conseil Régional+ Conseil Départemental +Ingénierie GIP DSU
	<ul style="list-style-type: none"> 2-2-1-4 Développer, pour les publics qui travaillent, l'information sur les « Conseils en évolution professionnelle » organisées par Pôle Emploi / l'APEC / la Mission Locale / l'OPACIF / CAP EMPLOI 	ÉTAT (DIRECCTE)+OPCA + Pôle Emploi+ Ingénierie GIP DSU

AXE STRATÉGIQUE 3:

MOBILISER LES PARTENAIRES EMPLOI DE DROIT COMMUN AUTOUR D'UN PROJET PARTAGÉ

ORIENTATION 1 : Réaffirmer les orientations en matière d'accès à l'emploi des publics les plus éloignés	<ul style="list-style-type: none"> 2-3-1-1 Mettre en place des plans d'action avec le SPEP sur les publics des quartiers prioritaires en utilisant notamment le levier des mesures pour l'emploi 	SPEP+ Ingénierie GIP DSU +CRA+ Pôle Emploi
	<ul style="list-style-type: none"> 2-3-1-2 Impulser des projets de création d'activité de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) sur des projets liés aux atouts du patrimoine vert des territoires 	GIP-DSU + Conseil Régional +Pôle Emploi + ÉTAT (DIRECCTE)
ORIENTATION 2 : Consolider une connaissance partagée des besoins des publics et des acteurs économiques	<ul style="list-style-type: none"> 2-3-2-1 Poursuivre la mission d'observation et de gestion prévisionnelle des emplois impulsée par la Maison de l'Emploi pour suivre l'adéquation des actions aux besoins des entreprises et des associations, prioriser les actions et objectiver leur ciblage (focale Quartiers Prioritaires de l'outil Observatoire des Ressources Humaines) 	ÉTAT (DIRECCTE) + Pole Emploi + Ingénierie GIP DSU +ACBA+CREG
	<ul style="list-style-type: none"> 2-3-2-2 Mobiliser les acteurs sociaux dans le repérage des publics : organiser des rencontres avec les travailleurs et acteurs éducatifs et sociaux intervenant sur les quartiers prioritaires pour réaliser un travail de repérage et d'orientation 	MSD + CCAS Bayonne + Ingénierie GIP DSU
ORIENTATION 3 : Orienter et former les jeunes (orientation conjointe avec la problématique éducation)	<ul style="list-style-type: none"> 2-3-3-1 Conduire auprès des collégiens et lycéens des actions de sensibilisation de découverte du tissu économique, en lien avec les chambres consulaires, et de présentation des dispositifs d'accompagnement existants 	ÉTAT (DIRECCTE) + Pole Emploi + Ingénierie GIP DSU +CREG
	<ul style="list-style-type: none"> 2-3-3-2 Promouvoir les métiers en tension et promouvoir les contrats d'apprentissage. Sensibiliser les employeurs et les parents aux métiers en tension 	ACBA+ GIP DSU+ État(DIRECCTE) +Pôle Emploi
	<ul style="list-style-type: none"> 2-3-3-3 Assurer le montage et la mise en œuvre des projets et actions visant l'insertion, l'emploi et le développement économique des habitants du quartier, en complément des actions du droit commun 	Ingénierie GIP DSU + Pôle Emploi+ ÉTAT(DIRECCTE) +CRA
	<ul style="list-style-type: none"> 2-3-3-4 Promouvoir les potentialités de l'alternance en particulier l'apprentissage 	MLAJ + GIP DSU + Pôle Emploi+ ÉTAT(DIRECCTE)+CRA

4- Plan d'action du pilier transversal

1^{er} ENJEU : DES POPULATIONS CIBLES A PRENDRE EN CONSIDÉRATION DANS LE CONTRAT DE VILLE

DROIT COMMUN MOBILISABLE

EGALITE FEMME-HOMME

En application de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 et de la loi du 4 août 2014 «pour une réelle égalité entre les femmes et les hommes », la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les inégalités persistantes en la matière relèvent de la responsabilité conjointe de l'État et des collectivités locales.

.JEUNESSE

Le volet jeunesse du Contrat de ville devra s'inscrire dans le cadre des orientations nationales dont celles fixées par les comités interministériels de la jeunesse réunis en 2013 et 2014 (CIJ) et la convention interministérielle du 4 avril 2013, qui reprennent déjà les engagements nationaux.

Le volet jeunesse du Contrat de ville doit prendre en compte les plans territoriaux existants en faveur de la jeunesse, associant les services de l'État et des collectivités territoriales, afin de rationaliser et rendre plus cohérente la mobilisation des différents acteurs. Les différents contrats territoriaux pour la jeunesse liant les départements et les intercommunalités peuvent par exemple constituer des outils dotés d'une approche transversale et territoriale utile à la mise en œuvre des contrats de ville.

La déclinaison régionale du plan « Priorité Jeunesse » en 2013 établi par chaque DRJSCS constitue le premier niveau au sein duquel le Contrat de ville s'inscrit. Les partenariats locaux autour de projets de territoires doivent ainsi être pris en compte dans l'élaboration du diagnostic permettant d'élaborer des axes d'intervention de la politique jeunesse locale

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Conformément à la mesure 3 de la décision 25 du Comité interministériel des villes « Mobiliser, former et sensibiliser le réseau territorial et les acteurs de la Politique de la Ville à la prévention des discriminations dans le cadre d'approches intégrées », vous êtes invités à mettre en œuvre le présent cadre de référence de lutte contre les discriminations liées à l'origine. Ce cadre de référence s'inscrit dans le contexte de la mise en œuvre de la nouvelle contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales et identifie des outils qui vous permettront d'agir au plus près des habitants et des territoires.

AXE STRATÉGIQUE 1:

OBJECTIVER LA CONNAISSANCE DES PROBLÉMATIQUES TRANSVERSALES DES QUARTIERS PRIORITAIRES

ORIENTATION 1 :

Déterminer les enjeux spécifiques des populations à prendre en considération (fin 2015)

• 1-1-1-1 Mener une étude sur la situation « Égalité Femme/Homme » dans les quartiers prioritaires + Indicateurs de suivi (notamment sexués)	État (DDCS)+GIP DSU + Ville +CD64 +ACBA
• 1-1-1-2 Mener une étude sur la situation « Jeunesse » dans les quartiers prioritaires + Indicateurs de suivi (notamment sexués)	État (DDCS) +GIP DSU + Ville + ACBA
• 1-1-1-3 Mener une étude sur la situation « Discrimination » dans les quartiers prioritaires + Indicateurs de suivi (notamment sexués) intégrant en particulier la problématique du Français Langue Étrangère (problématique d'accès).	État (DDCS) +GIP DSU + Ville +ACBA

AXE STRATÉGIQUE 2:

OBJECTIVER LA CONNAISSANCE DES PROBLÉMATIQUES TRANSVERSALES DES QUARTIERS PRIORITAIRES

ORIENTATION 1 :

Opérationnaliser dans le Contrat de ville les enjeux repérés par pilier (2016 et suivants)

• 1-2-1-1 Décliner les objectifs opérationnels tout au long du Contrat de ville par pilier	État (DDCS) + GIP DSU + Ville +ACBA
--	-------------------------------------

2ÈME ENJEU : UNE POLITIQUE DE PARTICIPATION DES HABITANTS

DROIT COMMUN MOBILISABLE

L'ÉTAT

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 fait de nombreuses références à la participation des habitants : → Article 1 : principe de co-construction de la Politique de la Ville La Politique de la Ville « s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens, selon des modalités définies dans les contrats de ville, et sur la coformation.

VILLE DE BAYONNE

Au premier trimestre 2015, la Ville a validé une nouvelle stratégie de dialogue citoyen, autour de deux axes :

- Un axe proximité : un binôme d'élus sera chargé pour chaque secteur de se saisir des problématiques quotidiennes des habitants et d'initier la réponse de la Ville ;
- Un axe projet : une commission extramunicipale de 10 élus et 10 citoyens tirés au sort tous les deux ans, pourra être saisie en lien avec n'importe quel projet, afin de définir le niveau de participation citoyenne adéquat pour le projet en question : participation, concertation, co-construction...

L'objectif affiché est de pouvoir entrer en concertation en amont des projets, afin que l'avis citoyen apporte un éclairage pour la décision des élus. Une formation aux services est prévue, afin de les aider à construire et animer de la concertation et à soutenir des initiatives citoyennes.

DANS LE PRU

- Des initiatives de communication et de concertation lors du PRU ont eu lieu autour du projet de gestion urbaine de proximité. Le PRU des Hauts de Sainte-Croix a favorisé des initiatives de mobilisation citoyenne, en particulier via des ateliers participatifs et des diagnostics en marchant, en lien avec la démarche de GUP : redéfinition de la signalisation et de l'adressage, association d'habitants à la définition des aménagements des espaces publics environnants (espaces sud des résidences Breuer) notamment.
- Le PRU a permis de renforcer la communication entre les habitants et le bailleur, HSA, ainsi qu'entre les habitants et la Ville de Bayonne, à travers une communication sur les travaux et sur le patrimoine architectural de l'avenue Jouandin.
- Pour autant, le point d'étape du PRU rédigé en 2012, met l'accent sur la nécessité de poursuivre le travail sur les usages du quartier et l'appropriation des nouveaux aménagements, que la première charte GUP, très opérationnelle et centrée sur la phase de chantier, n'a pas permis de mettre en place

INGÉNIERIE CONTRAT DE VILLE

À partir de 2007 et de l'élaboration de l'avenant du CUCS, une démarche de co-construction et de co-évaluation est mise en place. Les habitants, associations et partenaires sont associés à la co-construction et à l'évaluation du CUCS à l'échelle de l'ancienne ZUS, puis à l'élaboration du Contrat de ville, à travers :

1. La mise en place et animation d'un réseau d'acteurs associés à l'élaboration et au suivi du projet de développement social de la ZUS. En 2010, pour la construction de l'avenant du CUCS, les participants associatifs et acteurs partenaires ont travaillé à construire des arbres d'objectifs sur les 3 thématiques prioritaires : éducation, emploi, santé. Entre 2011 et 2013, environ 200 personnes, soit environ une cinquantaine de structures et des habitants volontaires se sont retrouvés plusieurs fois chaque année (3 à 4 rencontres annuelles) autour du suivi du projet de développement social de la ZUS.
2. Des démarches de diagnostic coopératif :
 - Autour du projet de l'économie sociale et solidaire au niveau de la ZUS : une dizaine de réunions partenariales rassemblant des acteurs économiques et sociaux et des habitants, avec une vingtaine de participants réguliers. Un plan d'actions a été construit, qui pourra être réalisé dans le cadre du Contrat de ville : le projet « Cultivons la solidarité ».
 - Autour de la construction partenariale d'un projet de territoire sur le quartier Saint-Esprit : depuis 2013, la démarche a permis de réaliser des diagnostics en marchant, de rédiger un diagnostic, et de monter des ateliers thématiques, pour construire des pistes d'action.
3. La tenue d'ateliers en décembre 2014, pour l'élaboration d'une vision prospective sur les deux quartiers prioritaires (environ 60 participants).

Ce travail collectif a été soutenu par une démarche de co-formation entre 2011 et 2014, autour des thématiques de méthodologie de projet, de l'empowerment, de la communication avec les habitants : environ une centaine de personnes y ont participé.

Autres partenaires concernés par le programme d'actions : ACBA, HSA.....

AXE STRATÉGIQUE 1:

RENFORCER LE VOLET PARTICIPATION DU CONTRAT DE VILLE

ORIENTATION 1 : Poursuivre (avec les conseils citoyens et les instances participatives de la Ville) l'animation des acteurs pour la mise en œuvre du Contrat de ville	• 2-1-1-1 Développer la mise en œuvre de budgets participatifs	<i>GIP DSU + ville +État</i>
	• 2-1-1-2 Développer des modules de co-formation	<i>GIP DSU + ville +État</i>
	• 2-1-1-3 Accompagner les diagnostics participatifs sur les questions de développement social local (appropriation des projets et de la Politique de la Ville)	<i>GIP DSU + ville +État</i>
	• 2-1-1-4 Promouvoir une clause de « mieux disant participatif » pour les projets soutenus dans le cadre de la Politique de la Ville	<i>GIP DSU + ville +État</i>

AXE STRATÉGIQUE 2:

ACCOMPAGNER LES CONSEILS CITOYENS SUR LEUR RÔLE DE CO-GESTIONNAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

ORIENTATION 1 : Dédier aux conseils citoyens des moyens financiers et humains	• 2-2-1-1 Organiser l'implication des conseils citoyens dans tous les dispositifs de la Politique de la Ville (Contrat de ville, PRE, CLAS....)	<i>État + Ville+ ingénierie GIP DSU+ partenaires+ conseils citoyens</i>
	• 2-2-1-2 Accompagner la formation des représentants des conseils citoyens	<i>État + GIP DSU + conseils citoyens</i>

B. PLAN D' ACTIONS POUR LES QUARTIERS DE VEILLE

1. Les résidences d'habitat social Habas la Plaine, Habas Ginsburger et Codry à Bayonne

MOBILISATION DU DROIT COMMUN	
EMPLOI <ul style="list-style-type: none"> Intégration dans le PLIE des publics les plus éloignés de l'emploi (quota des 25%) 	COHÉSION SOCIALE <ul style="list-style-type: none"> Services sociaux du département et de la commune Lien social (MVC Saint Etienne)
CADRE DE VIE <ul style="list-style-type: none"> Suivi du peuplement Rénovation des logements Maintien de l'attractivité des résidences Trame viaire et aménagement urbains 	

2. Petit Bayonne

MOBILISATION DU DROIT COMMUN	
EMPLOI <ul style="list-style-type: none"> Intégration dans le PLIE des publics les plus éloignés de l'emploi (quota des 25%) 	COHÉSION SOCIALE <ul style="list-style-type: none"> Services sociaux du département et de la commune Lien social (MV centre-ville)
CADRE DE VIE <ul style="list-style-type: none"> Amélioration du parc privé 	

3. Bas Boucau

MOBILISATION DU DROIT COMMUN	
EMPLOI <ul style="list-style-type: none"> Intégration dans le PLIE des publics les plus éloignés de l'emploi (quota des 25%) 	COHÉSION SOCIALE <ul style="list-style-type: none"> Services sociaux du département et de la commune Lien social (centre social Dou Boucaou) Prévention : MSD, prévention spécialisée
CADRE DE VIE <ul style="list-style-type: none"> Amélioration du parc privé : Rénovation des logements (LHI) notamment Trame viaire et aménagement urbains 	

4. Les résidences Huréous et Le Vigo à Boucau

MOBILISATION DU DROIT COMMUN

EMPLOI

- *Intégration dans le PLIE des publics les plus éloignés de l'emploi (quota des 25%)*

COHÉSION SOCIALE

- *Services sociaux du département et de la commune*
- *Lien social (centre social Dou Boucaou)*
- *Prévention : Maison de la Solidarité Départementale, prévention spécialisée*

CADRE DE VIE

- *Suivi du peuplement*
- *Maintien attractivité des résidences - Rénovation des logements*
- *Trame viaire et aménagement urbains*

5. Résidences Pioche et Pétricot à Biarritz

MOBILISATION DU DROIT COMMUN

EMPLOI

- *Intégration dans le PLIE des publics les plus éloignés de l'emploi (quota des 25%)*

COHÉSION SOCIALE

- *Services sociaux du département et de la commune*
- *Lien social (centres sociaux)*

CADRE DE VIE

- *Adaptation des logements (personnes âgées)*
- *Maintien attractivité des résidences*

V - LA GOUVERNANCE

A. MODALITÉS DE GOUVERNANCE ET INGÉNIERIE DU CONTRAT DE VILLE

LES PRINCIPES :

Le Contrat de ville doit prévoir, selon la loi Lamy (article 6 et 7), une gouvernance partagée et des moyens d'ingénierie.

Il faut distinguer la gouvernance pour l'établissement du Contrat de ville et la gouvernance à mettre en place pour le programme d'action du Contrat de ville et son suivi.

- Si l'établissement du Contrat de ville est dévolu à l'Agglomération en co-pilotage avec l'État et les communes concernées, la loi précise que la mise en œuvre repose en premier lieu sur le droit commun de l'ensemble des signataires et partenaires du Contrat de ville et ensuite sur la mobilisation de moyens spécifiques dédiés à la Politique de la Ville.
- La mise en œuvre du Contrat de ville et tout particulièrement le plan d'action impliquera de la sorte l'ensemble des signataires et partenaires du Contrat de ville.

Le plan de financement du Contrat de ville n'est pas indiqué à la signature du dit Contrat. Il s'agira pour chaque maître d'ouvrage de préciser son engagement technique et financier et cela dans le cadre du fonctionnement propre de chaque instance et/ou structure ad-hoc.

Le Contrat de ville pourra être amendé sur la base d'avenants afin de préciser sa mise en œuvre et/ou de l'actualiser. Il en sera ainsi en ce qui concerne tout particulièrement la Convention intercommunale pour l'attribution de logements.

La gouvernance du Contrat de ville doit également intégrer la démarche de « Stratégie Urbaine Intégrée (SUI) » mise en place par le Conseil Régional, au titre de son droit commun et de la gestion des fonds européens (notamment axe 5) dont il a la responsabilité.

LES ENJEUX DE GOUVERNANCE ET D'INGÉNIERIE PAR RAPPORT A LA CONTRACTUALISATION 2015/2020 :

- Un portage politique affirmé au niveau de **l'Agglomération au titre de sa compétence Politique de la Ville** lui permettant de négocier et mettre en œuvre les dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire.
- L'implication des **politiques de droit commun** des signataires et le renforcement de la déclinaison opérationnelle de ce droit commun au service des quartiers :
 - de l'Agglomération sur ses compétences (aménagement, habitat, transports, développement économique, collecte des déchets...)
 - de la ville de Bayonne sur ses compétences (éducation, santé, voirie, culture, sécurité...)
 - de l'État (Emploi, Éducation Nationale, Cohésion sociale, Habitat-logement, Urbanisme....)
 - du Conseil Régional (Développement économique-Emploi, fonds européens, formation, enseignement supérieur, habitat...)
 - du Département (action sociale, insertion pour l'emploi, gestion des collèges, logement...)
 - de l'Europe sur les objectifs partagés fonds structurels / Contrat de ville, (FEDER + FSE)
- **Les crédits spécifiques dévolus aux quartiers prioritaires des signataires du Contrat de ville.**
- **Le lien cohésion sociale /urbain/développement économique et emploi**
- La place aux **habitants** dans la gouvernance et la mise en œuvre du contrat ainsi que des acteurs du territoire
- **L'efficacité** opérationnelle et la qualité de l'ingénierie de projet existante,
- **Le renforcement à terme de la démarche de projet (partenariat-développement-optimisation des moyens-participation des usagers-habitants) dans la conduite des politiques de droit commun** en faveur de la cohésion sociale et du rattrapage des quartiers en Politique de la Ville et le reste du territoire.

1 - La gouvernance se structure à deux niveaux :

Cette gouvernance partagée repose donc sur l'implication d'un partenariat étendu (notamment habitants) et un pilotage qui fédère l'Agglomération, l'État, les communes de Bayonne, Boucau et Biarritz, le Conseil Régional, le Département, les organismes HLM, l'ensemble des signataires du Contrat de ville et les habitants dans le cadre des conseils citoyens.

1er NIVEAU : Celui du pilotage et du suivi de la mise en œuvre du Contrat de ville,

2d NIVEAU : Celui de la mise en œuvre elle-même du programme d'actions.

1er NIVEAU : Pilotage et suivi du Contrat de ville

Au titre de sa compétence et de son Projet d'Agglomération, **l'Agglomération Côte Basque-Adour pilote la Politique de la Ville sur son territoire**. Ainsi, elle pilotera le Contrat de ville en lien avec l'État, les communes concernées et l'ensemble des signataires du Contrat de ville.

Pour ce faire, **un Comité de pilotage du Contrat de ville** sera mis en place. Il sera co-présidé par l'Agglomération et l'État.

- Il réunira l'ensemble des institutions signataires du Contrat ainsi que les partenaires associés et des représentants des conseils citoyens,
- Il se réunira au moins deux fois par an,
- Il fixera le cap et suivra la mise en œuvre de la Politique de la Ville,
- Il suivra la mise en œuvre du Contrat de ville, le plan d'action et pourra fixer si nécessaire une priorisation,
- Il prendra acte des travaux d'évaluation du dispositif,
- Il assurera les réajustements de l'action engagée sur la base des bilans et évaluation à mi-parcours,
- Il pourra convenir d'amender le Contrat de ville en proposant si nécessaire des avenants.

Le service technique en charge de la Politique de la Ville au sein de l'Agglomération et/ou avec le concours du GIP DSU préparera les documents et points à aborder en Comité de pilotage.

2d NIVEAU : Mise en œuvre du programme d'actions du Contrat de ville

La mise en œuvre du **Contrat de ville** relève de l'ensemble des signataires du Contrat de ville.

S'agissant des maîtrises d'ouvrage ou opérateurs :

L'Agglomération, les villes de Bayonne, Boucau et Biarritz, l'État, le Conseil Régional et le Département, organismes HLM, STACBA et autres partenaires dont le droit commun est mobilisé pour la réalisation du Contrat de ville, identifieront, si ce n'est pas déjà fait, au sein de leur structure les élus et techniciens référents pour la mise en œuvre du suivi du Contrat de ville.

- Ils s'assureront au sein de leur structure de la mise en œuvre des actions relevant de leur droit commun dans une dynamique de projet partenarial,
- Ils participeront au suivi de la mise en œuvre globale du Contrat de ville dans le cadre des instances de pilotage du Contrat de ville.

S'agissant plus précisément du GIP DSU :

Cette **structure partenariale**, mise en place et co-présidée par l'Agglomération et l'État depuis 2001, en charge de la mise en œuvre des précédents contrats sera chargée :

- de la **mise en œuvre des actions relevant d'un appui à la conduite de projet partenarial** : appui à la méthodologie, accompagnement de l'action,
- de la **mise en œuvre des actions relevant des actions de développement local** portées par le GIPDSU: porteur de l'action avec les partenaires concernés,
- **d'assurer des missions transversales du Contrat de ville** :
 - **l'organisation de groupes de travail «thématiques»** :

- **Ils seront organisés selon les grands axes structurants du Contrat de ville** : Cohésion Sociale, Cadre de Vie et Renouvellement Urbain, Développement de l'activité économique et Emploi.
 - Ces groupes seront chargés, à partir des enjeux **d'accompagner la mise en œuvre de plans d'action** annuels et de veiller à leur mise en œuvre. Les groupes thématiques veilleront à la bonne articulation des dispositifs contribuant au Contrat de ville (PRE, CLSPD, GUP...). Ils se réunissent, a minima trois fois par an, et peuvent s'organiser en sous-groupes suivant les enjeux si nécessaire.
 - Ils s'assureront de l'association de l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs et notamment du conseil citoyen afin de **faire valoir leur expertise d'usage**.
- **l'organisation de groupes de travaux transversaux** :
- Ils seront mis en place sur les 3 objectifs du pilier transversal** afin de mener les **études et prospectives nécessaires** à la formalisation d'enjeux et d'objectifs en matière d'égalité femme/homme, de jeunesse et de lutte contre les discriminations. Selon les sujets abordés, les partenaires concernés pourront contribuer à l'établissement de l'ordre du jour de ces groupes et à leur contenu.

- **d'assister l'Agglomération dans la préparation des Comités de pilotage du Contrat de ville.**

Durant ce Contrat de ville, conformément à l'esprit de la loi, l'objectif du GIP-DSU, dans une démarche de développement social et urbain des quartiers, **accompagnera les opérateurs et portera les actions qui lui sont dévolues permettant au droit commun d'intégrer les enjeux de la Politique de la Ville.**

Aussi, il sera un **opérateur technique du Contrat de ville** car placé à la charnière des dispositifs de développement social et urbain et du PLIE sans se substituer au droit commun.

S'agissant du volet financier du Contrat de ville :

Il a été convenu en accord avec l'Etat que le Contrat de ville ne dispose pas d'un volet financier établi à la date de signature du Contrat.

Il sera nécessaire, dans le temps du Contrat, de préciser ces éléments et cela sous la responsabilité propre et entière des différentes maîtrises d'ouvrage concernées qu'il s'agisse, de financements ou moyens « Politique de la Ville » ou relevant du droit commun pour les quartiers prioritaires ou, de financement ou moyens relevant du droit commun, pour les quartiers en veille.

Par avenant, le Contrat de ville pourra être actualisé si nécessaire.

2 - Contrat de ville et Stratégie urbaine intégrée

Le Conseil Régional, au titre de son droit commun et étant gestionnaire des fonds européens (notamment axe 5) fixe et impose les modalités suivantes :

- L'élaboration d'une Stratégie Urbaine Intégrée (SUI) en lien avec l'élaboration du Contrat de ville et favorisant la mise en synergie des politiques communautaires,
- La mise en place, au sein de la gouvernance du Contrat de ville, d'une « **fonction Organisme Intermédiaire - OI** » chargée de la sélection des projets au niveau de l'agglomération (Article 7 du règlement FEDER).

Précision sur la gouvernance « DIMENSION ORGANISME INTERMÉDIAIRE » de L'AXE 5 DU PO FEDER/FSE dans le cadre de la Politique de la Ville

Dans le cadre de la SUI, le Conseil Régional, autorité de gestion des fonds européens dédiés à l'axe urbain, souhaite déléguer l'appréciation qualitative des projets au niveau local pour s'assurer de la cohérence des projets présentés dans la Politique de la Ville.

Ainsi :

- Chaque porteur de projet pourra déposer son projet pour émarger sur les fonds européens sur une plateforme dématérialisée dédiée mise à disposition par le Conseil Régional. Soit les porteurs de

projet s'y inscriront seuls, soit le GIP-DSU pourra les orienter. Les projets seront instruits par le Conseil Régional qui décidera de leur éligibilité,

- S'ils sont éligibles, ils seront transmis par la Région sous forme numérique à l'Agglomération pour une préparation technique qui devra :
 - Prendre en compte les avis consultatifs des institutions et partenaires concernés (cf auparavant le rôle du Comité Technique Thématique (CTT) de l'État). Il pourra éventuellement entendre le porteur de projet.
 - Préparer un avis sur la cohérence du projet avec les enjeux et orientations du Contrat de ville et de la SUI qui sera présenté aux membres du Comité de pilotage du Contrat de ville.
 - L'Agglomération, organisme intermédiaire de gestion, s'appuiera sur le partenariat mobilisé par le COPIL, pour sélectionner les projets. Dans ce cadre, l'élu communautaire en charge des coopérations territoriales et les référents techniques communautaires seront associés à cette sélection.
 - L'Agglomération transmettra la sélection des projets à la Région Aquitaine.

B. CONSEILS CITOYENS

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 renforce la participation des habitants dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation du Contrat de ville. Elle inscrit la Politique de la Ville « dans une **démarche de co-construction** avec les habitants, associations et acteurs économiques, s'appuyant notamment sur les conseils citoyens et sur la co-formation » (article 1). Elle crée les conseils citoyens, obligatoires dans chaque quartier Politique de la Ville (article 7) : « **Ces conseils citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville. Des représentants du conseil citoyen participent à toutes les instances de pilotage du Contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain** ».

L'article 7 de la loi précise que « le conseil citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la Politique de la Ville, sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives. »

Il s'agit donc à la fois de prendre appui sur l'existant pour créer le conseil citoyen, et de penser la création du ou des conseils en lien avec l'ensemble des initiatives et pratiques participatives mises en place localement.

Les conseils citoyens sont des assemblées autonomes, qui peuvent avoir un statut associatif ou être portées par une personne morale. Ils sont composés, d'une part d'un collège habitants tirés au sort dans le respect de la parité entre hommes et femmes et, d'autre part, de représentants des associations et acteurs locaux. Les conseils citoyens ont vocation à :

- Associer davantage les habitants aux décisions qui les concernent et favoriser la co-construction du contrat, de son élaboration à son évaluation ;
- Favoriser l'émergence et la mise en œuvre des initiatives habitantes (encourager et soutenir le pouvoir d'agir).

En amont de la signature du contrat, **un atelier a été consacré à la mise en place des Conseils citoyens.** La mise en place en tant que telle interviendra après la validation du Contrat de ville, au deuxième semestre 2015, en s'inspirant des principes d'action suivants, qui auront été consolidés et précisés.

Les principes pouvant éventuellement être retenus pour leur constitution et organisation :

- **Deux conseils citoyens**, un sur le quartier Hauts de Sainte-Croix, un sur le quartier Maubec – Citadelle.
- **10 membres pour le collège habitants et 10 membres pour le collège acteurs associatifs et du quartier.**
- **Le tirage au sort** soit à partir des fichiers de type EDF, soit à partir de candidatures recueillies dans des équipements de quartier (urne...), dans le cadre d'une campagne de communication de proximité multi-support : réunion publique d'information, publipostage, information dans « Les Echos de la Cité »...
- Un **appel à volontariat** auprès « d'habitants experts » des quartiers, afin que le Conseil citoyen profite de leur expérience.

- Des **techniques de renouvellement des** membres doivent être prévues : tirage au sort en continu, liste d'attente dans les tirés au sort qui pourra être sollicitée en cas de défection...
- **S'appuyer sur un centre social pour dédier une partie du temps de travail d'un agent de développement à ces missions.**
- **Les fonctions possibles à donner à un conseil citoyen pourraient être les suivantes :**
 - o avoir la gestion d'un budget participatif, type Fonds de Participation des Habitants
 - o être force de propositions pour des initiatives et projets pour le quartier
 - o être associé à la programmation ou à la mise en place des actions du Contrat de ville, par exemple à travers une consultation pour avis sur certains projets phare,
 - o le cas échéant, de valider les projets réalisés dans les "quartiers vécus" cofinancés par le FEDER au titre de l'axe 5 du PO. au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires

Des règles d'association des conseils citoyens aux acteurs de la Politique de la Ville sont à définir.

Un plan de formation est aussi à construire pour accompagner le montage puis le fonctionnement des conseils :

- auprès des animateurs éventuels (agent de développement, adulte-relais, agent de service civique...)
- auprès des élus et techniciens concernés par le suivi de la Politique de la Ville
- auprès des membres des conseils citoyens

La formation auprès des acteurs devra notamment se donner comme objectif de disposer de techniques d'accompagnement permettant l'expression et l'investissement d'individualités très différentes dans un collectif, avec des personnes plus ou moins informées des réalités de la politique publique, plus ou moins habituées à exprimer un avis

La mise en œuvre opérationnelle et les conditions de mise en place des conseils citoyens se feront dans ce cadre-là, avant la fin de l'année 2015 pour une opérationnalisation à partir de 2016.

Pour mémoire, **un conseil citoyen ne fait pas à lui seul la participation des habitants d'un quartier, il en est une modalité. Il peut être conçu comme un premier relais de concertation sur certains projets.** Les autres formes de pratiques participatives, au sein des structures partenaires et institutions, sont à poursuivre, renforcer... Ainsi, afin de remplir les exigences de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, **les conseils citoyens seront articulés avec la commission municipale et tout l'engagement de démocratie participative que mène la Ville de Bayonne** depuis des années.

V - SUIVI – ÉVALUATION - OBSERVATION

L'observation de l'évolution des territoires concernés par le Contrat de ville, ainsi que le suivi et l'évaluation du contrat lui-même constituent des **éléments fondamentaux de sa mise en œuvre afin de s'assurer du déroulement du programme et du réajustement des actions**, le cas échéant. Ils participent également d'une vision **prospective des territoires**.

A. ÉVALUATION

La démarche d'évaluation constitue aujourd'hui une nécessité pour l'action publique.

Deux grands champs seront évalués :

1. **L'action des institutions elles-mêmes en lien avec les politiques de droit commun** : Le Contrat de ville engage à une évolution de l'organisation de l'action publique avec un partenariat renouvelé et un renforcement des politiques « sectorielles » de droit commun en direction des quartiers PRIORITAIRES.

La démarche d'évaluation devra ici permettre de mesurer le renforcement des moyens « de droit commun » en direction des quartiers PRIORITAIRES, sur la base d'un recensement précis, par quartier et par thématique. Les indicateurs de moyens proposés par l'État dans le cadre des conventions interministérielles seront ici mobilisés mais d'autres critères pourront émerger lors du travail partenarial qui sera mené pour élaborer le programme d'actions.

2. De mesurer les résultats produits, c'est à dire le bénéfice pour les habitants des quartiers.

Des indicateurs statistiques pourront être mobilisés et seront complétés par des indicateurs de résultats plus fins pour chacun des 3 piliers.

Cela devra permettre de suivre l'action et l'impact des projets financés : dans le cadre du Contrat de ville sera publié, chaque année, un appel à projet consolidé par la commission financière auprès des acteurs associatifs et autres porteurs de projets. Cet appel à projet continuera à comporter des indicateurs qui permettront aux financeurs de vérifier la pertinence des actions menées.

Concernant la participation citoyenne à cette évaluation, plusieurs modalités pourront être mises en œuvre une fois que les conseils citoyens seront installés.

B. OBSERVATION

Dans la continuité des travaux réalisés par le GIP DSU depuis plusieurs années, l'observation sera poursuivie sur les territoires des quartiers prioritaires.

Il s'agit principalement de mettre en place des **tableaux de bord utiles au suivi des territoires et des projets des quartiers prioritaires**. Ils s'appuieront sur des données existantes construites à partir d'éléments fournis par les principaux organismes œuvrant dans le champ social, urbain, emploi et économique. Des conventions de mise à disposition de ces informations seront conclues avec eux comme c'était le cas par le passé par exemple avec la CAF, Pôle Emploi..... Elles préciseront la nature et le rythme d'actualisation des données mises à disposition, leurs conditions d'utilisation et de diffusion, les modalités d'association des fournisseurs de données aux travaux de l'observatoire et les prestations en retour de ce dernier.

Au-delà des tableaux de bord qui fourniront des éléments d'appréciation de l'impact des programmes d'action sur l'évolution de la situation des territoires du Contrat de ville, le **travail de suivi d'une base de données des actions soutenues dans le cadre de la Politique de la Ville** continuera à être mis en place. Cela doit servir à qualifier et renseigner in itinere l'évaluation du Contrat de ville et traduire ses impacts.

Chaque action sera décrite selon :

- les caractéristiques du porteur du projet ;
- la nature des problèmes, des publics et des territoires visés ;
- son articulation avec les dispositifs et les actions existants (partenariat opérationnel et financier) et ses modalités de mise en œuvre ;
- ses contributions aux priorités transversales de la Politique de la Ville (participation, mixité, intégration, accès aux droits...);
- les critères d'évaluation négociés entre le porteur du projet et le Contrat de ville et l'appréciation partagée de la réalisation de ces objectifs.

In fine, au-delà de la production d'un observatoire il s'agit aussi de **pouvoir disposer d'éléments qui viendront renseigner les études** qui pourront avoir lieu dans le cadre du Contrat de ville.

C. ANNEXES OBLIGATOIRES DU CONTRAT DE VILLE

Trois documents sont obligatoirement annexés au Contrat de ville :

1. La « charte d'engagement pour la qualité de service »

- Signée par **l'État, les communes, l'EPCI et les organismes HLM**.
- Déclinaison de la « **charte nationale pour la qualité de la vie dans les quartiers** » signée le 29 avril entre l'État, des associations d'élus et l'USH: « En contrepartie de la reconduite, pour 2015, de l'abattement de 30% sur la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les organismes de logement social, les bailleurs sociaux s'engagent sur la mise en œuvre concrète et quotidienne des actions relatives à la qualité de vie dans les quartiers...»

- La charte, localement doit **permettre la mise en œuvre d’actions, quartier par quartier, et bailleur par bailleur pour apporter des réponses plus ciblées aux besoins des locataires.**
- 2. La convention intercommunale de gestion des attributions de logements sociaux**
- Signée a minima par **l’EPCI, l’État, les communes, le Département, les organismes HLM et collecteurs**
 - La circulaire aux préfets de régions et de départements pour la mise en œuvre des contrats de ville du 15 octobre 2014 annonce que **des instructions complémentaires seront communiquées aux préfets et l’instruction** du 18 février du Ministère du Logement prévoit une signature au 31 décembre 2015.
- 3. Le pacte financier et fiscal de solidarité**
- **Article 12 de la loi du 21 février 2014:** « l’EPCI s’engage, lors de la signature du Contrat de ville, à élaborer, en concertation avec ses Communes membres, un pacte financier et fiscal de solidarité visant à réduire les disparités de charges et de recettes entre ces dernières. A défaut d’avoir élaboré un tel pacte ou à défaut de s’être engagé à l’élaborer dans la première année de mise en œuvre du Contrat de ville, l’EPCI est tenu d’instituer une dotation de solidarité communautaire ».
 - La circulaire du Ministre de la Ville relative à l’élaboration du Contrat de ville précisait « qu’une **instruction spécifique sera adressée début 2015** sur les modalités d’élaboration de ce pacte. Or, a priori, cette instruction spécifique ne devrait être transmise qu’à l’été 2015.

ANNEXES

ANNEXE 1 - CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES DES QUARTIERS PRIORITAIRES⁸

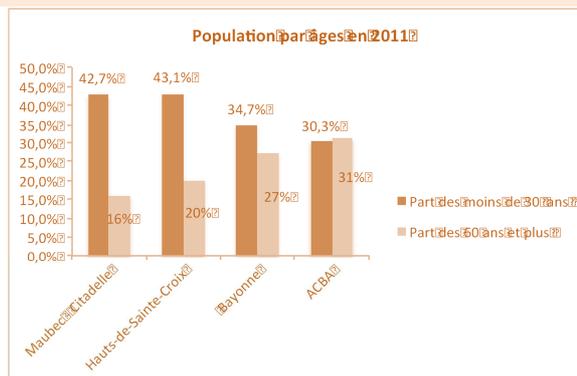
Les caractéristiques socio-économiques de la population des deux quartiers se révèlent relativement fragiles, et apparaissent sous un jour presque systématiquement défavorable en comparaison avec la situation constatée à l'échelle de la commune de Bayonne et de l'Agglomération Côte Basque-Adour.

Des quartiers jeunes dans une agglomération qui vieillit

Les Hauts de Sainte-Croix, comme Maubec-Citadelle, accueillent des populations plutôt jeunes.

La part de moins de 30 ans, élevée, atteint en effet près de 40% dans les deux secteurs. Cela représente plus de 10 points de plus que la situation constatée à l'échelle intercommunale, et plus de 5 points de plus que celle constatée à l'échelle communale.

Les Hauts-de-Sainte-Croix se caractérisent notamment par la jeunesse de sa population, avec une part importante de moins de 15 ans : 23% de la population contre 16% à Maubec (respectivement 14% et 13% au niveau de la ville et de l'agglomération).

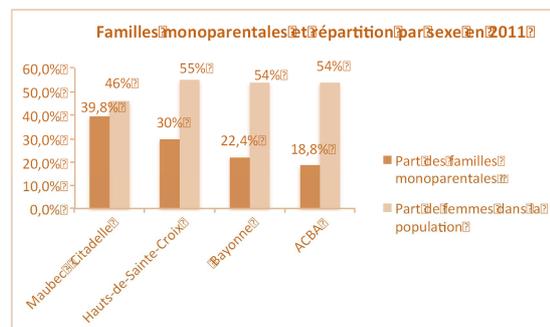


Symétriquement, la part de personnes âgées est moins importante, même si elle n'est pas négligeable : elle reste dans la moyenne des ZUS françaises (14,8% de plus de 60 ans en 2006), quoiqu'un peu supérieure. Le contraste est cependant réel au regard de l'évolution démographique de l'agglomération, où la part de personnes âgées est très élevée (31% de plus de 60 ans en 2011 contre 23% en France métropolitaine).

Surreprésentation des familles monoparentales et présence importante à Maubec d'hommes isolés

Avec des proportions atteignant respectivement **30% et 39,8%**, les quartiers des Hauts de Sainte-Croix et de Maubec-Citadelle concentrent tous deux une part de familles monoparentales très largement supérieure aux moyennes communale (22,4%) et intercommunale (18,8%).

Les enquêtes d'occupation du parc social confirment la présence importante de familles monoparentales dans certains secteurs : 27% dans la résidence Citadelle, 22% au Bedat et 21% à Mounédé. Dans ce dernier programme, on trouve aussi une très forte représentation des grandes familles (21% contre 6% en moyenne sur les secteurs PLH de Bayonne)⁹.



Cette caractéristique de la monoparentalité se double d'une **seconde sur le quartier Maubec-Citadelle : la surreprésentation des hommes sur les femmes**, signe de la présence d'hommes isolés et précaires.

⁸ La situation socio-économique des quartiers de la politique de la ville est ici approchée par quelques indicateurs clés, s'appuyant sur des données INSEE de 2011 et croisant l'échelle de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), celle de la commune de Bayonne et celle des deux quartiers prioritaires⁸.

⁹ Ville et Habitat, Occupation du parc social 2014 – Rapport intermédiaire, ACBA, janvier 2015

Des quartiers populaires, avec des écarts nets en matière de formation par rapport au reste de la ville et de l'agglomération

Les deux quartiers PRIORITAIRES sont des quartiers populaires, avec plus des trois-quarts de leur population appartenant aux catégories d'ouvriers et d'employés.

Cela les différencie nettement de l'environnement intercommunal, marqué par une présence certaine des cadres et professions intermédiaires. Les Hauts de Sainte-Croix, en particulier, n'accueillent quasiment pas de cadre et professions intermédiaires, ce qui s'explique notamment par la sur-représentation de l'habitat social dans le périmètre.

Les deux quartiers PRIORITAIRES présentent une part de personnes faiblement diplômées (au sens de titulaires d'un BEP ou moins) supérieure aux moyennes communales : 40,63% pour les Hauts de Sainte-Croix et 43,56% pour Maubec-Citadelle contre 37,48% au niveau de la ville et 38,87% au niveau intercommunal.

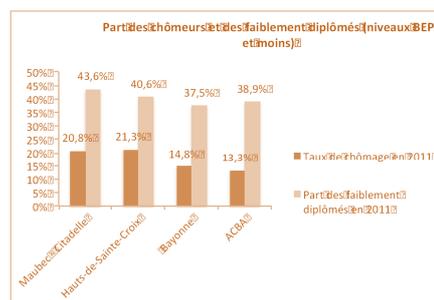
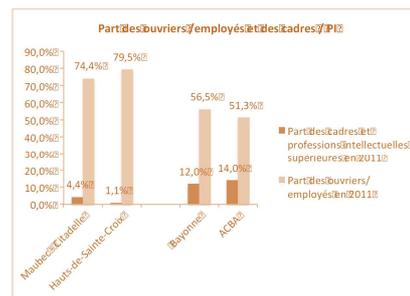
La part de sans aucun diplôme est un peu supérieure parmi les habitants des Hauts de Sainte-Croix :

- 41% des habitants de 15 ans et plus non scolarisés n'ont aucun diplôme sur les Hauts de Sainte-Croix ;
- 21% à Maubec – Citadelle (12% sur l'agglomération).

La proportion d'habitants de 15 ans et plus non scolarisés titulaires d'un diplôme supérieur à bac plus deux est donc très nettement inférieure à la moyenne : 1% sur les Hauts de Sainte-Croix, 7% à Maubec – Citadelle (16% sur l'agglomération).

Dans un contexte de crise économique persistante et de concurrence forte sur le marché de l'emploi, la faiblesse de la qualification accentue l'exposition au chômage des personnes les moins formées.

Les deux quartiers PRIORITAIRES présentent de fait des taux de chômage d'environ 20%, largement supérieurs aux moyennes communales (14,8%) et intercommunales (13,3%).



Le chômage reste une réalité particulièrement accentuée dans les quartiers politiques de la ville, quel que soit le quartier prioritaire observé

La ville de Bayonne est un lieu de concentration des emplois, mais aussi des chômeurs.

Ainsi, fin 2011, l'EPCI regroupait 9 921 (47 %) des 21 141 demandeurs d'emplois de la zone d'emplois, pour seulement 38,8 % de la population. Le taux de chômage des 15 à 64 ans s'élevait à 13,3 % sur l'agglomération fin 2011 alors qu'il s'établissait alors à 11,9 % pour la région et 10,6 % pour les Pyrénées-Atlantiques.

En juillet 2014, les jeunes de moins de 25 ans représentaient 12 % des demandeurs d'emploi sur la zone d'emploi (en augmentation de 0,7 % sur un an). Les femmes sont plus nombreuses, elles représentent 50,6 % des demandeurs d'emploi de catégorie A (+ 1,5 % en un an). Les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus représentent 25,8% de la catégorie A (+ 9,9 % en un an).

Les demandeurs d'emploi de longue durée (catégories A, B, C inscrits depuis plus de 12 mois) représentent 41,7% des demandeurs d'emploi totaux, soit une part légèrement supérieure à celles observées dans les Pyrénées-Atlantiques (40,2 %) et en Aquitaine (40,2 %).

Ce chômage touche plus particulièrement les femmes : leur taux de chômage est supérieur d'environ 5 points à leur taux dans la population active. Ainsi, sur les Hauts de Sainte-Croix, les femmes représentent ainsi 56 % des chômeurs, contre 51 % de la population active. Il est particulièrement sévère pour les jeunes des Hauts de Sainte-Croix, puisqu'il y dépasse les 40% pour la tranche 15-24 ans (à comparer avec un taux de l'ordre de 28% au niveau de l'agglomération). Les 25-54 ans sont également surreprésentés, de l'ordre de 5 points par rapport au taux de l'agglomération. A l'inverse, le chômage se répartit de manière assez équilibrée selon les tranches d'âge du quartier de Maubec : les plus jeunes sont même relativement favorisés (avec 4 points de moins pour la tranche 15-24 ans que pour l'agglomération). En revanche, les 25-54 ans sont largement surreprésentés (avec presque le double du taux observé pour cette tranche d'âge sur l'agglomération). Il en va de même, mais dans une moindre mesure pour les seniors.

Une prééminence des situations difficiles de retour à l'emploi sur l'ancien périmètre de la ZUS

Selon les chiffres de Pôle Emploi (décembre 2013), la demande d'emploi est structurée de manière comparable sur le périmètre de la commune et sur la Zone Urbaine Sensible (dont le périmètre dépassait le périmètre actuel des quartiers Politique de la Ville). Ainsi les taux de chômage avec ou sans activité partielle sont très proches sur les 2 périmètres. On observe seulement une légère prééminence des demandeurs d'emploi de catégorie C (DEFM ayant exercé plus de 78 heures d'activité sur le mois) qui compense un moindre taux dans les catégories des demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes de recherche d'emploi (catégories D et E).

On note également une certaine prééminence sur l'ancien périmètre de la ZUS au chômage des seniors (22 % des chômeurs sur la ZUS contre 19 % sur le reste de l'agglomération), au chômage de très longue durée (22 % contre 18 %), aux situations de handicap (14 % contre 10 %), ou d'activité réduite (41 % contre 17 %).

Les situations en matière de demande d'emploi sont donc proches entre secteurs PRIORITAIRES et non PRIORITAIRES, mais les difficultés sont légèrement accentuées sur le périmètre ZUS.

Un taux d'activité faible sur les Hauts-de-Sainte-Croix

Le taux d'activité de la population de 15 à 64 ans est faible sur les Hauts de Sainte-Croix comparé à l'agglomération : en effet, il s'établit à 64,7 % en 2011, versus 71,3 % pour l'agglomération. Cette situation n'est pas observée sur Maubec où le taux d'activité atteint 73,7 %.

Paradoxalement, ce ne sont ni les étudiants, ni les seniors qui expliquent cette sous-activité sur les Hauts de Sainte-Croix : avec respectivement 9,5% et 5,6% des 15-64 ans, ils sont sous-représentés par rapport aux taux de l'agglomération (10,2% et 9,7%). Ce sont les « autres inactifs » qui expliquent la faiblesse du taux d'activité : ils s'établissent à 20,2% contre 8,7% pour l'agglomération.

Les employés et ouvriers sont particulièrement représentés au sein de la population active des 2 quartiers : ils constituent 80% de la population active des Hauts de Sainte-Croix et 76% sur Maubec (contre seulement 51% pour l'agglomération), mais également 75% de la demande d'emplois.

Territoire	Taux de chômage en 2011
Quartier Maubec	20,78%
Quartier Hauts de Sainte-Croix	21,25%
Bayonne	14,8%
ACBA	13,3%

Les revenus des populations

Presque mécaniquement, les niveaux de revenus des salariés des Hauts de Sainte-Croix et de Maubec-Citadelle en pâtissent.

Le revenu fiscal médian par unité de consommation est ainsi inférieur à 15 000 euros par an pour les premiers et à 16 000 euros par an pour les seconds, quand il atteint respectivement 17 688 euros et 19 801 euros par an pour la population bayonnaise et celle de l'agglomération. Rappelons que ces indicateurs sont construits à l'IRIS INSEE, et sont donc moins représentatifs.

La moyenne surestime de fait le niveau médian de revenu. En effet, les deux IRIS qui couvrent au mieux le périmètre prioritaire (Hauts de Sainte-Croix et Citadelle) indiquent des niveaux médians de revenus bien plus bas, plus proches du revenu fiscal médian des ZUS (autour de 12540 € en 2010).

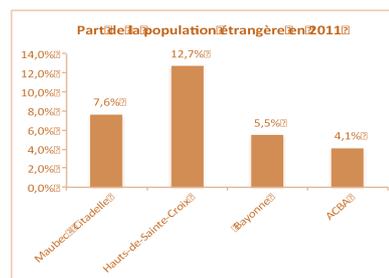
Revenu fiscal médian par UC en 2011	
Attention : Données à l'IRIS et non conformes au périmètre exact des territoires PRIORITAIRES	
Quartier Hauts de Sainte-Croix	10 572 € (IRIS Hauts de Sainte-Croix) 15 656 € (IRIS Sainte-Croix Grand Basque)
Quartier Maubec - Citadelle	13 984 € (IRIS Citadelle) 16 462 € (IRIS Saint-Esprit)
Bayonne	17 688 €
ACBA	19 801 €

Des quartiers qui accueillent davantage de populations étrangères

Les deux quartiers présentent une part d'étrangers supérieure, voire très supérieure aux moyennes communale et intercommunale.

Sur cet indicateur, le quartier des Hauts de Sainte-Croix se distingue :

- Du quartier Maubec-Citadelle, puisqu'il affiche une proportion de près de 13% d'étrangers, contre près de 8% ;
- De la ville de Bayonne, mais surtout de l'agglomération, avec une part d'étrangers près de **trois fois supérieure** à cette dernière (4,13%).



Des quartiers dont la population est dépendante des prestations sociales

La **dépendance aux prestations sociales des habitants relevant de la Politique de la Ville est conséquente.**

Taux de couverture des allocataires CAF par le RSA socle dans les quatre IRIS accueillant une partie des quartiers PRIORITAIRES de la Communauté d'agglomération Côte Basque-Adour Source : INSEE, 2011

La quasi-totalité des IRIS comportant un quartier prioritaire ou une partie d'un périmètre prioritaire présentent un taux de couverture des allocataires CAF par le RSA socle supérieur à celui observé à l'échelle de Bayonne, traduisant une concentration de ménages précarisés et fragilisés. Une part importante des habitants des Hauts de Sainte-Croix est aussi bénéficiaire d'une Allocation Adulte Handicapé et/ou de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire¹⁰.

IRIS	Quartier prioritaire concerné	Taux de couverture des allocataires CAF par le RSA socle	Ville	Taux de couverture des allocataires CAF par le RSA socle
Hauts de Sainte-Croix	Hauts de Sainte-Croix	21,6%	Bayonne	14,6%
Sainte-Croix-Grand-Basque	Hauts de Sainte-Croix	14,1%		
Citadelle	Maubec / Citadelle	17,1%		
Saint-Esprit	Maubec / Citadelle	16,6%		

Une offre de soins dense mais inégale et problématique en termes d'accès aux soins

La ville de Bayonne dispose d'une offre médicale de proximité relativement dense et compte ainsi de nombreux équipements de santé. En effet, selon les données de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de 2012¹¹, Bayonne est le canton le plus densément doté du point de vue de l'offre médicale¹². De plus, la ville de Bayonne présente une **densité de généralistes et de spécialistes pour 10 000 habitants supérieure à la moyenne départementale**. Les spécialistes en particulier, sont cinq fois plus nombreux en proportion à Bayonne que dans les Pyrénées-Atlantiques (près de 90 médecins spécialistes pour 10 000 habitants contre 17)¹³.

Bien que dense, cette offre de santé apparaît cependant inégalement répartie sur le territoire. Ainsi, on peut relever :

- Une **concentration de l'offre médicale au sud du quartier Maubec-Citadelle** (médecins généralistes, dentistes, spécialistes, etc.) ;
- Une **diversité de professionnels médicaux dans les secteurs Citadelle et des Hauts de Sainte-Croix** ;
- **Plusieurs médecins généralistes dans le quartier des Hauts de Sainte-Croix mais aucun spécialiste.**

Notons également que la clinique Saint-Etienne, sur le territoire de la ZUS, était considérée comme un atout important en matière d'offre sanitaire. Elle va être délocalisée dans le cadre des projets de réaménagement de la zone : l'impact de ce départ sur les pratiques de soins des habitants reste à apprécier, et anticiper au mieux.

¹⁰ Espace Socio-Culturel Municipal, *Contrat de Projet 2013*, novembre 2012.

¹¹ GIP-DSU de l'agglomération bayonnaise, *Diagnostic santé*, mai 2014.

¹² : 75 médecins généralistes ; 413 médecins spécialistes ; 256 auxiliaires médicaux ; 63 dentistes (cabinets principaux et secondaires) ; 26 pharmacies.

¹³ GIP-DSU de l'agglomération bayonnaise, *Diagnostic santé*, mai 2014.

Des écarts en termes de santé pour les habitants des quartiers PRIORITAIRES

Si la répartition géographique de l'offre médicale n'apparaît pas comme un frein à l'accès aux soins, des écarts non négligeables entre l'ancienne ZUS et la ville de Bayonne sont en revanche constatés, en lien avec des problématiques bien identifiées.

La part de ménages disposant d'un médecin traitant est ainsi faible, entraînant un recours aux urgences plus élevé chez les habitants de l'ancienne ZUS : 24,9% contre 15,1% pour la population du reste de la commune de Bayonne¹⁴.

Différents indicateurs mesurant l'état de santé des enfants soulignent d'autres types d'écarts :

- Un taux de recours aux dispositifs de **prévention bucco-dentaires** plus faible dans l'ancienne ZUS : 21% contre 29% pour la population du reste de la commune ;
- Les enfants scolarisés dans les établissements de la ZUS **quatre fois plus touchés par des problèmes d'obésité** que les enfants scolarisés dans les établissements hors ZUS et centre ancien de Bayonne (13,5% contre 2,9%)¹⁵.

Bien qu'une partie de ces écarts ait tendance à se réduire, **les professionnels de santé notent l'expansion de certaines problématiques qui appellent une vigilance particulière : l'addiction à l'alcool, qui touche de plus en plus de jeunes et de personnes âgées, ainsi que les troubles de santé mentale.**

Ces inégalités de santé reposent en partie sur des freins économiques mais surtout sur un **manque d'éducation à la santé** (recours aux dispositifs de prévention et dépistages plus faibles, etc.). Les professionnels de la santé relèvent une faible « culture de la prévention » chez les habitants des quartiers PRIORITAIRES.

Un parc de logement principalement social et collectif

La part de résidence en maison des quartiers PRIORITAIRES est très largement inférieure aux taux constatés sur la rive droite, la ville ou l'agglomération : seulement 2%.

80% des habitants des quartiers PRIORITAIRES sont locataires en quartier prioritaire, c'est presque deux fois plus que sur l'agglomération (45%). 19% propriétaires

58% des habitants des quartiers PRIORITAIRES sont locataires de logements sociaux, soit 4 fois plus que sur l'agglomération (14%). Globalement, un tiers des habitants de la rive droite sont locataires de logements sociaux, c'est le double de l'agglomération

Les logements sociaux représentent la moitié des logements des quartiers PRIORITAIRES (51%) contre 17% sur Bayonne et 12% sur l'agglomération. La rive droite de Bayonne compte un tiers de logements sociaux

Part des personnes en résidences principales par statut d'occupation - 2011
Sources : Quartiers : INSEE Diaf-rp 2011 ; Commune et EPCI : INSEE - RP 2011 exploitation principale Traitement GIP DSU de l'agglomération bayonnaise, 2015

	Quartiers PV	Rive droite	Bayonne	ACBA
Nombre des personnes en Résidences principales	6 205	20 189	42 759	11 9897
Personnes propriétaires en résidence principale	19%	35%	38%	52%
Personnes locataires en résidence principale	80%	64%	59%	45%
Personnes locataire HLM en résidence principale	58%	32%	20%	14%
Personnes occupant gratuitement sa résidence principale	0%	1%	3%	3%

L'occupation du parc social

Pensés en partie comme des zones résidentielles issues des politiques de construction massives menées après-guerre, les Hauts de Sainte-Croix et Maubec-Citadelle **accueillent majoritairement un parc de logements sociaux, pour partie réhabilités, et pour partie vétustes.** Leurs occupants, modestes, ont tendance à se paupériser, et les deux quartiers tendent à se spécialiser sous l'effet d'une crise économique persistante et de la montée en puissance des phénomènes sociaux contemporains (séparations, monoparentalité, etc.).

L'objectif, pour la puissance publique, consiste donc à **intervenir massivement sur le parc existant et à rééquilibrer l'offre de logement** sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, afin d'y accroître la mixité sociale. C'est l'objectif que se donnent le Plan Local de l'Habitat, à l'échelle de l'agglomération et l'important programme de diversification de l'offre à l'échelle du territoire de la ZUS et ses environs. Le PRU a permis

¹⁴ GIP-DSU de l'agglomération bayonnaise, *Diagnostic santé*, mai 2014.

¹⁵ GIP-DSU de l'agglomération bayonnaise, *Diagnostic santé*, mai 2014.

également de construire une stratégie d'intervention forte, consistant à maîtriser en partie le peuplement de l'habitat social, et notamment des parties les moins demandées du parc, c'est-à-dire les résidences Breuer.

Bayonne connaît une surreprésentation du logement social (60% des logements sociaux)¹⁶, **plutôt bon marché** (73% du parc). **On note une plus grande fragilité économique des occupants à Bayonne** notamment sur les programmes les plus anciens situés sur les quartiers PRIORITAIRES avec certains programmes où les personnes âgées sont très représentées (vieillesse progressive des locataires). Plus d'1 ménage occupant sur 2 (53,6% exactement) est un « petit ménage » (1 ou 2 personnes.) Augmentation des ménages d'1 personne: 41,5% (35,6% en 2006). Les **nouveaux entrants sont globalement plus fragiles** : 57% des entrants avec des ressources < 40% des plafonds

Un parc de logements qui concentre les difficultés du territoire bayonnais

Dans les quartiers PRIORITAIRES, le parc locatif, social comme privé, **compte parmi les plus anciens et les plus abordables du territoire** intercommunal. Le loyer moyen pour un T3 dans les résidences de La Citadelle et du Bedat est ainsi d'environ 235 euros¹⁷.

Maubec-Citadelle n'ayant pas bénéficié d'opérations de rénovation urbaine de la même ampleur que les Hauts de Sainte-Croix, **l'habitat y est de moindre qualité, même si sa valeur patrimoniale demeure élevée**. A Maubec / Saint-Esprit, de nombreux immeubles datent d'avant 1949, la densité urbaine est l'une des plus importantes de l'agglomération, et des réservoirs d'habitat indigne sont repérés au niveau des rues Sainte-Catherine et Maubec (une petite vingtaine de signalements depuis 2006). En outre, 121 copropriétés dégradées potentiellement fragiles ont été identifiées¹⁸.

Plus haut, à **La Citadelle**, les petites résidences des années 1950 et 1960 en forme de barres de 4 étages sont de qualité sur un plan architectural, mais les **logements sont étroits** (petits salons), les immeubles ne disposent pas d'ascenseurs, les **coursives extérieures engendrent des difficultés** (enjeu thermique et d'accessibilité), et la transmission acoustique est mauvaise (planchers en bois). Au **Bedat**, plusieurs tours (R+10) présentent des **problèmes d'isolation** et de **vétusté** potentiellement dangereux (ascenseurs, balcons, plaques de bétons qui se détachent, etc.).

Parmi les 15 résidences situées dans l'ancienne ZUS, 7 sont classées « fragiles » (plus de 50% des ménages sous le seuil de 40% de plafonds HLM), parmi lesquelles deux résidences situées dans le quartier réglementaire Mounédé Sainte-Croix

- A Mounédé (192 logements), 59.3% des ménages ont des ressources inférieures à 40% des plafonds HLM (93% des emménagés récents)
- La Résidence Breuer (1 133 logements) se distingue avec un taux de ménages précaires important (50%) mais des emménagés récents avec de très faibles revenus moins nombreux qu'ailleurs (35%) dans l'ancienne ZUS en raison de la stratégie de peuplement mise en place dans le cadre du PRU. Dans cette résidence, la part des ménages en situation de précarité économique varie selon les bâtiments et les entrées
- Les résidences Citadelle et Bedat (QPV Maubec-Citadelle) restent fragiles avec plus de 45% de ménages dont les ressources < 40% plafonds HLM

Un parc qui loge des populations précaires, mais une relative mixité sociale à Maubec-Citadelle

On observe une relative **déconnexion entre l'offre et les besoins en logement sur le plan de la typologie**. A La Citadelle et au Bedat par exemple, les logements sont souvent destinés à des familles alors que près de 50% des demandes concernent des petits logements.

Le parc **concentre par ailleurs les populations modestes et précaires** de l'agglomération, même si celles-ci n'habitent pas uniquement dans les quartiers PRIORITAIRES. L'occupation sociale est parfois très homogène comme à Breuer, ou au Bedat (46% de ménages ayant des ressources inférieures à 40% des plafonds PLUS), et le taux de rotation tend à stagner voire à diminuer (à La Citadelle il s'établit à 12,45% en 2013)¹⁹.

¹⁶ 59,5% à Bayonne, 19,5% Anglet, 13% Biarritz, 5% Boucau, 3% Bidart

¹⁷ Agglomération Côte Basque-Adour, *Grille d'analyse des enjeux des quartiers prioritaires*, janvier 2015.

¹⁸ Idem.

¹⁹ Agglomération Côte Basque-Adour, *Grille d'analyse des enjeux des quartiers prioritaires*, janvier 2015.

Un certain nombre de **spécificités de cette occupation sociale** peuvent également être relevées, en fonction des secteurs géographiques :

- D'une part, la **concentration de populations marginalisées** (SDF, migrants isolés, mineurs étrangers, etc.) aux alentours de la place de la République, attirées par les squats et marchands de sommeil qui s'y trouvent ;
- D'autre part, la **présence importante des familles monoparentales**, qui représentent respectivement 40% et 30% des habitants de Maubec-Citadelle et des Hauts de Sainte-Croix (19% à l'échelle de l'agglomération)²⁰. A La Citadelle, elle est en partie due à la présence historique de familles de militaires qui se séparent. De fait, l'analyse des données d'occupation du parc social 2005 et 2013 révèle une augmentation de la part des familles monoparentales au sein des programmes de logements sociaux La Citadelle (19,83% en 2005 contre 27% en 2013), Le Bedat (17,93% en 2005 contre 21,83% en 2013) et Mounédé (13,61% en 2005 contre 21,16% en 2013). Seul le programme Hauts de Sainte-Croix enregistre une baisse (28,29% en 2005 contre 16,07% en 2013), peut-être sous l'effet de la politique de d'attribution volontariste menée dans le cadre du PRU essentiellement porté par HSA et la Ville de Bayonne (voir plus loin).

En dépit de ces tendances marquées, le secteur Maubec-Citadelle demeure relativement mixte, ce que traduit la co-présence de personnes âgées, d'hommes seuls précaires, mais aussi de jeunes familles nouvellement installées voire de familles aisées (sur la colline du Marquisat, à proximité du secteur prioritaire). Cette situation offre un réel potentiel de gentrification à accompagner. Dans le parc HLM, cela peut avoir des incidences en termes de cohabitation entre jeunes ménages nouvellement arrivés et ménages plus anciens (modes de vie et besoins distincts).

A noter une évolution « positive et notable » dans les secteurs de Sainte-Croix (profils ANRU)

²⁰ Données Diaf-RP, Insee 2011.

ANNEXE 2 - DIAGNOSTIC DU PILIER COHÉSION SOCIALE

ÉDUCATION²¹

Des indicateurs marquant le retard des élèves par rapport aux autres territoires

Sur le plan de la réussite scolaire, les jeunes des Hauts de Sainte-Croix et de Maubec-Citadelle, pénalisés par un certain nombre de freins économiques et sociaux, accusent un certain retard par rapport aux autres jeunes du territoire. Ils sortent du système scolaire en étant globalement moins qualifiés, ce qui nuit clairement à leur insertion professionnelle, dans un contexte de contraction de l'emploi. Avec près de deux fois plus de familles monoparentales que l'agglomération et une part d'étrangers supérieure aux moyennes communale et intercommunale, notamment les Hauts de Sainte-Croix avec une proportion près de trois fois supérieure à la moyenne de l'agglomération, on relève des phénomènes de **décrochage scolaire parfois précoce et de faibles niveaux de qualification**. Pour faire face à cette situation, **les pouvoirs publics se mobilisent néanmoins de manière intensive**, et l'éducation constitue une dimension clé des politiques publiques de l'agglomération bayonnaise en direction de ses quartiers PRIORITAIRES.

L'évaluation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de 2009²² indiquait des **écarts importants en matière de redoublement des élèves de seconde anciennement scolarisés au collège Camus**, par rapport aux autres collèges du département.

De même, l'écart entre les collégiens de Camus qui s'orientent vers une seconde générale et la situation constatée à l'échelle départementale varie entre 20 et 30 points selon les années. Le point d'étape du PRU de mars 2014 évoque quant à lui un **faible taux de succès au brevet des collèges**. Ces indicateurs révèlent un **niveau scolaire plutôt faible** concernant des élèves d'origine sociale modeste qui s'orientent vers des études courtes et professionnalisantes. En outre, de manière générale, **ce public jeune (collège / lycée) constitue un public difficile à capter sur les activités hors temps scolaire**, malgré la présence d'une offre dédiée conséquente, ce qui rend difficile son implication dans une dynamique éducative plus positive.

Des écarts de développement qui perdurent

Les indicateurs statistiques rappelés dans la première partie du Contrat de ville convergent vers une situation sociale plus défavorable sur les QP que sur le reste de la ville et de l'agglomération (40% des familles sont monoparentales, la scolarité reste imprégnée de ces écarts de développement, le collège de la rive droite, le collège Camus, voit 40% des enfants du secteur scolarisés ailleurs, la question de l'orientation est toujours mal traitée ; les mêmes situations de décrochages se constatent en matière de santé...). Globalement, tous les déterminants sociaux sont au rouge sur les quartiers PRIORITAIRES de Bayonne.

Des phénomènes d'évitement scolaires

Au Collège :

Le collège Camus fait l'objet d'un **important évitement scolaire** puisque plus de la moitié des élèves qui devraient y être scolarisés le sont dans des établissements d'autres secteurs (taux d'évitement de 54%²³). Rappelons que cet établissement accueille également un dispositif spécifique pour les élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage : Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A).

Les écoles maternelle et primaire de La Citadelle sont elles aussi particulièrement concernées par un phénomène d'évitement, en augmentation et supérieur à celui constaté pour l'école Malégarie : à la rentrée 2013, 72 enfants du secteur ont été scolarisés dans un autre secteur, quand dans le même temps 25 enfants de secteurs voisins ont été inscrits à l'école primaire de La Citadelle ; la tendance est encore plus marquée à la rentrée 2014, avec une « évasion nette » de 70 élèves²⁴.

²¹ L'éducation constituait une thématique fortement investie par le CUCS, en majorité sur des actions hors temps scolaire : elle représente 50% de la programmation du CUCS 2011-2014 de l'agglomération bayonnaise (168 actions sur 345), assurée chaque année par une vingtaine de porteurs de projet publics et associatifs (MVC Saint-Etienne, Educazep, Libreplume, ATD Quart-Monde, etc.) . De plus, de nombreuses actions du volet « Lien social et citoyenneté » (82 actions) poursuivent des objectifs en termes de réussite éducative.

²² GIP-DSU de l'agglomération bayonnaise, *Rapport final de l'évaluation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale*, décembre 2009.

²³ Agglomération Côte Basque-Adour, *Grille d'analyse des enjeux des quartiers prioritaires*, janvier 2015.

²⁴ Agglomération Côte Basque-Adour, *Grille d'analyse des enjeux des quartiers prioritaires*, janvier 2015.

De plus, **les établissements de La Citadelle souffrent de problématiques fonctionnelles**, dans la mesure où souvent, les salles de classes sont trop petites et ne permettent pas de diversifier les approches pédagogiques (fonctionnement en îlots, installation d'ordinateurs, etc.). Par ailleurs, l'absence de groupe scolaire unique, et l'éloignement géographique entre les écoles maternelle et élémentaire qui en découle, fait émerger des difficultés spécifiques concernant le lien pédagogique entre maternelle et cours préparatoire et le dépôt des enfants le matin par les familles.

Ainsi, pour lutter contre le phénomène d'évitement scolaire à l'école **Malégarie, une classe de théâtre à horaires aménagés et une Cyberbase École ont récemment été ouvertes, l'école est désormais bilingue basque / français**, et l'établissement va être **requalifié totalement dans le cadre du PRU** au deuxième semestre 2015. Cette action volontariste, cumulée à la sectorisation scolaire adoptée par la ville de Bayonne depuis la rentrée 2012, a permis de limiter l'évitement des nouveaux habitants de la résidence Breuer voire d'inverser la tendance, puisque des élèves ont dû être refusés à la rentrée 2014.

Une action publique éducative fortement investie par le droit commun et les dispositifs spécifiques de la Politique de la Ville

La mobilisation du Réseau de Réussite Scolaire a créé des effets d'entraînement dans le quartier : plus de présence des enseignants notamment issus du primaire, le collège restant un peu à la marge de ce partenariat. Cela a contribué à leur meilleure implication autour de la perspective du Projet Éducatif Global de la ville de Bayonne, sur une étude « ville » portant sur la complémentarité des dispositifs d'accompagnement à la scolarité, sur une démarche d'évaluation concomitante du Programme de Réussite Éducative. Il s'agit donc, avec cet enjeu, que l'ingénierie du Contrat de ville développée autour des acteurs de l'éducation, continue à contribuer à la territorialisation des politiques publiques dans le champ éducatif, ceci grâce à la diversité des acteurs concernés et à l'intégration des méthodologies spécifiques qui ont déjà été testées et qui fonctionnent.

Les écoles des nouveaux quartiers de la Politique de la Ville ont **toutes été intégrées au Réseau d'Éducation Prioritaire de l'Éducation Nationale**.

Cela se traduit par une logique de **mobilisation accrue du droit commun en faveur des quartiers**.

- Du point de vue financier, les crédits ordinaires sont centrés prioritairement sur les quartiers.
- Du point de vue des moyens et des pratiques professionnelles, une attention particulière est portée aux quartiers PRIORITAIRES : les équipes pédagogiques sont stables, de nombreux projets sont menés en commun par les différents directeurs d'établissement, les enseignants sont sensibilisés aux enjeux de maîtrise du langage et des règles de vie commune par des élèves qui n'y ont pas forcément accès dans le cadre intrafamilial. Une classe accueillant les enfants de moins de 3 ans a également été ouverte à l'école Jean-Pierre Brana en 2014 et sur les 6 écoles REP des quartiers, 4 ont plus de maîtres que de classes.

Une collaboration forte entre acteurs locaux pour renforcer l'action globale

Divers outils et dispositifs collaboratifs sont mis en œuvre sur le territoire, au profit des nouveaux quartiers PRIORITAIRES.

- Tout d'abord, la Ville de Bayonne compte un **Programme de Réussite Éducative** depuis 2007 qui se décline en différentes actions de soutien à la scolarité, santé, partage entre parents, etc. Il est perçu de manière positive par les acteurs locaux. Ensuite, la collaboration entre l'État et la collectivité bayonnaise trouve sa traduction dans le **Projet Éducatif Territorial (PEdT)** élaboré pour la période 2014-2017.
- un certain nombre **d'actions communes sont mises en œuvre pour accompagner les enfants et soutenir les parents** : **Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)** permettant d'accompagner à la fois les parents et enfants, **espaces parents** portés par la Ville et financés par le GIP, la CAF et la Ville de Bayonne, actions de **soutien à la parentalité** menées par la Protection Maternelle et Infantile (PMI) des Hauts de Sainte-Croix, etc.
- **Sur la rive droite existe un réseau des partenaires scolaires et périscolaires bien constitué qui facilite le travail dans le domaine de l'éducation** (le PRE, le REP, les éducateurs de rue, les associations d'éducation populaire, les centres sociaux, le GIP DSU, etc.). Ce réseau permet d'identifier des besoins sur le territoire et de proposer des projets pour y répondre.
- **Côté Éducation Nationale, on a une logique de mobilisation du droit commun en faveur des quartiers** (crédits ordinaires centrés prioritairement sur les quartiers, sensibilisation des enseignants

sur les enjeux de maîtrise du langage et des règles de vie commune, etc.). Toutes les écoles de la rive droite sont intégrées au Réseau d'Éducation Prioritaire et bénéficient du PRE, amplifié par le PEDT.

- **L'ouverture d'une classe théâtre à horaires aménagés depuis 2011 commence à porter ses fruits en termes de fréquentation.**

Le développement d'actions de soutien à la parentalité fait de la rive droite un territoire exemple dans la ville : toutes les écoles publiques ont un « espace parents » afin d'échanger sur toutes les questions relatives à l'éducation des enfants. Ces espaces parents sont mis en place par le PRE et Educazep, menés par des parents volontaires de chaque école et financés par la Ville et le GIP DSU.

LIEN SOCIAL et ACCÈS AUX DROITS

Une population fragile socialement et économiquement nécessitant une attention particulière en la matière

La population bayonnaise concernée par la Politique de la Ville est **modeste d'un point de vue socio-professionnel**, puisqu'on trouve dans les quartiers entre 70 et 80% d'employés-ouvriers (contre 50% pour l'ACBA), pour moins de 5% de cadres (contre 14% pour l'ACBA)²⁵.

L'accompagnement est donc important pour une partie de ces personnes, qui a besoin d'être rassurée et guidée dans son rapport avec les acteurs institutionnels. Une étude sociologique menée en 2011 par l'Espace Socio-Culturel Municipal (ESCM) auprès des habitants a montré que leurs attentes en matière de lien social sont fortes²⁶. A cet égard, la présence physique et l'écoute assurée par les **bénévoles associatifs**, même à petit échelle, constitue un atout dans l'émergence d'une vie sociale de quartier. Pour les enfants, elle est aussi une référence alternative qui vient utilement compléter le modèle familial.

Une offre institutionnelle et associative à améliorer

On note une offre institutionnelle et associative conséquente, mais une adéquation parfois difficile entre l'offre et une partie du public cible. Qu'elle soit publique, associative, sportive, de loisir, socio-culturelle, éducative, etc., **l'offre institutionnelle, accessible aux habitants des deux quartiers PRIORITAIRES bayonnais, est fournie et plébiscitée** par l'ensemble des acteurs de terrain. Néanmoins, elle n'apparaît **pas toujours adaptée aux besoins et caractéristiques des habitants**. Du point de vue de la couverture territoriale, une certaine **déconnexion** est ainsi constatée (emplacement, périmètre d'intervention, etc.). De la même manière, en ce qui concerne la **nature des activités** proposées, celles-ci semblent parfois éloignées des préoccupations des habitants (offre essentiellement collective, en intérieur, etc.).

Des populations « difficiles à saisir »

L'accès aux grands adolescents et jeunes majeurs s'avère être le défi prioritaire des acteurs locaux (habitants et association lors des ateliers thématiques) qui mettent en avant une exclusion marquée de ce public qui échappe à tout accompagnement alors que ses besoins sont réels en la matière. Or, les deux quartiers PRIORITAIRES concentrent **une proportion forte d'habitants jeunes**. Plus d'un quart de la population de Maubec est âgée de 15-29 ans (contre 21% à Bayonne), alors que 23% de la population des Hauts de Sainte-Croix a moins de 14 ans (contre 14% à Bayonne)²⁷. Les acteurs locaux constatent de manière quasi unanime la difficulté qu'ils ont à accéder à ce public de grands adolescents / jeunes majeurs, qui a tendance à privilégier l'entre soi et à s'auto-exclure, considérant qu'il n'existe pas d'activités organisées pour lui. **En ce qui concerne plus spécifiquement les grands adolescents et jeunes majeurs, l'offre reste limitée.** Les actions à destination de la jeunesse ne concernent souvent que les enfants jusque 15-16 ans, et l'animation globale est jugée déficitaire. Pourtant, les moyens déployés sont importants, comme en atteste la présence de quatre éducateurs dans les Hauts de Sainte-Croix et de trois éducateurs à Citadelle-Maubec. Ces derniers servent souvent de passerelle vers les structures de droit commun, de fait essentiellement vers la Mission Locale.

Une problématique d'accès aux droits pour certains publics

Le contact avec certaines femmes du quartier peut également être difficile. Les acteurs sociaux soulignent la nécessité d'aller à la rencontre du public pour tisser des liens de manière progressive, sur des projets de proximité (de type atelier couture, etc.), permettant de créer des liens et de poser le socle d'une action en matière d'accès aux droits et aux services. Enfin, la question de **l'intégration et**

²⁵ Données Diaf-RP, Insee 2011.

²⁶ Espace Socio-Culturel Municipal, *Contrat de Projet 2013*, novembre 2012.

²⁷ Données Diaf-RP, Insee 2011.

de l'accompagnement de populations étrangères relativement présentes dans les territoires de la Politique de la Ville bayonnais (cf. *supra*), constitue un objet d'attention. **En matière d'égalité femmes-hommes**, certaines actions sont notables : une permanence du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) existait place des Gascons²⁸, une action de prévention des comportements sexistes a été assurée au collège Camus, et le Planning familial s'est installé sur les Hauts de Sainte-Croix. Mais les deux quartiers bayonnais ne font plus l'objet d'actions dédiées, et la thématique n'a pas fait l'objet d'un diagnostic précis et partagé. **Ces éléments sont à renvoyer aux enjeux transversaux du Contrat de ville.**

Plus globalement, la question de l'accès aux droits n'a pas fait l'objet d'un travail particulier, notamment en lien avec le CDAD64.

Des structures publiques et associatives fortement mobilisées, mais une difficulté à répondre aux problématiques les plus aigües

Sur le territoire de l'agglomération, **les CCAS assurent une partie importante de l'action sociale de droit commun** : aide aux seniors, épicerie sociale, crèches, etc. De même, les antennes locales du **Département** (Maisons départementales de la solidarité et de l'insertion) facilitent l'accès aux droits des populations. La **Caisse d'Allocations Familiales (CAF)** est aussi un acteur important, à travers son soutien aux équipements socio-culturels et à ceux destinés à la petite enfance. **La thématique « lien social » est au cœur de l'intervention du CUCS, et totalise plus d'un tiers des financements**²⁹.

De manière plus générale, **les équipements de proximité, quand ils existent, participent de l'animation de la vie sociale** en proposant des actions individuelles ou collectives destinées à accompagner et soutenir les ménages, favoriser l'accès aux loisirs et encourager la citoyenneté et la participation à la vie publique (permanences sociales, activités socio-éducatives, accompagnement scolaire...).

Si la MVC Saint-Etienne et l'ESCM jouent un rôle central dans les quartiers, un certain nombre de difficultés transversales sont mises en exergue :

- Un **décalage entre la localisation géographique et les caractéristiques des habitants** : la MVC Saint-Etienne se trouve dans un quartier où vivent de nombreuses personnes âgées ; l'ESCM se situe que de nombreux jeunes vivent à Breuer ;
- Des **caractéristiques architecturales contraignantes** : les locaux de l'ESCM sont contraints ; l'ESCM est un lieu clos, ce qui limite la pratique des activités en extérieur ;
- Des **types d'actions qui ne correspondent pas aux souhaits / spécificités de certains habitants** : l'offre proposée aux habitants est souvent collective, et les structures ont encore du mal à développer les démarches « d'aller vers ».
- une impression générale que beaucoup de choses sont faites pour les habitants, mais pas forcément avec eux.

Une présence importante mais inégale en équipements publics et structures associatives

Le **quartier des Hauts de Sainte-Croix est relativement bien doté en équipements et services publics, ayant des habitudes anciennes de collaboration et de travail en commun.** Une animation globale à vocation pluri-générationnelle existe via l'ESCM, on trouve une présence importante de services publics à proximité de la place des Gascons (CCAS, médiathèque, Maison départementale de la solidarité et de l'insertion, Maison de l'Emploi) ainsi qu'un tissu associatif solide et diversifié (culture, sport, humanitaire, etc.). Enfin il existe de nombreux équipements sportifs : complexe sportif des Hauts de Sainte Croix, deux gymnases, Centre aquatique, etc...**Le PRU, dont la plus-value en termes d'image et de revalorisation du quartier est largement soulignée** par les acteurs locaux, a permis **l'implantation de nouveaux équipements** avec la salle festive « L'Albizia », le théâtre de verdure, etc. Seule la Maison de la Ville, installée au pied de la résidence Breuer, qui propose théoriquement un service de mise à disposition de salles et assure une fonction de guichet administratif, semble aujourd'hui en perte de vitesse puisqu'elle ne propose plus de permanence régulière. Néanmoins, ce maillage dense a parfois des effets pervers en cela qu'il n'incite pas les habitants à se déplacer dans le centre-ville ou d'autres parties de l'agglomération

En revanche, **le quartier Maubec-Citadelle ne compte pas d'équipement socioculturel d'importance**, même si ses habitants bénéficient de l'intervention de structures extérieures au quartier : la Maison de la Vie Citoyenne Bayonne Saint-Etienne située au nord, dont relèvent les habitants des deux

²⁸ La fermeture de l'association locale de la CIDFF explique la fin de la permanence.

²⁹ GIP-DSU de l'agglomération bayonnaise, *Bilan évaluation du CUCS 2011-2014 et perspective d'orientation*, mai 2014.

résidences Citadelle et Le Bedat ; et l'ESCM, dont près de 15% des adhérents résident à Saint-Esprit début 2015³⁰. Le **Lieu de Rencontre Accompagnement** (LRA), situé rue Maubec, constitue certes un **pôle dynamique** et apprécié des habitants, proposant des activités variées telles que des ateliers basés sur les échanges de savoirs ou la recherche d'emploi, des parcours thématiques santé, des spectacles à prix réduits, etc., mais il accueille essentiellement des personnes bénéficiaires de minimas sociaux.

Au sud, en particulier à proximité de la rue Sainte-Catherine, **l'installation d'activités artistiques, participe au développement de la vie culturelle locale**, tend à « ouvrir » le quartier sur l'extérieur, et favorise un sentiment identitaire fort ainsi qu'une vie sociale plutôt développée (organisation de repas de quartier, etc.). Néanmoins, cette offre commerciale nouvelle s'adresse peu aux habitants du coin, les ateliers d'artistes s'installant là surtout en raison du caractère abordable des loyers. **Si Maubec Citadelle se caractérise aussi par un nombre important d'associations Sur la cinquantaine d'associations, la plupart ont une audience à l'échelle de la ville, voire de l'agglomération** (centre culturel espagnol, Oraï Bat, associations sportives, etc.) ; Très peu sont directement liées à la vie du quartier (ludothèque, associations des commerçants, etc.) .

La problématique des centres sociaux

La ville de Bayonne a sectorisé ses interventions en 4 centres sociaux sur la commune.

Le quartier MAUBEC-CITADELLE dépend de 2 centres sociaux. Le nord du territoire (citadelle et Bedat) dépend de la MVC Saint Etienne et le sud du quartier (bas de la rue Maubec, gare, sainte Catherine) dépend de l'ESCM. Les deux centres sociaux sont éloignés de ces territoires et ne constituent pas leurs cœurs d'intervention. Les populations du territoire sont associées à la marge des activités et leur intégration n'a jamais été un objectif en soi. On note ainsi un déficit d'équipement ou d'espaces de rencontre pour les jeunes sur le nouveau quartier règlementaire.

SANTÉ

Une base solide pour la connaissance et l'action en matière de santé

Des démarches de diagnostics et des documents stratégiques ont été récemment initiés sur le territoire intercommunal :

- **Différents diagnostics sur l'état de santé des habitants des quartiers PRIORITAIRES** ont été réalisés entre 2007 et 2013 (diagnostic de faisabilité d'une Maison de santé pluridisciplinaire, etc.) ;
- Un **Projet Local de Santé** et un **Contrat Local de Santé** sont en préfiguration.

Des écarts en matière d'indicateurs de santé

Comme dans de nombreux quartiers de la Politique de la Ville, **les habitants des Hauts de Sainte-Croix et de Maubec-Citadelle rencontrent des problèmes de santé plus prononcés** que les habitants de l'agglomération bayonnaise (obésité, addictions, etc.)³¹. Par ailleurs, ils recourent moins à l'offre de soins présente dans leur secteur, bien que celle-ci soit développée.

Les **actions menées en la matière connaissent divers succès**. Alors que certaines ont donné des résultats encourageants, d'autres apparaissent moins efficaces. A ce titre, **l'Atelier Santé Ville en gestation cristallise les attentes**.

Ponctuellement, des initiatives à fort impact, en particulier en ce qui concerne la prévention

Des **actions de prévention** sont assurées dans les quartiers PRIORITAIRES bayonnais par un large panel de professionnels de santé et/ou de l'insertion professionnelle : des parcours thématiques santé sont proposés par le Lieu de Rencontre Accompagnement (LRA), des actions sur la santé en direction des jeunes sont organisées par la Mission Locale, des ateliers cuisine (prévention / nutrition) sont mis en place par la Maison de la Vie Citoyenne Saint Etienne ou l'Épicerie Sociale, etc.³²

³⁰ Espace Socio-Culturel Municipal, *Contrat de Projet 2013*, novembre 2012.

³¹ Diagnostic Santé du GIPDSU

³² Dans le cadre du CUCS, un projet emblématique mené autour de la santé bucco-dentaire des enfants a engendré une amélioration significative de la situation. Depuis 4 ans, un programme annuel (en partenariat avec la CPAM et l'UFSBD) permet en effet aux enfants scolarisés de bénéficier d'une consultation auprès d'un dentiste. S'ils le souhaitent, les parents peuvent être associés à la démarche. Une évaluation menée en 2013 a montré que la santé bucco-dentaire n'était plus identifiée comme un problème par la médecine scolaire.

Des résultats mitigés pour certaines actions résultant notamment d'un défaut de coordination entre acteurs de santé locaux et d'un ASV qui a du mal à se déployer

L'action du CUCS en matière de santé reste limitée puisque treize projets seulement ont été soutenus dans le cadre de la programmation du CUCS 2011-2014 de l'agglomération bayonnaise (par 4 porteurs de projets, dont la Ville de Bayonne)³³. Ces projets, de natures très variées (information santé, sensibilisation des acteurs de quartier, orientation dans le système de soins), ont vraisemblablement eu peu d'impact direct sur les habitants.

En termes de coordination des acteurs, l'Atelier Santé Ville (ASV), dont le poste d'animation est en partie financé par l'intermédiaire de crédits CUCS, n'est pas véritablement opérationnel. Il semble que ses pratiques en matière d'accompagnement des habitants gagneraient à être repensées, en se basant sur de petits groupes d'habitants mieux suivis.

SÉCURITÉ

Des quartiers relativement sûrs, malgré les problèmes plus aigus constatés autour de la gare

De manière générale, les quartiers PRIORITAIRES bayonnais ne souffrent pas de problèmes de sécurité majeurs. Si des incivilités sont épisodiquement constatées, les pouvoirs publics font en sorte d'assurer une présence suffisante pour prévenir toute dégradation potentielle en matière de tranquillité publique.

En revanche, la zone englobant la gare et la place de la République fait l'objet d'une attention particulière. En effet, elle est parfois le théâtre d'actes de délinquances qui se répercutent de manière très négative en ce qui concerne le sentiment d'insécurité.

A Maubec / Saint-Esprit, une problématique forte localisée autour du secteur de la gare, de la place de la République et de la rue Sainte-Catherine

Un sentiment diffus d'insécurité est rapporté pour le secteur, même si son intensité doit être relativisée dans la mesure où il n'est pas perçu de la même manière par tous les habitants. Ce sentiment est généré par des incivilités, dues au regroupement de jeunes adolescents, qui troublent la tranquillité publique. Mais aussi il est dû au fait que la rue Sainte Catherine connaît, de manière générale, un déficit d'occupation commerciale : des locaux commerciaux restent vides car les propriétaires refusent de les louer tant qu'ils n'ont pas de visibilité sur le réaménagement du secteur ; la mairie dispose également de locaux vides à proximité de la galerie Spacejunk (présence de palissades).

La place de la République constitue toutefois le cœur des enjeux, dans la mesure où s'y cumulent les épisodes les plus emblématiques. Des problèmes de sûreté étaient mis en exergue par la SNCF, qui se manifestent par des agressions d'agents et des rames taguées. Il semble que quelques individus et familles bien identifiés contribuent à cette dégradation du secteur. Il s'agit de publics parfois très jeunes (moins de 15 ans) qui posaient déjà problème dans les quartiers d'où ils viennent et qui ont eu la possibilité de s'installer aux alentours de la rue du Moulin.

A Citadelle / Bedat et sur les Hauts de Sainte-Croix, des phénomènes plus limités et plus ponctuels

Au-delà du quartier de la gare, le climat est beaucoup plus apaisé. En dehors de quelques rassemblements ponctuels de jeunes dans les parties communes des immeubles et de dégradations épisodiques des espaces publics, la problématique de sécurité apparaît relativement légère à Citadelle et sur les Hauts de Sainte-Croix.

Quelques incivilités sont également signalées aux abords des établissements scolaires, se manifestant par des agressions d'enseignants par certains parents.

Des dispositifs publics qui assurent une relative tranquillité dans les quartiers bayonnais

De manière générale, les services publics sont très présents dans les quartiers PRIORITAIRES et ne laissent pas ces derniers se dégrader.

La prévention / sécurité constitue certes une thématique faiblement investie par le CUCS, puisque huit actions « Prévention de la délinquance » seulement sont ainsi inscrites dans la programmation 2011-2014, représentant environ 10% des financements³⁴. Mais depuis 2013, les projets de prévention de la délinquance relèvent du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), et des actions sont financées dans ce cadre.

³³ GIP-DSU de l'agglomération bayonnaise, Bilan évaluation du CUCS 2011-2014 et perspective d'orientation, mai 2014.

³⁴ GIP-DSU de l'agglomération bayonnaise, Bilan évaluation du CUCS 2011-2014 et perspective d'orientation, mai 2014.

Cependant, une **intervention publique conséquente a été structurée** sur le territoire ces dernières années :

- Un **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)** a été mis en place à Bayonne en 2004 et renouvelé en 2008 : il intègre la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance signée en 2010 pour 3 ans ;
- Des **réunions sur le secteur « Saint-Esprit »** sont organisées par la ville depuis 2011, notamment à partir des constats d'insécurité ;
- Une équipe de **3 éducateurs spécialisés** intervient régulièrement sur le quartier Saint-Esprit ;

A la demande des habitants, **un système de vidéosurveillance** (qui n'inclut pas une surveillance directe) a été déployé place de la République et **une antenne de police a ouvert**, ce qui est considéré comme bénéfique, même si ses horaires ne sont pas suffisamment étendus.

Des **actions de sécurisation de la gare** sont également poursuivies. Un diagnostic sûreté a été réalisé par l'équipe de médiateurs sociaux de la SNCF. Suite à cela, des mesures de prévention ont été prises avec la mise en place d'un vigile / chien et fermeture de la gare au dernier train voyageur.

ANNEXE 3 - DIAGNOSTIC DU PILIER « CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN »

La rive droite continue à être un lieu de développement de l'agglomération et de la ville de Bayonne.

Globalement, la rive droite de Bayonne reste inscrite dans une dimension de périmètre de « ville en devenir », de secteur potentiel d'extension et s'inscrit encore sur le registre de « faire la ville sur la ville ».

Les interventions foncières et immobilières liées, en partie, à la mise en œuvre du PRU 2005/2013 et une **politique volontariste de développement résidentiel** vont transformer radicalement la fonction résidentielle de la rive droite de Bayonne, avec la construction de 800 logements en cours, aux franges du périmètre de l'ancienne ZUS³⁵.

On constate aussi que, depuis plusieurs années, **Saint-Esprit connaît une dynamique démographique** importante portée par le développement de l'agglomération bayonnaise, bien au-delà de la moyenne d'agglomération : +18% en 10 ans et un ménage sur 2 n'y était pas installé 5 ans avant.

Un cadre urbain de qualité et un environnement urbain présentant des potentialités avérées

Une dimension peu commune dans les quartiers PRIORITAIRES en Politique de la Ville et inhérente à notre territoire qui est celle du « patrimoine naturel ».

En effet, au-delà de la qualité spatiale du site qui est indéniable : larges espaces verts, jardins familiaux, parcs, zone naturelle sensible, pépinière, maraîchage, etc., la revalorisation des espaces nord et sud de l'avenue JOUANDIN a permis de casser l'impression de glacis et de mise à distance que l'on constatait auparavant.

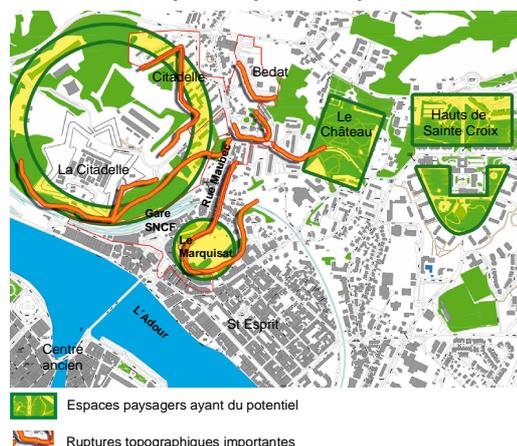
Mais, que l'on parle d'espaces verts, de site paysager ou d'espaces non bâtis, l'identité du territoire autour de la trame verte peut servir à coloriser l'image terne du quartier à vocation résidentielle et sociale et ce, du point de vue de l'économie sociale et solidaire.

Ces éléments du patrimoine naturel sont des marqueurs positifs qui ne sont, pour le moment, que peu mis en valeur alors même qu'ils peuvent permettre de renverser l'image négative du territoire et servir de base à une politique innovante de développement en plaçant les populations qui y résident au cœur de la valorisation de leur territoire.

A Bayonne, les quartiers des Hauts de Sainte-Croix et de Maubec-Citadelle **bénéficient d'un cadre de vie agréable** : entourés de verdure, offrant des points de vue sur la ville, accueillant un bâti d'une certaine qualité sur un plan architectural, voire de dimension patrimoniale, et correctement dotés en équipements de diverses natures. Mais un certain nombre d'éléments, comme le fonctionnement commercial, des choix d'aménagement dépassés, ou la persistance de poches de dégradation, **témoignent à l'inverse d'une certaine fragilité, et alimentent les perceptions encore négatives** de la part des habitants des autres secteurs.

Les **multiples amorces de trames vertes** présentes sur la rive droite bayonnaise pourraient devenir une ressource d'identification positive pour l'ensemble du secteur. Les abords de La Citadelle accueillent ainsi des espaces susceptibles d'être transformés en espaces verts publics (terrains aujourd'hui ouverts au passage et qui ne posent pas de problèmes de sécurité) ou simplement en fond de scène végétal (espaces d'utilité militaire). Le square du Marquisat, géré par la SNCF, propose des vues remarquables sur le centre ancien.

Caractéristiques topographiques et environnementales



Source : Agence JDL, 2015

³⁵ Cela va se traduire en termes d'apport de populations nouvelles qui vont investir des emprises foncières jusque-là utilisées par des équipements municipaux déplacés (serre et piscine municipale) et par une clinique (dans une logique de regroupement médical).

Les Hauts de Sainte-Croix sont quant à eux **rythmés par des espaces verts vastes et qualitatifs**, néanmoins ces derniers ne semblent pas, à l'heure actuelle, jouer de rôle précis, alors qu'ils constituent un véritable atout à valoriser.

Autre ambition en relation avec l'environnement : le projet de construction d'une chaufferie bois menée par la Ville avec le soutien de l'Agglomération sur l'avenue du 14 Avril qui prévoit de raccorder une grande partie des logements sociaux et des équipements publics de la rive droite.

Les logements privés, notamment neufs, devraient également bénéficier de ce raccordement. La chaufferie bois constitue une réelle opportunité pour le quartier de s'inscrire dans une perspective de développement durable à travers toutes ses dimensions (Environnementale, Sociale et Économique). En termes d'image pour le quartier, cet équipement innovant sera un marqueur fort pour le quartier tourné vers l'économie sociale et solidaire. Les résidences du Bedat et de la Citadelle devraient être reliées à ce réseau.

Enfin, la démarche participative « CULTIVONS LA SOLIDARITÉ » menée par le GIP DSU a permis aux habitants des Hauts de Sainte-Croix de percevoir le quartier comme un territoire « à projets » du point de vue de l'environnement, c'est-à-dire un territoire en capacité de générer et d'accompagner leurs initiatives, leurs envies d'entreprendre. Elle a permis de poser les bases d'une dynamique qui servira de terreau à l'émergence d'initiatives économiques, s'inscrivant dans les principes de l'économie sociale et solidaire, susceptibles de créer de la richesse économique et des emplois. Ces initiatives pourront bénéficier de l'accompagnement de la couveuse d'activités ESS, qui vient de démarrer fin 2014 pour passer du stade de l'idée à celui d'entreprise.

La **proximité des deux quartiers PRIORITAIRES par rapport au centre-ville de Bayonne** constitue aussi un point d'appui réel pour prendre pleinement leur place dans une dynamique d'agglomération nouvelle qui se construit progressivement autour de projets phares. De façon moins systématique cependant, les **équipements** concentrés sur les Hauts de **Sainte-Croix** (centre aquatique, collège, etc.) permettent **d'ouvrir le quartier** sur l'extérieur, en attirant des populations du centre de ville et du reste de l'agglomération.

Des territoires traversés par une dynamique de grands projets structurants

Des projets d'aménagement structurants en préparation, sont susceptibles de faire évoluer en profondeur l'attractivité du territoire

LE PROJET DE TCSP (trambus)

Un nouveau réseau de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) en cours de validation, pour améliorer l'intégration des quartiers à la dynamique d'agglomération.

Le projet de trambus proposé par le Syndicat des Transports de l'Agglomération Côte Basque-Adour concerne les quartiers prioritaires en tout premier lieu. Les lignes de trambus, circuleront principalement sur des voies réservées. Elles emprunteront la rue Maubec, la place de la République et le pont Saint-Esprit et desserviront les Hauts de Sainte-Croix.

L'augmentation de la fréquence des bus et la qualification des espaces publics découlant du projet permettront de relier les quartiers au centre ancien de la ville, tout en modifiant leur fonctionnement et leur attractivité. En parallèle, des parkings relais devraient être aménagés ainsi que des voies cyclables et des cheminements piétons.

Au-delà des deux résidences HLM au nord du quartier, les aménagements sur les espaces publics prévus dans le projet TCSP permettront de définir sur l'ensemble du secteur le niveau de qualité des espaces publics. Il s'agira dans le Contrat de ville d'enrichir la démarche au regard des enjeux sur le quartier Maubec.

LE PROJET RIVE DROITE ADOUR

De son côté, **le projet de développement Rive Droite Adour (RDA) couvre une zone importante entre la gare et l'Adour. Sous maîtrise d'ouvrage de l'Agglomération, il constitue un enjeu fort en termes d'aménagement**, qui aura des conséquences pour tout le secteur.

Aucun programme n'a encore été défini pour l'opération, mais a priori, il sera essentiellement composé d'habitat, dans la dynamique des programmes immobiliers en cours à proximité (le programme Eksulana, boulevard Jean d'Amou, prévoit la construction d'une résidence de 84 logements dont 12 logements sociaux ; sur l'îlot Belfort, le programme Baiopolis prévoit la construction de 65 logements dont 13 logements sociaux). Aucune offre commerciale d'importance n'est prévue pour éviter de concurrencer l'offre existante sur le centre ancien.

L'aménagement du bord du fleuve sera par ailleurs poursuivi, avec la création d'une voie douce (piétons, vélos) quai de Lesseps pouvant accueillir des transports en commun. La rue Sainte-Ursule évoluera en voie principale de desserte voiture du nouveau quartier. Le projet permettra d'augmenter

l'attractivité de l'ensemble du secteur (commerces, mixité, aménités urbaines...), ainsi que la visibilité de la rue Sainte-Catherine dans la continuité de la rue Sainte-Ursule, colonne vertébrale du nouveau quartier.

LE PEM

Le quartier Maubec-Citadelle est aujourd'hui tout particulièrement concerné par un projet majeur de l'agglomération bayonnaise. Un **Pôle d'Échanges Multimodal (PEM)** va être créé dans la perspective de la mise en place de la gare grande vitesse Bayonne Pays Basque en 2017. L'environnement de la gare sera requalifié (aménagements routiers, espaces publics, mise aux normes personnes à mobilité réduite, création d'un parvis, etc.) et la liaison vers la rue Sainte-Catherine sera repensée.

Ce projet, le seul dont la réalisation est assurée à court terme, peut s'accompagner **du doublement du nombre de passagers annuels à destination de Bayonne**, de 900 000 à 2 millions (projections annoncées pour la période 2017-2020), grâce à la diminution du temps de trajet favorisée par l'ouverture de la ligne à grande vitesse Paris-Bordeaux dès 2017. Il en est notamment attendu une augmentation du nombre des clients potentiels des commerces du secteur de Sainte-Catherine et Maubec, confortant leur fonctionnement.

Un manque de liaison toujours sous-jacente et une trame viaire « subie » génératrice de nuisance qui doit mieux s'intégrer dans les tissus urbains constitués

LA QUESTION DE L'ENCLAVEMENT

Les Hauts de Sainte-Croix souffrent d'un manque de liaison avec leur environnement proche, aussi bien entre les différents secteurs de l'ancienne ZUS qu'entre le quartier et le reste de la ville. Ce travail sur les liaisons est inscrit comme un enjeu important pour conforter l'action d'amélioration menée dans le cadre du PRU

Carto

La question de l'enclavement de la rive droite a été posée tout au long du PRU et a permis de casser cet enfermement du quartier des Hauts de Bayonne mais uniquement dans sa proximité immédiate. Il reste encore à intervenir autour pour rendre plus fluides et homogènes les liaisons inter-quartiers.

Les résidences HLM Citadelle et Le Bedat n'ont jamais fait l'objet d'un traitement intégré d'ensemble et fonctionnent pour le premier comme by-pass pour des voitures pressées ou pour le second comme un cul-de-sac. **Le secteur Maubec/gare fonctionne aujourd'hui, quant à lui, comme un simple axe de transit et non comme une réelle entrée de ville.**

La structuration de la trame viaire avec l'extérieur, mais surtout, avec le reste de la ville et au sein du quartier sont à conforter afin d'assurer une desserte interne plus rationnelle, favoriser une plus grande fluidité de et vers l'extérieur, rajouter des cheminements piétons, etc.

Il n'y a pas de sécurisation des cheminements doux (largeurs insuffisantes, absence de continuité des trottoirs) et une appropriation d'espaces piétons par la voiture (stationnement). Il n'y a aucun espace de jeux, ni d'espace de vie de quartier (Citadelle uniquement). Il n'y a aucune visibilité de l'école CITADELLE depuis l'espace public.

DES NUISANCES LIÉES À UN BASSIN DE VIE PLUS LARGE

La circulation intense des voitures et des scooters en journée est perçue comme une nuisance forte qui vient de l'extérieur du quartier, la rive droite étant une porte d'entrée de la ville mais aussi de l'agglomération.

Ainsi, les quartiers sont, en quelque sorte, traversés par les voitures en provenance de l'extérieur qui en font un lieu de passage, un lieu de transit. Les deux quartiers PRIORITAIRES situés sur la rive droite de Bayonne occupent une place particulière à la fois pour l'Agglomération mais aussi du point de vue des échanges interurbains.

Le SCoT précise qu'en 2010, l'agglomération de Bayonne et du sud des Landes comptait 212 000 habitants, plus de 90 000 emplois et plus de 120 000 logements sur un territoire de 95 500 hectares. Ce sont plusieurs milliers de personnes qui se déplacent quotidiennement du fait de l'attractivité de l'agglomération et qui transitent sur cette rive.

La question des flux et du transit est donc clairement soulevée. L'enquête ménage/déplacement précise qu'environ 410 000 déplacements quotidiens étaient effectifs en 2010 sur l'agglomération dont 76% en voiture.

D'autre part, il s'agit de renforcer les articulations habitat-urbanisme-déplacements-services/commerces sur le secteur Maubec.

Saint-Esprit dispose aussi d'une offre en équipements mais plutôt dédiée à la vie de famille (équipements scolaires, associations de loisirs sportifs et culturels, crèches, etc.). Les facilités pour s'y déplacer à pied ou en vélo correspondent fortement aux aspirations des jeunes ménages et familles ayant un certain goût pour l'urbanité.

De plus, la distance à l'hyper-centre préserve une forme d'intimité, d'entre-soi de quartier, également propice à la vie de famille, à un esprit « village », renvoyant à une forte tranquillité du cadre de vie. Ces dernières années, le quartier a connu une installation d'activités artistiques, essentiellement autour des arts graphiques importante (galerie Spacejunk, Artoteka, plusieurs ateliers d'artistes, etc.) qui enrichissent la vie et l'image culturelle de Saint-Esprit.

Par ailleurs, ils constituent **des territoires de passage, traversés quotidiennement par des populations extérieures aux quartiers.**

A travers sa fonction d'entrée de ville, le quartier Maubec-Citadelle est en effet concerné par des types de flux variés : accès routier nord de la ville, et accès en train par la gare SNCF située place Pereire (desserte TGV et trains régionaux en provenance de Toulouse, etc.).

Le PLH

A l'articulation de la Politique de la Ville et du PLH, **le PLH a ainsi fixé des objectifs de production de logements locatifs sociaux (PLUS/PLAI) et de produits intermédiaires en locatif (PLS notamment) ou en accession régulée** avec, pour le locatif social un rééquilibrage intra-muros à Bayonne et de rattrapage SRU dans les autres communes. Ces objectifs sont déclinés dans les PLU. Pour Bayonne des dispositions sont inscrites de manière spécifique pour les quartiers en Politique de la Ville qu'il s'agira d'actualiser en lien avec le Contrat de ville 2015-2020.

L'enjeu dans le PLH en cours d'élaboration est d'aller plus loin dans le rééquilibrage et la mixité sociale visant à agir par le haut sur les quartiers prioritaires localisés à Bayonne et permettre l'attractivité des quartiers qui seront éventuellement retenus en veille afin de permettre ou de maintenir les équilibres sociaux, de traiter les problématiques sur le parc résidentiel privé au travers de la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.. C'est aussi définir une approche de politique de peuplement sur l'ensemble de l'agglomération avec l'intégration de la convention de mixité qui doit être établie pour les quartiers prioritaires dont les enjeux ne sont pas les mêmes selon les résidences.

L'évaluation du PLH conduite en 2013 a mis en évidence l'enjeu de maintenir l'attractivité du parc le plus ancien, en particulier à Bayonne, afin d'assurer l'équilibre de peuplement. Le projet urbain du futur Contrat de ville devra définir les enjeux relatifs à l'attractivité des résidences en particulier des résidences de la Citadelle et du Bedat.

Un Programme de Rénovation Urbaine (PRU) perçu très positivement, qui a nettement revalorisé les Hauts de Sainte-Croix

Le tissu urbain des Hauts de Sainte-Croix apparaît relativement homogène. La résidence Breuer a fait l'objet d'une réhabilitation lourde dans le cadre du PRU, sans aucune démolition. Cette opération s'est traduite par :

- **La requalification des espaces publics**, la création et la rénovation d'équipements publics ;
- La mise en place d'une **gestion urbaine de proximité.**
- La conclusion d'une **Charte partenariale d'attribution** sur la résidence Breuer.

Quelques immeubles de La Citadelle ont également bénéficié d'un financement attribué par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) en 2005, pour un montant global d'environ 4 500 euros par logement³⁶. Cette action n'a toutefois pas permis de traiter les composantes structurelles de l'habitat (humidité, confort thermique et acoustique, accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, etc.).

Une mixité « organisée » dans le cadre du PRU mais une mixité de fait sur Maubec Citadelle

La mixité était un objectif affiché du PRU qui, partant du constat de dégradation sociale et urbaine du territoire, visait à revaloriser l'image et l'usage de ce quartier³⁷. **HSA s'est engagé dans une ambitieuse politique de peuplement de la Résidence Breuer porté par HSA et la Ville de Bayonne** (1 100 logements) visant à accueillir au moins 300 ménages dont les ressources sont supérieures à

³⁶ Agglomération Côte Basque-Adour, *Grille d'analyse des enjeux des quartiers prioritaires*, janvier 2015.

³⁷ Le projet de Bayonne est un des seuls projets de rénovation urbaine à avoir fait l'objet d'une contractualisation avec l'ANRU sans pour autant recourir à la démolition de logements sociaux

1 500 € par mois (profils ANRU). Le PUI est venu conforter le PRU sur le registre des équipements structurants, non seulement pour les habitants du quartier mais aussi pour les habitants du reste de la ville et de l'agglomération³⁸ ce qui a donné au PRU une dimension structurante en termes d'usage. Dans le cadre du PRU, **300 nouveaux ménages percevant des revenus supérieurs à 1,5 SMIC ont emménagé**. Cette installation a nécessité de la part du bailleur HSA une politique de gestion locative très volontariste, adaptée à l'objectif de faire venir dans le patrimoine réhabilité, auparavant un des plus stigmatisés de la ville, des ménages aux ressources issues de l'activité. Considéré comme une réussite, ce programme demande cependant des efforts au long cours pour maintenir cette diversification, un taux de rotation plus élevé étant noté sur ce patrimoine à l'occasion des échanges menés lors du PSL des Hauts de Bayonne.

Ensuite, **un dispositif de sous-location de quelques logements** a été noué entre Habitat Sud Atlantic et trois opérateurs, toujours dans l'objectif de diversification du peuplement :

- Le **Foyer de jeunes travailleurs (FJT)** propose trois T3 en colocation, occupés à l'heure actuelle, même si un petit taux de vacance (environ 20%³⁹) est constaté, en raison des clichés dont souffre encore la résidence Breuer ;
- Le **PACT** accueille des personnes ayant besoin d'un logement temporaire (stages, etc.) : il a démarché de nombreuses entreprises mais celles-ci peinent à se saisir de l'outil et le taux d'occupation demeure faible ;
- Le **CROUS**, qui devait y loger des étudiants, a en revanche rendu les logements au bailleur, n'étant pas habitué à gérer un si petit volume de logements, dans un habitat éclaté, et n'ayant pas les moyens d'une gestion locative adaptée.

Le quartier Saint-Esprit a, quant à lui, connu, et connaît toujours, un renouvellement très profond de sa structure socio-économique qui participe à l'émergence d'une réelle mixité sociale au sein du quartier. Cette mixité se vérifie également dans la structure de son parc de logements : 1/3 de propriétaires occupants et 2/3 de locataires. Saint-Esprit est un quartier qui permet de conduire un projet d'accession dans le centre ancien de Bayonne pour des ménages n'appartenant pas forcément aux classes les plus aisées. Saint-Esprit est également le quartier qui dispose de la plus forte offre de logements HLM du centre : 14% de l'offre résidentielle, contre 9% dans le Petit Bayonne et 3% dans le secteur centre-ville Hôtel de ville.

Des phénomènes de spécialisation dans le parc HLM sont pourtant repérés. Le parc HLM est un parc vieillissant avec un fort taux de renouvellement au profit de ménages plus jeunes entraînant ainsi des difficultés d'acceptabilité des plus anciens et d'incompréhension des plus jeunes.

Qu'elles soient concluantes ou non, **ces actions sont vues de manière très positive par les habitants de Breuer**, même si de manière générale, un travail reste à mener pour mieux accueillir les nouveaux locataires et leur offrir des perspectives en termes de parcours résidentiels.

Un déficit d'image attaché à la rive droite

Alors même que la rive droite est celle qui accueille (et qui continuera à accueillir) les nouvelles populations (plutôt des familles), elle souffre d'une **mauvaise image**.

Plus spécifiquement, sur le quartier de Saint-Esprit, quartier de type faubourien, les populations nouvelles sont celles qui ne peuvent se loger ailleurs, les prix de l'immobilier et des loyers y étant inférieurs en valeur absolue. **L'impact visuel d'un bâti vétuste autour de la gare** y participe largement. Le quartier proche de la gare apparaît comme l'endroit qualifié comme le « plus glauque » de Saint-Esprit.

Une GUP à terminer et à étendre

Les aménagements et équipements réalisés à l'occasion du PRU nécessitent néanmoins un bon niveau de gestion, dans une **optique de maintien de la qualité** : entretien et l'animation de l'esplanade de la résidence Breuer, utilisation des locaux de rez-de-chaussée...

En outre, la GUP n'a pas été abordée hors des Hauts de Bayonne et le territoire Maubec Citadelle nécessite une intervention similaire. Les services interviennent sur Saint-Esprit comme sur le reste de la ville, et de fait, le quartier ne bénéficie pas de traitement spécifique. Mais Saint-Esprit ne connaît pas plus de dégradations que le Petit et Grand Bayonne.

³⁸ C'est dans cet esprit et cet objectif qu'ont été conçus et réalisés la salle Albizia (salle festive), le complexe aquatique, les espaces nord de Jouandin, une télé de quartier, les espaces sud Jouandin, la MVC la Porcelaine et ses espaces paysagers.

³⁹ Ateliers thématiques de mars 2015 pour l'élaboration du Contrat de ville.

Des problématiques de précarité énergétique

Les problématiques liées à l'énergie dans les HLM sont aussi à considérer. **Son impact ne pourra être positif sur ces résidences (et la facture énergie des locataires) qu'à la condition d'une intervention complémentaire visant à réaliser une isolation thermique adaptée des bâtiments** : Isoler les logements est indispensable pour apporter du confort aux occupants mais également diminuer la facture énergétique et donc le risque d'impayés. **Dans le parc privé, le programme d'intérêt général intercommunal vise à lutter contre la précarité énergétique.** La performance énergétique est également un enjeu dans tout le parc résidentiel construit dans la période 45 – 75, avant la première réglementation énergétique en particulier sur les copropriétés.

Des projets à courts terme sur le patrimoine HLM

Les quartiers de la rive droite continuent, suite au PRU, à faire l'objet d'une attention particulière de la part de l'organisme HLM HSA qui travaille à la **réhabilitation de la majorité des immeubles existants** assortie de démolitions nécessaires à la recomposition de l'espace public, dans une démarche de développement durable (y compris prise en compte de l'accessibilité PMR pour permettre le maintien des populations vieillissantes dans leur quartier (Citadelle).

ANNEXE 4 - DIAGNOSTIC DU PILIER DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Les bases d'une stratégie de développement de l'activité économique des Hauts de Sainte-Croix posés dans le cadre du PRU et concrétisés dans le projet d'économie sociale et solidaire (ESS)

En matière de développement économique, les bases d'une stratégie de développement de l'activité économique des Hauts de Sainte-Croix ont été posées dans le cadre du PRU et se sont concrétisées dans le projet d'économie sociale et solidaire (ESS). Le PRU avait comme objectif initial une diversification d'usage avec la création de bureaux et de commerces. Cet objectif étant matériellement infaisable, l'élaboration d'un nouveau projet de développement économique a été confiée au GIP-DSU : celui-ci a relancé la réflexion sur les perspectives liées à l'économie sociale et solidaire inscrites dans une étude de 2008 sur la Zone d'activité économique du 14 avril. Le GIP-DSU a ensuite été chargé de l'élaboration puis du lancement opérationnel du projet ESS. Cette mission s'est en particulier traduite dans une couveuse d'entreprises ESS qui vient de s'installer au pied de la résidence Breuer et qui accueille d'ores et déjà deux porteurs de projet ESS issus du quartier.

La question du développement économique du territoire s'affirme aujourd'hui dans l'agenda public des décideurs en ce qui concerne les sites visés par la Politique de la Ville, et cela en lien avec les questions d'insertion et d'emploi. A cela, s'ajoute une réflexion portant tout particulièrement sur l'économie sociale et solidaire. Cette réflexion est à conduire dans une double perspective à savoir communautaire et communale. Une expérimentation pouvant se développer tout particulièrement dans le temps du Contrat de ville.

Une vocation économique sur le commerce de proximité, à consolider

Les deux quartiers PRIORITAIRES ont chacun développé une économie commerciale, principalement tournée vers la satisfaction des besoins des quartiers

SAINTE CROIX :

Sur les Hauts de Sainte-Croix, l'activité commerciale reste très en-deçà du potentiel que suggère la population du quartier. Le quartier est très largement résidentiel, avec cependant une activité commerciale localisée autour de deux centralités :

- **Les pieds d'immeuble de l'ensemble Breuer**, organisés autour de trois pôles : un pôle Commercial, un pôle Santé, un pôle Associatif. Le pôle Santé comprend une offre relativement large (pharmacie, médecin, orthophoniste, kinésithérapeute, ostéopathe, diététicien). Le pôle Commercial (superette Vival, boulanger) vivote. Dans le cadre du PRU, 1000 m² supplémentaires dédiés aux activités commerciales, de services, ou associatives ont été créés ;
- **La place des Gascons** marquée par l'implantation d'un supermarché (Leader Price), qui rencontre un fort succès (tant par sa fréquentation que par son chiffre d'affaires) et de petits commerces : pharmacie (également fortement fréquentée), buraliste, boucherie halal, bar PMU, épicerie, coiffeur. Cette place accueille également un marché de plein vent le mercredi. Dans le cadre du PRU, une étude de l'EPARECA sur la commercialité de la place des Gascons a permis de faire un bilan sur l'enjeu que constitue ce point de centralité important pour la vie économique et sociale du quartier, tout en soulignant sa faible attractivité.

L'activité commerciale du quartier est ainsi marquée par :

- Un **sous-équipement commercial** : l'ensemble ne propose pas de restauration, un seul café ;
- Une offre commerciale de proximité uniquement, **principalement centrée sur l'alimentaire et la pharmacie** ;
- Un **manque d'attractivité** : de nombreuses cellules commerciales restent vides sur la place des Gascons (taux de vacance de 25%) ; la collectivité a par ailleurs rencontré d'importantes difficultés à attirer l'enseigne VIVAL au pied des immeubles Breuer ;
- Une **difficulté à pérenniser les petites structures commerciales**, notamment en pieds d'immeuble (problème de vandalisme, alcoolisme...) ; ainsi, une laverie vient de fermer son activité sur le site ;
- Des niveaux d'activités très disparates : globalement, le contraste est particulièrement marqué entre le succès du Leader Price et de la pharmacie de la Place des Gascons et le reste de l'activité qui vivote.

Mis à part le supermarché et la pharmacie, l'ensemble connaît un **manque de dynamisme et d'attractivité** qui se traduisent par la difficulté qu'il y a à pérenniser les petites structures commerciales. Ces constats mettent l'accent sur l'enjeu de faire vivre cette dimension économique, notamment dans les locaux prévus à cet effet au pied de la résidence Breuer, afin d'éviter les phénomènes de vacance et de désaffection contraires à la stratégie de retour de l'attractivité

MAUBEC CITADELLE

Sur Maubec Citadelle, l'activité commerciale et artisanale s'organise autour de la rue Sainte Catherine et sur le parvis de la gare de Bayonne. L'activité économique du quartier est avant tout commerçante et artisanale, et s'égrène principalement le long de deux rues commerçantes marquées par une même absence de dynamisme commercial :

- **La rue Maubec** : partant du parvis de la gare de Bayonne, elle accueille un hôtel, une offre réduite de restauration (café restaurant, bar, restauration rapide), des services (coiffeurs, salon de beauté), ainsi qu'un revendeur de téléphones et un commerce de pneus. Cette rue accueille également des artisans du bâtiment, mais également quelques artisans d'art (peintres) ; A noter qu'il n'y a **pas de continuité commerciale**.
- **La rue Sainte-Catherine** : à la perpendiculaire de la rue Maubec, cette rue accueille **40 locaux commerciaux dont cinq sont dévolus aux associations et dont 10 sont vides** (taux de vacance 25% contre 15% sur la rive gauche). On y trouve une offre de restauration variée mais peu qualitative (cuisine du monde, un hôtel restaurant), des coiffeurs, quelques commerces (bouquiniste, lingerie, dépôt-vente), quelques professions libérales (avocat, psychomotriciens, infirmiers...). La rue accueille également une offre culturelle (bouquiniste, espace Spacejunk, galerie L'Arsenal), ainsi qu'un collectif d'artistes. Son extrémité sur la rue Denis Etcheverrte ouvre sur une offre de commerces de proximité.

Avec les projets en cours (PEM et RDA) ces deux rues sont appelées à constituer une entrée de territoire importante, mais, pour l'heure, contrastent fortement avec ce qui peut être observé « de l'autre côté du pont ».

L'offre commerciale y est peu ordonnée, peu qualitative, et peu dynamique. Elle a tendance à se limiter à l'accueil de commerces de petite envergure qui restent ouverts peu de temps, généralement ouverts par des personnes attirées par les loyers les plus bas de la ville et de l'agglomération (mais qui s'avèrent cependant trop chers à l'aune de leur rentabilité).

Cette situation résulte d'une combinaison des facteurs suivants :

- La **structure du bâti** commercial, organisé en pas-de-porte commerciaux de petites surfaces, ne permettant que l'accueil de "petites activités" ;
- La **vétusté des locaux** qui demandent des travaux pour être reloués et qui dissuadent les propriétaires (vacance développée, utilisation en réserve). L'âge avancé de certains propriétaires peut aussi expliquer une certaine réticence à s'engager dans des travaux souvent lourds et onéreux ;
- Le **comportement spéculatif** de certains propriétaires qui préfèrent attendre que les prix du foncier augmentent ;

La **vétusté des revêtements** de sols, aujourd'hui usés et peu valorisants, ne donnant pas envie de s'engager dans la rue depuis la place de la République

D'autre part, les nouveaux arrivants de la rive droite ne se saisissent pas forcément de l'offre de proximité.

Le petit pôle commercial situé à La Citadelle est en perte de vitesse, avec la disparition des commerces traditionnels et une unité commerciale difficile à fixer.

Les opérations d'aménagement menées récemment, comme son potentiel avéré en matière de densification et de diversification, font des Hauts de Sainte-Croix un territoire de projet sur le registre de l'activité économique :

- Des opérations immobilières susceptibles d'apporter une certaine mixité (800 logements supplémentaires, soit 20% des logements de l'ancienne ZUS) sont en effet prévues, dans la ZUS ou sur ses franges.
- En outre, une réflexion est en cours pour l'aménagement possible de la zone d'activité économique du « 14 avril », au nord de la résidence Breuer : a priori, les acteurs locaux souhaiteraient proposer un aménagement mixte, et pas seulement économique comme initialement envisagé dans le Plan Local d'Urbanisme.

EMPLOI

On note comme c'est indiqué infra, une situation face à l'emploi plus difficile pour les habitants des quartiers PRIORITAIRES et des taux de chômage très largement supérieurs au reste de l'agglomération

Les obstacles identifiés dans les parcours de retour vers l'emploi : Mobilités et représentations

Les actions mises en œuvre dans le cadre de la programmation 2011-2014 du CUCS ont révélé les **difficultés de mobilisation de certains habitants des quartiers**. Ceux-ci investissent, en premier lieu, les ressources existantes dans le quartier, mais ont plus de mal à se mobiliser en dehors de celui-ci. Cela peut être dû à des **problèmes d'accessibilité physique** (pas de voiture ou de permis de conduire, des horaires de bus inadaptés, décalage entre les horaires professionnels et les horaires familiaux, etc...).

Par exemple, **l'accès des habitants de Maubec - Citadelle à l'agence Pôle Emploi de Boucau dont ils dépendent nécessite un changement de bus, et un peu de marche à pied en bord de route dangereux, l'agence n'étant pas directement desservie par un arrêt de bus**. Pôle Emploi note également que d'une manière générale, l'accès aux pôles d'activité n'est pas facilité par les moyens de transports publics, alors même que la population des quartiers PRIORITAIRES (c'était le cas sur le territoire de la ZUS selon les résultats du dernier recensement) est la moins motorisée de toute l'agglomération.

La difficulté d'accès aux ressources externes au quartier peut également relever de raisons « psychosociales » - représentations sur l'ouverture du reste de l'agglomération en faveur des habitants d'un quartier « stigmatisé », crainte de « traverser le pont », etc.

A l'autocensure que peut s'imposer une partie de la population des quartiers PRIORITAIRES dans ses efforts pour le retour à l'emploi, s'ajoute la persistance des représentations négatives des employeurs sur les compétences professionnelles des habitants, notée par plusieurs acteurs.

Cet ensemble de facteurs rappelle l'importance du travail de fond nécessaire pour amener les acteurs à se connaître pour lever leurs préconceptions et faciliter le retour à l'emploi.

L'accompagnement vers l'emploi, une dimension de politique publique investie localement, à renforcer dans son approche des habitants des quartiers. Pour exemple, la promotion de la clause sociale dans le cadre du PRU a permis, ces dernières années, de générer 110 000 heures de travail au bénéfice de la population du territoire.

Un Service Public de l'Emploi qui tente de prendre en compte les spécificités des habitants des quartiers

On observe une faible prise en compte des freins spécifiques dans l'accès à l'emploi à l'œuvre sur ces quartiers par **les acteurs de l'emploi qui ont du mal à reconnaître une particularité des populations** du territoire en matière d'emploi. Les acteurs institutionnels de l'emploi ont du mal à se mobiliser sur des questions territoriales (priviliégiant une entrée public). Il manque une injonction du Service Public de l'Emploi à adapter son droit commun aux problématiques des populations du quartier **mais depuis un an, dans la perspective de la nouvelle contractualisation, les services publics de l'État ont aussi manifesté, dans la veine de la signature par le Ministre de la Ville des conventions de droit commun, un intérêt à agir dans le cadre de la Politique de la Ville.**

La politique publique de l'emploi est par nature une politique de droit commun, et les cohortes de demandeurs d'emploi sont telles qu'il a été **difficile de l'adapter aux spécificités de la Politique de la Ville**. Dans des quartiers qui souffrent cependant de taux de chômage importants, la prise en compte de freins spécifiques au retour à l'emploi est pourtant nécessaire pour envisager de **combler les disparités observées**. Pôle Emploi s'est engagé dans cette voie en développant un atelier mensuel **Contrat de ville**, en spécialisant des conseillers sur l'accompagnement renforcé des chômeurs de la ZUS et en développant des actions en coproduction avec le GIP DSU.

Une agglomération qui soutient trois structures d'aide à l'emploi dans le cadre de sa compétence Politique de la Ville

L'Agglomération s'est largement investie sur ce champ, notamment au travers du soutien financier et du pilotage de dispositifs, le soutien à des structures associatives et la mobilisation de la clause d'insertion dans le cadre du PRU⁴⁰.

⁴⁰ ⁴⁰ Qui a représenté plus de 120 000 heures sur un total Pays Basque de 200 000 heures de travail et de nombreux retours positifs dans l'emploi

Elle soutient la **Mission Locale Avenir Jeunes Pays Basque** (présente sur les Hauts de Sainte-Croix) : au titre de la Politique de la Ville depuis 2000, l'Agglomération est partenaire de la Mission Locale Avenir Jeunes Pays Basque qui est présidée par un élu communautaire et à laquelle elle apporte son soutien financier, remplaçant en cela les contributions des communes.

Dans le cadre du Contrat de ville 2000-2006 puis du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007/2014 elle a permis la création et/ou le soutien de plusieurs structures dédiées à l'emploi et l'insertion:

- **le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E.)** : sous la maîtrise d'œuvre du G.I.P.-D.S.U. depuis 2003, le P.L.I.E. permet l'accompagnement renforcé d'un public très éloigné de l'emploi vers la formation et l'emploi grâce à la mise en place d'un réseau d'acteurs facilitant le traitement global des problématiques rencontrées par les bénéficiaires en lien avec le tissu économique. Il a cependant rencontré une certaine difficulté à intégrer les habitants de la ZUS à la hauteur de ses objectifs : environ 20% en 2013, contre un objectif de 25% fixé dans son protocole).
- **La Maison de l'Emploi** : le GIP-Maison de l'Emploi, outil de l'Agglomération, assure la mise en œuvre d'actions définies selon 2 axes : l'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques d'une part, et l'appui aux actions de développement local de l'emploi d'autre part. Cette structure est aujourd'hui en difficulté et son activité est en cours de redéploiement.

Ces dispositifs concernent a minima le territoire communautaire, voire au-delà pour la Maison de l'Emploi (MDE) et la Mission Locale, même si la plus grande partie de leur activité concerne des habitants de l'agglomération.

Un CUCS qui s'est mobilisé avant tout dans la mise en réseau et l'accompagnement des projets et des porteurs de projet

Dans le cadre du CUCS, 12 projets seulement, relatifs à la thématique « Emploi, insertion et développement économique », ont été financés sur la période 2011/2014 et mis en œuvre sous la conduite du GIP DSU.

Ces projets visaient à contribuer à lever les freins à l'emploi, rendre les habitants acteurs de leur devenir professionnel, accompagner les partenaires économiques du quartier à mener des actions en concertation et modifier les représentations relatives à l'emploi, à la relation au travail, et à leurs compétences. Ils n'ont représenté que 3 % du nombre total de projets et 7 % des financements globaux, soit une sous-représentation pour cette thématique prioritaire (avec toutefois une montée en puissance sur la période) et n'ont pas permis de marquer une réelle plus-value de la Politique de la Ville.

La programmation du CUCS a également parfois rencontré des **difficultés dans la mobilisation de porteurs de projet et les opérateurs « insertion, emploi, développement économique »** se sont avérés moins nombreux que sur la thématique « éducation » par exemple.

Ces différentes actions **ont cependant permis d'engager une pratique de gouvernance et de travail en partenariat sur ce champ au niveau de l'agglomération, pratique qui mérite d'être renforcée**, en particulier sur le périmètre des Hauts de Sainte-Croix, entièrement couverts par le périmètre de l'ancienne ZUS.

Ces pratiques partenariales restent encore à développer sur le bas du secteur Maubec, nouveau venu dans la géographie prioritaire. Elles auront permis en outre la mobilisation des fonds financiers importants, qu'ils soient d'origines européenne, régionale ou de la Caisse des Dépôts et Consignations et la DIRECCTE.

L'ébauche d'une prise en compte de la question de l'entrepreneuriat

Une couveuse d'entreprises qui vient de s'installer au pied de la résidence Breuer, autour du projet de développement de l'économie sociale et solidaire (ESS). Cette question est récente dans le cadre de la Politique de la Ville et résulte de la montée en puissance de cette injonction dans le PRU

ANNEXE 5- STRATÉGIE URBAINE INTÉGRÉE PORTÉE PAR L'AGGLOMÉRATION

(Sera intégrée dans les annexes dès validations du premier jet par le Président)

ANNEXE 5 – SYNTHÈSE DES BILANS POLITIQUE DE LA VILLE

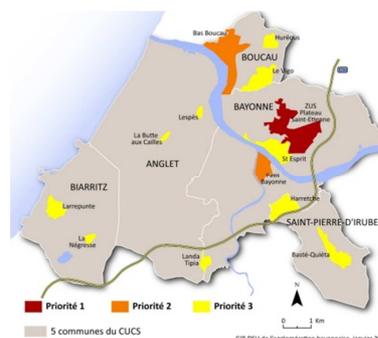
1. Synthèse du Bilan du CUCS 2007/2014

a) L'économie générale du CUCS : agir sur les représentations et les pratiques

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (2007-2014) concernait ainsi 13 quartiers, dont trois nouveaux, à Boucau qui a rejoint l'agglomération en cours de contrat (2010), et un quartier de Saint-Pierre d'Irube. Cette géographie prioritaire couvrait près de 26 173 habitants⁴¹.

Rappel de la géographie prioritaire du CUCS 2007 – 2014

- 5 quartiers à Bayonne : la ZUS du plateau Saint-Etienne (priorité 1), le Petit Bayonne (priorité 2), Harretche et l'aire d'accueil des gens du voyage Landa Tipia (priorité 3) ;
- 3 quartiers à Boucau : Bas Boucau (priorité 2), Huréous et Le Vigo (priorité 3) ;
- 2 quartiers à Biarritz, Larrepunte et La Négresse (priorité 3) ;
- 2 quartiers à Anglet, La Butte aux Cailles, Lespès (priorité 3) ;
- 1 quartier à Saint-Pierre d'Irube, de priorité 3.



Le CUCS constituait le volet développement social et cohésion sociale de la Politique de la Ville sur l'agglomération.

Le CUCS 2007/2014 inscrivait la question du changement et des infléchissements des pratiques et représentations au cœur de ses préoccupations :

- changement et infléchissement sur la façon dont les politiques publiques s'appliquent sur les quartiers Politique de la Ville
- changement et infléchissement sur la façon dont les habitants appréhendent leurs environnements social et institutionnel.

5 thématiques d'intervention ont été retenues :

- la réussite éducative et l'égalité des chances
- l'accès à l'emploi et le développement économique
- la prévention et l'accès à la santé.
- l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie
- la citoyenneté et la prévention de la délinquance

Pour mettre en œuvre cette conduite du changement les orientations suivantes ont été retenues :

- un recentrage sur le quartier en priorité 1
- une priorisation thématique sur 3 enjeux : réussite éducative et égalité des chances (complété par un Programme de Réussite Éducative sur une cohorte de 100 enfants), accès à l'emploi et développement économique, prévention et accès à la santé avec, chacun, un enjeu transversal de lutte contre les discriminations
- une reconfiguration en mode projet pour conduire le changement avec la mise en place d'instances partenariales et participatives de pilotages thématiques chargées de décliner les objectifs du CUCS
- une ingénierie autour de la mobilisation du réseau d'acteurs du CUCS, au bénéfice des enjeux de développement identifiés. Il s'agissait de mener une démarche permanente de co-construction et d'évaluation du CUCS avec les acteurs et les habitants.
- le choix d'un GIP mutualisateur et partenarial pour mettre en œuvre le projet de développement social urbain.

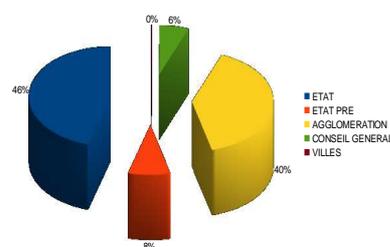
⁴¹ Population des ménages fin 2009, données du SigVille. Ce décompte ne tient pas compte de la population des ménages fin 2009 du quartier Landa Tipia, les données de ce périmètre n'étant pas disponibles.

b) L'évaluation

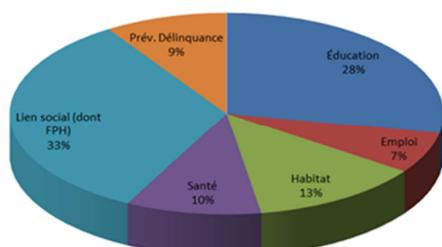
Du point de vue budgétaire

Les budgets POLITIQUE DE LA VILLE sont issus de 3 financeurs : L'État, L'Agglomération Côte Basque-Adour et le Conseil Général. Ces crédits sont affectés au fonctionnement du GIP DSU ainsi qu'à la mise en œuvre du programme opérationnel du CUCS. Le budget d'intervention du CUCS est mutualisé par le GIP DSU, c'est-à-dire que les financements sont multiples et redistribués par appel à projet par le conseil d'administration collégial du GIP DSU.

	2007/2013
ÉTAT	2 522 300,00
ÉTAT PRE	463 500,00
AGGLOMÉRATION	2 219 208,00
CONSEIL GENERAL	320 144,13
VILLES	8 724,46
TOTAL	5 533 876,59



Part des financements CUCS 2011/2013 par thématique



Chiffres clés :

-
-
- En moyenne, les actions ont mobilisé chaque année :
 - 250 bénévoles,
 - 7 000 jeunes de 3 à 15 ans

Indicateurs de réalisation et d'impact :

- 83% des crédits à destination des projets de la ZUS de Bayonne. Les 17% restants ont été destinés aux quartiers en priorité 2 et 3, notamment le Bas Boucau et le Petit Bayonne en priorité 2. Les quartiers en priorité 3 ont bénéficié uniquement des crédits du Fonds de Participation des Habitants (FPH).
- Concordance avec les priorités annoncées du CUCS qui plaçait la thématique ÉDUCATION ET ACCÈS AUX SAVOIRS DE BASE comme l'enjeu le plus prioritaire : presque un tiers des financements. Par contre, on note une sous-représentation de la thématique EMPLOI, INSERTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE: 7%
- Les partenariats les plus mobilisés sont ceux concernant l'animation et la communication des actions.
- Le nombre de projets en co-réalisation est en augmentation, mais ce n'est pas encore suffisant. L'objectif de construire de plus en plus d'actions où plusieurs opérateurs arrivent à mettre en œuvre, ensemble, un projet et mutualisent leurs interventions est encore insuffisant.
- 32 rencontres partenariales ont eu lieu avec les acteurs et les habitants du territoire les trois dernières années du CUCS, pour suivre la mise en œuvre du contrat et produire son évaluation. En outre, le GIP DSU a parallèlement accompagné individuellement chaque porteur de projet pour qu'il intègre, dès le départ des indicateurs de suivi et d'évaluation propre à chaque projet (qualifier qualitativement et quantitativement leurs projets)
- Par son action autour des acteurs de l'ÉDUCATION, le GIP DSU a contribué à la territorialisation des politiques publiques dans le champ éducatif, ceci grâce à la diversité des acteurs concernés et à l'intégration des méthodologies spécifiques. Ces démarches aideront sans doute à faciliter un plein impact de la loi sur la refondation de l'École sur les quartiers prioritaires.
- Les acteurs institutionnels de l'emploi ont eu du mal à se mobiliser sur des questions territoriales (priviliégiant une entrée public). Il manque une injonction du Service Public de l'Emploi à adapter son droit commun aux problématiques des populations du quartier
- En matière de santé, l'ensemble des moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de santé publique sur la ZUS ont été construits mais cette stratégie a du mal à se mettre en œuvre.

2. Bilan du PRE

a) **L'économie générale du PRE : rendre effective l'égalité des chances pour tous les enfants et adolescents qui présentent des signes de vulnérabilité ou qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable à leur développement.**

Créés en 2007, le programme de réussite éducative (PRE) repose sur une approche globale des problèmes d'enfants vulnérables repérés notamment dans le cadre scolaire, depuis l'école maternelle jusqu'au secondaire et qui se voient proposer un suivi individualisé spécifique. Le GIP DSU a assuré les études nécessaires à la mise en œuvre du PRE de Bayonne en 2006. Il s'applique uniquement sur la ZUS de Bayonne, c'est un dispositif lié au CUCS. La différence entre le PRE et les actions éducatives du CUCS c'est que les actions du CUCS sont des actions collectives alors que le PRE met en œuvre des actions individualisées.

Le PRE part du repérage des difficultés des enfants (de 2 à 16 ans) et débouche sur un suivi individualisé, en accord avec les familles et en relation avec tous les professionnels concernés : enseignants, coordonnateurs des réseaux ambition réussite et des réseaux de réussite scolaire, éducateurs, animateurs, travailleurs sociaux, psychologues (ou pédopsychiatres), médecins, nutritionnistes, ainsi que des intervenants associatifs, sportifs et culturels. Un référent de parcours assure le suivi individuel et le relais avec les familles. Ces parcours ne se limitent donc pas à l'accompagnement scolaire mais visent à proposer des solutions adaptées à chaque enfant, via des actions de natures très différentes : suivi social et/ou médical, activités culturelles ou sportives, ateliers d'expression ou dialogue parents/école.

Le PRE s'adresse aux enfants et adolescents, de la rive droite de Bayonne, qui ont entre 2 et 16 ans, et qui présentent des signes de fragilité ou des risques de décrochage scolaire. Quelque 120 enfants et adolescents sont concernés par an. C'est un dispositif qui apporte des réponses personnalisées à l'enfant et à sa famille, dans tous les domaines de sa vie: scolarité, loisirs, sport et culture, santé ... Pour ces enfants et ces adolescents, un suivi individualisé est envisagé avec leurs parents, pour leur permettre de bénéficier de propositions éducatives adaptées à leur situation.

Sa mise en œuvre opérationnelle a été prise en charge par la ville de Bayonne.

Le projet de réussite éducative de Bayonne poursuit trois objectifs prioritaires :

- Intervenir en faveur de certains enfants et adolescents en lien avec la scolarité (accompagnement à la scolarité)
- Proposer des activités valorisant leurs compétences personnelles et sociales
- Améliorer la réussite scolaire en lien avec les parents, en confortant la fonction parentale.

b) **L'évaluation**

Du point de vue budgétaire

Le PRE est financé par une enveloppe spécifique distincte de celle du CUCS de la part de l'État et qui transite par le GIP DSU pour en assurer la gestion. Il est cofinancé par la ville de Bayonne qui est chargé de sa mise en œuvre opérationnelle. Une dizaine d'actions est financée dans le cadre du PRE : Clubs Coup de Pouce pour les enfants du CP, atelier de réussite éducative le mercredi matin à la CSF, ateliers « mieux vivre le collège » à Camus, les espaces –parents, Parlons'en ...

Mis en œuvre depuis 2007 sur la ZUS de Bayonne, les crédits ACSE se sont relativement bien maintenus dans le temps : 67 000€ en 2007 puis baisse à 63 000€ aujourd'hui. Globalement, la ville est montée en puissance sur le PRE en prenant en charge directement une partie du programme. Il n'y a pas de cofinancement d'agglomération par le GIP DSU, le PRE est cofinancé par la ville, directement.

Les crédits d'État pour le PRE 2007/2013 représentent **463 500€**. L'enveloppe ÉTAT PRE est indépendante de l'enveloppe ÉTAT/CUCS.

Du point de vue des résultats et des impacts

Extrait de l'évaluation du PRE auprès de ses acteurs :

- Les parents indiquent avoir été associés dès le début de l'action (87,7%), associés au parcours (65,3%) et impliqués dans les actions mises en œuvre (63,3 %), ils ont été largement associés à l'évaluation (77,6%).
- Pour les parents, le PRE contribue largement à améliorer la situation au sein de la famille (71,4%), du point de vue des apprentissages scolaires (75,6%), de la socialisation (83,7%) et dans une moindre mesure, du point de vue de l'accès à la culture et aux sports (53,1%).
- Il contribue largement à développer l'autonomie des enfants dans leur vie familiale (75,6%) ainsi que dans leur temps libre et leurs activités périscolaires (61,2%).
- Les parents considèrent en très grande majorité que le PRE contribue à l'épanouissement de l'enfant à l'école (89,8%), dans le temps familial (71,4%) et dans le temps périscolaire (69,4%).
- Les parents considèrent que le PRE aide à leur rapprochement de l'école (57,1%).
- Les parents estiment que le PRE contribue à l'amélioration des relations intrafamiliales (67,3%).
- Du point de vue des enseignants, le PRE contribue très largement à la prévention de l'échec scolaire

3. LE PRU des Hauts de Bayonne 2008-2014

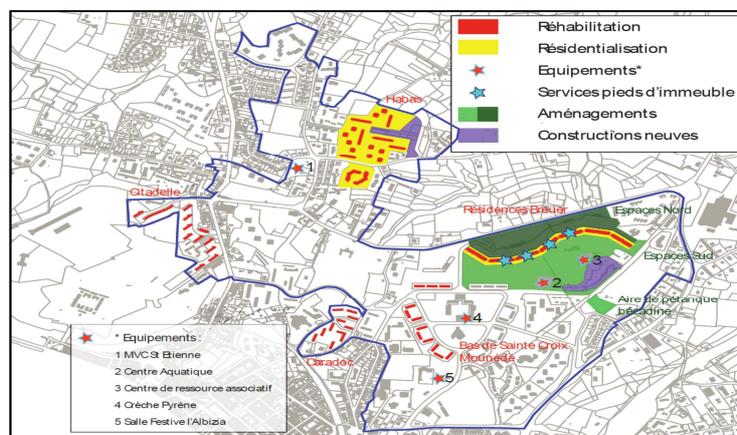
Les objectifs du Projet de Rénovation Urbaine du quartier des Hauts de Bayonne

Le projet de rénovation urbaine des Hauts de Bayonne a fait l'objet d'une convention signée en août 2008 avec l'ANRU dans la continuité du protocole de préfiguration mené entre 2006 et 2008. Il comprenait une intervention sur 5 résidences HLM (Habas, Hauts de Sainte Croix, Bas de Sainte Croix Mounédé, Caradoc et Citadelle) toutes comprises dans le périmètre de Zone Urbaine Sensible (ZUS) du Plateau de Saint Etienne.

Partant du constat d'un processus de dégradation sociale et urbaine, le projet, prévoyait une intervention lourde sur l'habitat social du quartier des Hauts de Bayonne dans l'objectif premier de revaloriser les valeurs d'image et d'usage de ce quartier par :

- La constitution d'une véritable mixité urbaine et sociale du logement via à la fois des réhabilitations ambitieuses et durables du patrimoine HLM mais aussi des constructions neuves diversifiées
- La poursuite de la revalorisation du cadre de vie des habitants par :
 - Une requalification des espaces de pratiques collectives,
 - Une amélioration de l'accessibilité aux différents secteurs de la ZUS,
 - La création ou la requalification d'équipements publics accessibles et fédérateurs,
 - La promotion d'une dynamique associative et économique,
 - Une stratégie de communication axée sur les atouts actuels et futurs du ce quartier
- La constitution d'une nouvelle attractivité résidentielle et économique par la concentration de moyens humains et financiers sur le grand ensemble Breuer

Cartographie des opérations de la convention de Rénovation Urbaine des Hauts de Bayonne



Les spécificités du projet des Hauts de Bayonne

Le projet de Bayonne fut un des seuls projets de rénovation urbaine à avoir fait l'objet d'une contractualisation avec l'ANRU sans pour autant recourir à la démolition de logements sociaux. En effet, la qualité du bâti des ensembles immobiliers mais aussi la pression importante exercée sur le logement social, ainsi que le manque de foncier disponible pour la construction neuve (interdisant toute opération de relogement d'envergure), ont appuyé le choix d'un projet d'une réhabilitation lourde et d'une diversification d'usage (objectif de transformation de 3 000 m² de logements en locaux d'activités au gré des rotations) sans démolition.

Le PRU s'est donc prioritairement centré sur l'investissement emblématique consenti sur les nouvellement renommées « Résidences Breuer ». Cette résidence de 1103 logements surplombant la ville, constituée par l'Architecte Marcel Breuer dans les années 66-70 nécessitait une intervention lourde à la fois pour permettre une requalification de ces logements anciens mais aussi pour aller à l'encontre de la perception négative dont elle faisait l'objet.

Outre ces travaux (réhabilitation lourde de l'ensemble des logements, réhabilitation des halls et cages d'escalier et ascenseurs, aménagements des pieds d'immeubles et des espaces publics environnants), et pour répondre à l'objectif de mixité sociale, une politique d'attribution spécifique a été mise en place via une attribution prioritaire donnée aux dits « profils ANRU » (ménages dont les ressources mensuelles sont supérieures à 1500€ et issues du travail).

Le parti pris de ne pas procéder à des relogements mais de suivre le phénomène naturel de rotation du parc a permis la mise en œuvre progressive de cette démarche mais aussi de l'accompagner d'une recomposition lourde des logements nouvellement attribués, et ce dans l'idée de renforcer l'attractivité des Résidences Breuer.

Indicateurs de réalisation du projet (mai 2015)

- Avancement financier (subvention ANRU versée) : 10 317 592,84 €/12 440 000€
- Réalisation des opérations de la convention : 38/39 opérations réalisées. Seule l'opération de rénovation de l'école Malégarie reste à lancer, les travaux doivent démarrer à l'été 2015.
- Diversification du peuplement des résidences Breuer : 311 logements attribués à des ménages « profils ANRU » (> 1,5 SMIC/ménage) en octobre 2013 (objectif 300).
- Diversification fonctionnelle : plus de 1000 m² d'activités nouvelles créées en pieds d'immeubles, dont un « pôle économie sociale et solidaire » au bâtiment 7.
- Réalisation des heures d'insertion sur les chantiers ANRU : 110 000 heures réalisées (objectif : 55 000 heures)

Bilan des impacts de la rénovation urbaine sur les Hauts de Bayonne

- Des objectifs de diversification dépassés à Breuer, un changement d'image réel mais toujours un déficit d'attractivité de la Résidence Breuer
- Une baisse des incivilités constatées à Breuer
- Une diversification de l'offre effective sur toute la ZUS grâce aux programmes inscrits dans le PRU et dont le développement est garanti à travers de futures opérations immobilières diversifiées.
- Une alerte des acteurs de terrain relative à une paupérisation accrue au sein des autres résidences des Hauts de Bayonne
- Les Résidences Breuer, un lieu attractif pour les acteurs associatifs : plusieurs installations suite à la conduite des travaux.
- Une forte fréquentation des équipements illustrant la réponse à des besoins préexistants : des objectifs de fréquentation dépassés pour le centre aquatique, avec un rayonnement extra-communal ; une occupation optimum de la Salle festive "L'Albizia", répondant à un usage individuel et associatif ; un bon fonctionnement des commerces installés au pied des Résidences Breuer ; une meilleure visibilité des commerces en rez-de-chaussée de Breuer depuis l'avenue du 14 avril ayant permis un élargissement de leur clientèle,
- Pas d'impact en dehors des Hauts de Sainte-Croix, notamment pour la Place des Gascons
- Une amélioration tangible de la gestion des espaces extérieurs aux Résidences Breuer : réduction quasi-totale des dépôts sauvages d'encombrants, plus de parking anarchique
- Un respect global des aménagements
- Un fonctionnement urbain inchangé à l'échelle du quartier avec des secteurs moins bien reliés ; la persistance d'une fonction résidentielle prédominante ; une lisibilité malaisée des circulations à l'échelle des Hauts de Bayonne
- Sur le plan de la gestion de projet et de la gouvernance : une bonne maîtrise du calendrier et de l'avancement des opérations par le porteur de projet et HSA ; une acculturation des services de la Ville, de la communauté d'agglomération et du bailleur à la logique de projet.



Fait à Bayonne, le

<p>Pour l'Agglomération Côte Basque- Adour</p> <p>Le Président Jean-René ETCHEGARAY</p>	<p>Pour la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques</p> <p>Le Préfet Pierre-André DURAND</p>
<p>Pour la Ville de BAYONNE</p> <p>Le Maire Jean-René ETCHEGARAY</p>	<p>Pour la Ville de Biarritz</p> <p>Le Maire Michel VEUNAC</p>
<p>Pour la Ville de BOUCAU</p> <p>Le Maire Francis GONZALEZ</p>	<p>Pour HABITAT SUD ATLANTIC</p> <p>Le Directeur général Jean ELHUYAR</p>
<p>Pour le Conseil régional d'Aquitaine</p> <p>Le Président Alain ROUSSET</p>	<p>Pour le Département des Pyrénées-Atlantiques</p> <p>Le Président Jean-Jacques LASSERRE</p>
<p>Pour la Caisse des Dépôts et Consignations</p> <p>Le Directeur Régional Aquitaine Xavier ROLAND-BILLECART</p>	<p>Pour la Caisse d'Allocations Familiales du Pays Basque et du Seignanx</p> <p>Le Président du Conseil d'administration Francis JAYLE</p>

Pour Pôle Emploi Le Directeur territorial Thierry LESCURE	Le Procureur de la République Samuel VUELTA SIMON
Pour l'Agence Régionale de la Santé La Déléguée départementale Isabelle BLANZACO	